



Mise en œuvre des motions, des postulats et des déclarations de planification 2021

Rapport du Conseil-exécutif au Grand Conseil

Date de la séance du CE : 12 janvier 2022
N° d'affaire : 2021.STA.961
Direction : Chancellerie d'État
Classification : Non classifié

Table des matières

1.	Introduction	3
2.	Propositions de classement	3
3.	Demandes de prolongation de délai	19
4.	Motions et postulats ne faisant l'objet d'aucune proposition ni demande	26
5.	Déclarations de planification	46

1. Introduction

Dans le présent document, le Conseil-exécutif informe le Grand Conseil sur l'état d'avancement du traitement et de l'exécution des interventions parlementaires conformément à l'article 70 de la loi sur le Grand Conseil (LGC ; RSB 151.21). Le rapport concerne toutes les motions et tous les postulats adoptés par le Grand Conseil. Le jour de référence est le 31 décembre 2021. Le Conseil-exécutif adresse également le cas échéant ses demandes de prolongation de délai ainsi que ses propositions de classement au Grand Conseil (art. 70, al. 1 et 3 LGC). Enfin, le Conseil-exécutif rend compte de la mise en œuvre des déclarations de planification (art. 53 LGC). Le rapport de gestion en sera soulagé d'autant et une recommandation issue de l'évaluation de NOG sera ainsi mise en pratique.

2. Propositions de classement

Le tableau ci-après fait état de toutes les motions et de tous les postulats que le Conseil-exécutif propose de classer. L'état de traitement permet de motiver la proposition.

CHANCELLERIE D'ÉTAT (CHA)				
N° et type d'intervention	Auteur-e (domicile, parti) Titre	Date d'adoption Décision du GC	Délai d'exécution	État d'avancement du traitement Motivation de la proposition de classement
035-2018 M	Egger (Frutigen, pvl) du 15.03.2018 Plafonner les rentes de retraite des membres du gouvernement	19.11.2018 Vote point par point Chiffre 1 : adoption Chiffre 2 : adoption Chiffre 3-7 : adoption sous forme de postulat	31.12.2021	Lors de la session d'automne 2021, le Grand Conseil a adopté les modifications en question de la loi sur les prestations financières accordées aux membres du gouvernement.
242-2018 M	Sancar (Berne, Les Vert-e-s) du 19.11.2018 Langage simplifié sur les sites internet et d'autres supports d'information du canton de Berne	02.09.2019 Adoption	31.12.2021	Le rapport « Langue facile dans le canton de Berne » a été soumis au Grand Conseil lors de la session d'été 2021.
079-2017 M	Giauque (Ittigen, PLR) du 23.03.2017 La mémoire historique des femmes suisses est en danger !	04.09.2017	31.12.2021	L'application des mesures de soutien aux archives Gosteli se poursuit, notamment au niveau fédéral, avec un montant annuel de plus de 500 000 francs pendant quatre ans, décidé fin 2020. Le 9 septembre 2021, le Grand Conseil a quant à lui adopté la motion financière 129-2021. Celle-ci charge le Conseil-exécutif d'inscrire au budget 2023 un montant de 450 000 francs afin d'assurer la pérennité et le développement de la Fondation Gosteli dans sa forme actuelle d'établissement de recherche d'importance nationale. Les travaux destinés à la création d'une base légale formelle ont déjà été lancés.
108-2019 M	Sancar (Berne, Les Vert-e-s) du 24.03.2019 Donner une voix aux jeunes	02.03.2020 Adoption	31.12.2022	Le projet d'introduction du droit de vote à 16 ans a été adopté par le Grand Conseil lors de la session d'hiver 2021.
201-2019 M	Zybach (Spiez, PS) du 02.09.2019 Honneur aux grandes politiciennes du canton de Berne	02.03.2020 Adoption	31.12.2022	La motion (ayant valeur de directive) a été mise en œuvre à l'occasion du jubilé du droit de vote des femmes le 15 décembre 2021.
116-2020 M	Hamdaoui (Biel/Bienne, PDC) du 01.06.2020 Presse gratuite en danger !	31.08.2020 Adoption sous forme de postulat	31.12.2022	Le Conseil-exécutif a adopté à l'attention du Grand Conseil la nouvelle loi sur l'information et l'aide aux médias. Cette loi crée la base légale requise pour l'aide indirecte aux médias. Etant donné la situation financière difficile du canton actuellement, aucune décision n'a encore été prise sur la mise en œuvre de projets concrets.

238-2020 P	Zimmermann (Frutigen, UDC) du 09.09.2020 Encourager la formation politique des adolescent-e-s en leur fournissant un abonnement à un journal	26.11.2020 Adoption	31.12.2022	Le Conseil-exécutif a adopté à l'attention du Grand Conseil la nouvelle loi sur l'information et l'aide aux médias. Cette loi crée la base légale requise pour l'aide indirecte aux médias. Etant donné la situation financière difficile du canton actuellement, aucune décision n'a encore été prise sur la mise en œuvre de projets concrets.
193-2017 M	Benoit (Corgémont, UDC) du 04.09.2017 Pas de transfert de commune(s) au canton du Jura sans suppression des articles 138 et 139 de la Constitution jurassienne	06.12.2017	31.12.2021	La votation du 18 juin 2017 sur l'appartenance cantonale de la commune de Moutier a définitivement été annulée par les autorités judiciaires et a dû se tenir une nouvelle fois le 28 mars 2021. La commune de Moutier a décidé son départ pour le canton du Jura. Les cantons ont entamé les négociations avec l'adoption de la Feuille de route du 22 septembre 2021. Les articles 138 et 139 de la Constitution de la République et Canton du Jura sont expressément mentionnés en ces termes : « le contenu de l'article 138 sera supprimé du texte de la Constitution jurassienne (avec maintien d'une note de bas de page précisant que l'article 138 Cst./JU n'a pas obtenu la garantie fédérale), au plus tard lors de la signature du concordat intercantonal relatif au transfert de Moutier » et « Le concordat intercantonal relatif au transfert de Moutier comprendra une clause prévoyant l'abrogation de l'article 139 Cst./JU comme condition d'entrée en vigueur du concordat ».
288-2019 M	Zybach (Spiez, PS) du 25.11.2019 Hôtel du gouvernement sans obstacles	31.08.2020 Chiffre 1 : adoption Chiffre 2 : adoption sous forme de postulat	31.12.2022	Les expertises demandées par le postulat ont eu lieu et les mesures correspondantes seront mises en œuvre courant 2022.
129-2021 M	Stucki (Stettlen, pvl) du 09.06.2021 Assurer le financement subsidiaire de la Fondation Gosteli, une institution de recherche d'importance nationale	07.09.2021	31.12.2023	Le 9 septembre 2021, le Grand Conseil a adopté la motion financière, conformément à la proposition de la Commission des finances. Il a par conséquent inscrit au budget 2022 les 350 000 francs supplémentaires exigés (100 000 francs figurent déjà dans la planification) et assuré, par voie de déclaration de planification, que ce montant serait augmenté au cours des années suivantes.
DIRECTION DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DE LA CULTURE (INC)				
012-2017 M	Näf (Muri, PS) Compétences en lecture à la fin de la scolarité obligatoire	05.09.2017 Vote point par point. Chiffre 1 : adoption Chiffre 2 : adoption sous forme de postulat Chiffre 4 : adoption	31.12.2021	Un projet de promotion de la lecture de la Direction de l'instruction publique et de la culture dans la région germanophone est maintenant achevé. Les résultats sont publiés sur le portail « Fächernet » de la commission chargée du plan d'études et des moyens d'enseignement dans la région germanophone (www.faechernet.ch). Cette page Internet comporte également des idées et des conseils pour vérifier les compétences en lecture. De plus, la promotion de la lecture fera partie des thèmes abordés avec les écoles et les communes dans le cadre du controlling de la surveillance scolaire pour les années 2022 à 2025.
082-2018 M	Gerber (Hinterkappelen, Les Vert-e-s) Ouvrir les salles de sport aux associations toute l'année	22.11.2018 Vote point par point. Chiffre 1 : adoption	31.12.2021	Les points en suspens ont été clarifiés avec les services compétents. Il s'est avéré que la demande énoncée dans la motion, à savoir l'ouverture des installations sportives en période de vacances scolaires, était déjà satisfaite. De plus, les entretiens de clarification ont permis d'examiner s'il était possible d'étendre les horaires d'ouverture en soirée et durant les jours fériés et dans quelle mesure proposer une telle mesure était possible.
094-2018 P	Gasser (Bévilard, PSA) Semaines hors-cadres : permettre à chaque élève de participer	12.03.2019 Adoption	31.12.2021	Des coopérations avec des tiers ont été mises en place et la plateforme en ligne a été lancée. Sur mandat de la Direction de l'instruction publique et de la culture, l'association « Chindernetz Bern » soutient financièrement les classes dans l'organisation de camps scolaires.
111-2018 M	Wildhaber, (Rubigen, PS) Financement des camps et des excursions : l'apprentissage extrascolaire fait partie de la formation de base gratuite	12.03.2019 Adoption sous forme de postulat	31.12.2021	Des coopérations avec des tiers ont été mises en place et la plateforme en ligne a été lancée. Sur mandat de la Direction de l'instruction publique et de la culture, l'association « Chindernetz Bern » soutient financièrement les classes dans l'organisation de camps scolaires.
158-2019 P	Imboden (Berne, Les Vert-e-s) Il est temps d'avoir davantage de professeures à l'Université de Berne	10.03.2020 Vote point par point : Chiffre 1 : adoption sous forme de postulat Chiffre 3 : adoption sous forme de postulat	31.12.2022	Dans le cadre du nouveau mandat de prestations confié à l'Université par le Conseil-exécutif pour la période 2022-2025, les objectifs énoncés dans le postulat pour une représentation équitable des sexes dans les postes de direction et d'enseignement sont poursuivis et des indicateurs pour évaluer si ces objectifs sont remplis sont définis, cette fois-ci en établissant une différenciation par faculté.

268-2019 M	Geissbühler-Strupler (Herrenschwanden, UDC) Plus de choix dans les moyens d'enseignement des langues étrangères	10.03.2020 Adoption	31.12.2022	Le 21 septembre 2021, la Direction de l'instruction publique et de la culture a décidé d'autoriser de nouveaux moyens d'enseignement du français dans le canton de Berne à compter de l'année scolaire 2022-2023 et elle a informé les communes à ce sujet. En plus de Mille feuilles et Clin d'œil des éditions Schulverlag plus AG, les écoles obligatoires auront la possibilité de choisir deux autres moyens d'enseignement à partir de l'été 2022. Les exigences de la motion sont ainsi remplies.
270-2019 M	Ritter (Berthoud, pvl) Sortie programmée de l'« immersion linguistique »	10.03.2020 Vote point par point : Chiffre 2 : adoption Chiffre 3 : adoption Chiffre 4 : adoption Chiffre 5 : adoption	31.12.2022	Le 21 septembre 2021, la Direction de l'instruction publique et de la culture a décidé d'autoriser de nouveaux moyens d'enseignement du français dans le canton de Berne à compter de l'année scolaire 2022-2023 et elle a informé les communes à ce sujet. En plus de Mille feuilles et Clin d'œil des éditions Schulverlag plus AG, les écoles obligatoires auront la possibilité de choisir deux autres moyens d'enseignement à partir de l'été 2022. Les exigences énoncées aux chiffres 2 et 5 de la motion sont ainsi remplies. Outre le fait que les moyens d'enseignement ont été adaptés entre-temps et qu'une nouvelle liste des moyens d'enseignement autorisés a été introduite, le plan d'études tient aussi compte des demandes énoncées au chiffre 3 (promotion équilibrée de la compréhension orale, de la compréhension écrite, de l'expression orale et de l'expression écrite) et au chiffre 4 (acquisition progressive de la grammaire, du vocabulaire et de l'orthographe).
293-2019 M	Näf (Bern, PS-JS-PSA) Pour un enseignement du français réussi	08.09.2020 Vote point par point : Chiffre 1 : adoption sous forme du postulat	31.12.2022	Le 21 septembre 2021, la Direction de l'instruction publique et de la culture a décidé d'autoriser de nouveaux moyens d'enseignement du français dans le canton de Berne à compter de l'année scolaire 2022-2023 et elle a informé les communes à ce sujet. En plus de Mille feuilles et Clin d'œil des éditions Schulverlag plus AG, les écoles obligatoires auront la possibilité de choisir deux autres moyens d'enseignement à partir de l'été 2022. La Direction de l'instruction publique et de la culture a étudié la possibilité d'ajuster la dotation en leçons au degré primaire mais a rejeté cette mesure car chaque modification engendrerait des inconvénients de taille.
194-2020 P	Walpoth (Berne, PS) Mesures de formation et d'intégration en faveur d'élèves issus de milieux défavorisés	02.12.2020 Adoption	31.12.2022	La demande énoncée dans le postulat a été discutée avec les écoles au cours des entretiens de bilan menés par la surveillance scolaire. Il incombe cependant aux communes et aux écoles de décider des modalités de mise en œuvre.
207-2020 M	Geissbühler-Strupler (Herrenschwanden, UDC) Classes enfantines, premier cycle primaire et Basistufe à la même enseigne	18.03.2021 Vote point par point : Chiffre 1 : Adoption	31.12.2023	La demande a été rejetée par le Grand Conseil en seconde lecture de la révision de la loi sur l'école obligatoire lors de la session d'été 2021.
DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS ET DES TRANSPORTS (DTT)				
266-2014 M	Leuenberger (Trubschachen, PBD) Concentration décentralisée de l'administration cantonale	09.06.2015 Adoption	31.12.2021	L'idée d'un centre administratif cantonal à l'extérieur de la ville a été examinée de manière approfondie. Au vu des défis budgétaires des prochaines années et dans le cadre de la priorisation des bâtiments, le Conseil-exécutif n'a pas prévu d'allouer des ressources financières pour la période de planification 2022-2031 en vue de la création d'un centre administratif cantonal. Le retrait successif de certains services administratifs de la vieille ville de Berne a été défini comme tâche permanente. La motion doit donc être classée.
136-2016 M	Riem (Iffwil, PBD) Bâtiments de l'administration cantonale dans la région de Berne	23.11.2016 Vote point par point Point 1 : adoption sous forme de postulat Point 2 : retrait Point 3 : adoption sous forme de postulat	31.12.2021	Les possibilités et les conséquences d'un centre administratif cantonal à l'extérieur de la ville de Berne ont été étudiées. L'idée d'un tel centre n'a pas été jugée prioritaire vu les nombreux défis budgétaires du canton au cours des années à venir. Dans le cadre de la priorisation des bâtiments, il n'a donc pas été prévu d'allouer des ressources financières pour la période de planification 2022-2031 en vue de la création d'un centre administratif cantonal extérieur à la ville. Le retrait successif de certains services administratifs de la vieille ville de Berne a été défini comme tâche permanente. La motion doit donc être classée.
071-2017 M	Jordi (Berne, PS-JS-PSA) Prise en compte des intérêts publics lors de la vente d'immeubles cantonaux	24.01.2018 Vote point par point Point 1 : adoption sous forme de postulat Point 2 : rejet Point 3 : adoption et classement	31.12.2021	En raison des garde-fous juridiques mis en place, le Conseil-exécutif se doit de veiller à un emploi efficient et économe des ressources. Un droit de préemption aurait un impact négatif en termes de valeur et serait contraire à cet objectif. Les biens immobiliers nécessaires à l'accomplissement de tâches publiques sont situés dans la zone affectée à des besoins publics (ZBP) et donc majoritairement retirés du marché. Le groupe des acheteurs étant restreint, la DTT et la FIN ont édicté au 1 ^{er} juillet 2021 la directive « Weisung betreffend Schätzung und Verkauf von Immobilien sowie Erteilung von Baurechten im Amt für Grundstücke und Gebäude », disponible en allemand uniquement, qui prévoit de demander aux communes de la ZBP si elles souhaitent acquérir les biens immobiliers pour leurs propres besoins opérationnels et économiques (intérêts publics). Si l'intérêt public est prouvé, un contrat de vente ou un contrat

				de droit de superficie peut être conclu sans appel d'offres, sur la base d'une estimation de la valeur vénale. Les demandes formulées dans la motion sont ainsi satisfaites.
188-2017 M	Riem (Iffwil, PBD) Gestion économe des surfaces nécessaires à l'administration cantonale et préservation des ressources cantonales	22.03.2018 Adoption	31.12.2022	Le Conseil-exécutif a adopté les nouvelles normes relatives aux surfaces cantonales le 20 octobre 2021. La nouvelle valeur indicative de 14,5 m ² de surface utile principale par poste à plein temps pour les surfaces administratives cantonales remplace les anciennes valeurs de référence applicables aux surfaces de bureaux du 8 septembre 1993 (ACE 3238/1993). La gestion des surfaces nécessaires à l'administration cantonale se fera désormais au moyen d'une dotation en surfaces standardisé. La consommation de surface et un traitement équitable de toutes les personnes qui travaillent dans l'administration cantonale sont ainsi pris en compte. La valeur de 14,5 m ² , qui correspond aux valeurs empiriques, a été comparée avec les valeurs indicatives d'autres maîtres d'ouvrage du secteur public. Les demandes formulées dans la motion sont ainsi satisfaites.
005-2018 M	Stampfli (Berne, PS) Exploiter la gare de RER Europaplatz pour mieux desservir l'Hôpital de l'Île	06.06.2018 Adoption sous forme de postulat	31.12.2021	La question de la desserte à moyen et long terme de l'Hôpital de l'Île et du raccordement du site à la gare de l'Europaplatz dans le cadre de l'étude d'opportunité a été examinée par le canton. L'étude a montré que la ligne de bus menant à l'Europaplatz devait être prolongée. La planification de la mise en œuvre est coordonnée par la ville de Berne. Les clarifications dans le cadre de la mise en œuvre du postulat sont donc terminées.
212-2018 M	Klauser (Berne, Les Vert-e-s) Construire aujourd'hui en pensant à demain : infrastructure de charge des véhicules électriques	06.03.2019 Adoption sous forme de postulat	31.12.2021	Le point 1 sera mis en œuvre avec la modification de la loi cantonale sur l'énergie (LCEn ; RSB 741.1). Une modification indirecte de la loi du 9 juin 1985 sur les constructions (LC ; RSB 721.0) est prévue. Le nouvel article (18a LC) prévoit qu'une part adéquate des places de stationnement doit être ou pouvoir être équipée d'une infrastructure de recharge des véhicules électriques. Le nombre minimal de places de stationnement équipées d'une infrastructure de recharge sera ensuite défini dans le cadre d'adaptations de l'ordonnance sur les constructions (OC ; RSB 721.1). Les clarifications dans le cadre de la motion adoptée sous forme de postulat sont donc terminées. Le classement de la motion est par conséquent demandé.
190-2018 M	von Wattenwyl (Tramelan, Les Vert-e-s) Stratégie de mobilité électrique pour le parc automobile cantonal	12.03.2019 Vote point par point Point 4 : adoption sous forme de postulat	31.12.2021	La responsabilité en matière de clarification du point 4 a été transférée avec le rapport 2020 du SID à la DTT. Le développement des stations de recharge pour les véhicules électriques de la flotte cantonale est amorcé. Outre l'installation des stations de recharge, des mesures seront prises pour simplifier l'équipement des immeubles cantonaux en infrastructures de recharge. Les questions ouvertes du postulat sont ainsi clarifiées.
290-2018 M	Guggisberg (Kirchlindach, UDC) Pour une mise en œuvre correcte de l'ordonnance sur les déchets	10.09.2019 Adoption	31.12.2021	La motion vise une modification de la législation fédérale. La marge de manœuvre du canton est limitée. Dans la mesure de ses possibilités, le canton a demandé à la Confédération de modifier le cadre légal dans le sens voulu par le motionnaire. Selon les discussions menées avec l'OFEV en 2021, l'adaptation de l'ordonnance fédérale du 4 décembre 2015 sur la limitation et l'élimination des déchets (ordonnance sur les déchets, OLED ; RS 814.600) ou de l'aide à l'exécution allant dans le sens de l'auteur de la motion ne sont pas prévues par la Confédération. L'argument principal de cette dernière est qu'entretemps, la plupart des communes se sont accommodées de la définition non idéale des entreprises et la mettent en œuvre dans leur commune. La motion peut donc être classée.
068-2019 M	Bauer (Wabern, PS) Trains de nuit – relier le canton de Berne avec les centres européens	10.09.2019 Vote point par point Adoption	31.12.2021	Le thème des trains de nuit a été abordé avec les CFF, qui ont l'intention d'introduire de nouvelles liaisons Zurich–Berne–Barcelone et Zurich–Berne–Thoune–Lötschberg–Rome. Conditions préalables : la disponibilité du matériel roulant et un soutien financier tel que prévu par la loi sur le CO ₂ . Une association avec d'autres villes n'est actuellement pas à l'ordre du jour, les CFF souhaitant que les liaisons importantes passent par Berne. La DTT suivra de près l'évolution de cette affaire. Pour le BLS, une entrée sur le marché des trains de nuit représenterait un secteur d'activité entièrement nouveau, raison pour laquelle l'entreprise n'a pas l'intention de proposer des trains de nuit. Grâce aux entretiens réguliers menés avec les CFF, l'introduction de nouvelles lignes bénéficiera du suivi du canton. Les demandes formulées dans la motion sont donc satisfaites.
129-2019 P	Reinhard (Thoune, PLR) Remplacement d'installations de chauffage : procédure d'annonce plutôt que permis de construire	27.11.2019 Adoption	31.12.2021	Avec les directives « Installations de production d'énergies renouvelables non soumises au régime du permis de construire » (version de janvier 2015), le Conseil-exécutif a défini quelles installations fonctionnant aux énergies renouvelables ne nécessitaient pas de permis de construire. Il a ainsi pleinement exploité la marge de manœuvre offerte par le droit fédéral. Une exemption plus étendue du régime du permis de construire (avec transfert vers une procédure d'annonce) n'est pas réalisable du point de vue du droit fédéral. Il convient en effet impérativement d'examiner dans le cadre d'une procédure de permis de construire la question de la protection contre le feu pour les chauffages à copeaux de bois et les chauffages au gaz ainsi que la question des émissions sonores pour les pompes à chaleur extérieures. Les clarifications réalisées dans le cadre de la mise en œuvre du postulat sont donc terminées.

136-2019 M	Hofer (Berne, UDC) Utilisation provisoire de bâtiments cantonaux : pas pour les hors-la-loi	27.11.2019 Vote point par point Point 1 : adoption Point 2 : adoption Point 3 : adoption sous forme de postulat	31.12.2021	Le canton gère ses biens immobiliers de manière moderne et professionnelle. Il s'efforce, dans la mesure du possible et si cela est judicieux, de mettre à disposition pour une utilisation réglementée des bâtiments temporairement vides. Cela lui permet d'encourager des projets d'utilité publique, de réduire au maximum les coûts liés à la vacance des locaux et d'éviter les occupations indésirables. Bien entendu, les candidates et candidats à la location ayant fait une impression négative n'entrent pas en ligne de compte. Avant que des contrats ne soient conclus, les parties contractantes potentielles sont évaluées dans le cadre des dispositions légales applicables et des pratiques en vigueur. Il va de soi que les expériences faites à l'interne par le canton avec les personnes intéressées sont également prises en considération. Lors d'occupations réalisées sans conclusion de contrat par des squatteurs, il est possible de faire valoir des dommages et des coûts induits. La procédure actuelle a fait ses preuves. L'occupation illégale par le Kollektiv Fabrikool du bâtiment de l'ancienne menuiserie sur le site Von Roll en 2017 était le dernier cas de ce type. Les objectifs de la motion sont donc remplis.
156-2019 M	Moser (Bienne, PLR) Pour une liaison Thoune-Bienne sans arrêt en gare de Berne	27.11.2019 Adoption	31.12.2021	La requête formulée dans la motion a été examinée et il s'avère que la proposition est envisageable au cours des prochaines années. Les coûts sont toutefois très élevés. Le Conseil-exécutif rejette l'intégration de la ligne tangentielle Bienne-Thoune, l'offre occasionnant des coûts fixes trop importants. De plus, cette ligne ne sera que partiellement utilisable à partir de 2025 et définitivement abandonnée dès 2030 avec la nouvelle offre, sans oublier que la demande pour une liaison assurée toute la journée est trop faible, même à long terme. Cette position a été confirmée par le Grand Conseil lors du traitement de l'arrêté sur l'offre de transports publics 2025-2028. La motion peut donc être classée.
176-2019 M	Vanoni (Zollikofen, Les Vert-e-s) D'avantage de transparence dans les procédures d'autorisation des antennes de téléphonie mobile et de leur équipement pour la 5G	27.11.2019 Adoption sous forme de postulat	31.12.2021	La requête formulée dans le postulat a été examinée et mise en œuvre avec l'ISCB 7/725.1/11.1 « Procédure d'octroi du permis de construire concernant les antennes utilisées pour la cinquième génération de téléphonie mobile 5G » du 28 octobre 2021. Les explications au point 6 du document mentionnent les démarches nécessaires pour rendre la pratique plus uniforme et plus transparente au niveau des communes (point 1 du postulat). Le point 5 de l'ISCB présente la mesure prise afin que la publication de demandes de permis de construire fournisse des indications supplémentaires sur le projet (point 2 du postulat). Le point 4 mentionne que les données concernant les immissions soient publiées durant le délai d'opposition et du dépôt public (point 3 du postulat). Les objectifs de la motion sont donc remplis.
210-2019 M	Baumann (Suberg, Les Vert-e-s) Des mesures immédiates pour une eau potable exempte de pollution	27.11.2019 Vote point par point Point 1 : retrait Point 2 : adoption Point 3 : adoption Point 4 : rejet Point 5 : adoption	31.12.2021	Point 2 : l'objectif est de limiter le recours aux pesticides chimiques de synthèse dans les aires d'alimentation des captages d'eau potable. Les aires d'alimentation n'ont pas été définies en détail pour tous les captages d'eau potable dans le canton de Berne, ni dans le reste de la Suisse. Une procédure échelonnée en fonction des priorités a été élaborée pour la délimitation des aires d'alimentation dans le canton de Berne. Point 3 : les résultats des mesures concernant la contamination des eaux souterraines bernoises par les métabolites du chlorothalonil ont été publiés sur le géoportail cantonal en juin 2020. Le Laboratoire cantonal publie en outre régulièrement les résultats de mesure actuels des échantillons d'eau potable officiellement prélevés depuis mars 2020. Point 5 : la Politique agricole 2022+ est pour le moment suspendue. Dans le cadre d'une nouvelle procédure de consultation, le Conseil-exécutif continuera à s'engager en faveur de l'introduction de taxes d'incitation, en particulier afin de réduire encore davantage le risque lié aux produits phytosanitaires et de diminuer les excédents d'azote et de phosphore. Les objectifs de la motion sont remplis et cette dernière peut être classée.
196-2019 M	Knutti (Weissenburg, UDC) Utilisation du château d'Aarwangen par le canton de Berne, propriétaire	05.03.2020 Vote point par point Point 1 : adoption sous forme de postulat Point 2 : adoption	31.12.2022	A la suite de la réforme de l'administration, une utilisation cantonale du château d'Aarwangen n'a pas été réalisable. L'acte pour l'affectation du château à la fondation « Stiftung Schloss Aarwangen » a été signé par le canton de Berne et les créateurs de la fondation le 3 novembre 2020, et approuvé par le Conseil-exécutif. L'acte a été transmis au registre foncier fin novembre 2021. Les objectifs de la motion sont remplis et cette dernière peut être classée.
199-2019 M	Müller (Langenthal, PS) Rénovation et agrandissement du centre de formation de Langenthal : maintenant	05.03.2020 Adoption	31.12.2022	Dans le cadre de la priorisation des investissements dans le domaine des bâtiments, le centre de formation a été considéré comme prioritaire par le Conseil-exécutif. Le crédit pour l'organisation d'un concours a été approuvé le 30 juin 2021 par le Conseil-exécutif et le crédit d'étude adopté à l'intention du Grand Conseil. Les travaux de rénovation et d'extension ont donc été initiés et devraient être terminés en 2029. Les objectifs de la motion sont donc remplis.

208-2019 M	Trüssel (Trimstein, pvl) Faire passer le réseau bernois aux trams bidirectionnels	05.03.2020 Vote point par point Point 1 : adoption Point 2 : adoption Point 3 : adoption Point 4 : adoption Point 5 : rejet	31.12.2022	La DTT a fait réaliser une étude dont les résultats ont été présentés au Grand Conseil dans le cadre du crédit-cadre d'investissement pour les transports publics 2022-2025. Le rapport correspondant est publié sur le site internet de la DTT. Les objectifs de la motion sont donc remplis.
218-2019 P	Rüeggsegger (Riggisberg, UDC) Utilisation du bois infesté dans l'aménagement des eaux et la protection contre les crues	05.03.2020 Adoption	31.12.2022	Les responsables de l'aménagement des eaux ont été informés de l'emploi de bois infesté par le biais d'un envoi ISCB en avril 2021. Le canton dispose des connaissances techniques requises en matière d'emploi de bois infesté dans l'aménagement des eaux. Ce bois est déjà utilisé aujourd'hui dans ce domaine. Pour des raisons techniques, il n'est toutefois pas possible d'utiliser une proportion plus élevée de bois infesté. Les demandes formulées dans le postulat ont été examinées.
227-2019 M	Freudiger (Langenthal, UDC) Château d'Aarwangen : un emblème d'importance historique à ne pas laisser vide	05.03.2020 Vote point par point Point 1 : adoption Point 2 : adoption Point 3 : adoption sous forme de postulat	31.12.2022	L'acte pour l'affectation du château à la fondation « Stiftung Schloss Aarwangen » a été signé par le canton de Berne et les créateurs de la fondation le 3 novembre 2020 et approuvé par le Conseil-exécutif. Comme convenu dans l'acte pour l'affectation, le canton octroie un montant de 550 000 francs pour l'installation d'un ascenseur et de 98 500 francs pour divers travaux d'entretien. L'acte a été transmis au registre foncier fin novembre 2021. Les objectifs de la motion sont donc remplis.
276-2019 M	CIAT (Klauser, Berne) Besoins en locaux : revoir les valeurs de référence	05.03.2020 Adoption	31.12.2022	Le Conseil-exécutif a adopté les nouvelles normes relatives aux surfaces cantonales le 20 octobre 2021. La nouvelle valeur indicative de 14,5 m ² de surface utile principale par poste à plein temps pour les surfaces administratives cantonales remplace les anciennes valeurs de référence applicables aux surfaces de bureaux du 8 septembre 1993 (ACE 3238/1993). La gestion des surfaces nécessaires à l'administration cantonale se fera désormais au moyen d'une dotation en surfaces standardisée. La consommation de surface et un traitement équitable de toutes les personnes qui travaillent dans l'administration cantonale sont ainsi pris en compte. Les commissions désignées ont été informées par courrier le 26 octobre 2021. Pour les autres types de locaux, les valeurs de référence se basent sur les directives de la Confédération en matière de subventions, les normes spécialisées (SIA, etc.), les prescriptions spécifiques aux tâches et les analyses comparatives, et sont intégrées aux projets en fonction des besoins. Les demandes formulées dans la motion sont ainsi satisfaites.
026-2020 M	Moser (Bienne, PLR) Stratégie Bus électriques	04.06.2020 Vote point par point Point 1 : adoption Point 2 : adoption sous forme de postulat	31.12.2022	Les réflexions correspondantes ont été portées à la connaissance du Grand Conseil dans le cadre de l'arrêté sur l'offre de transports publics 2022-2025. De plus, des moyens correspondants pour l'électrification sont prévus dans l'arrêté sur l'offre. Les demandes formulées dans la motion sont ainsi satisfaites.
282-2019 M	Wenger (Spiez, PEV) Imposer le bois dans la structure portante du campus bernois de la BFH	08.06.2020 Vote point par point Point 1 : adoption sous forme de postulat Point 2 : adoption sous forme de postulat Point 3 : adoption	31.12.2022	Point 1 : les exigences quant à l'utilisation du bois faisaient déjà partie intégrante du programme du concours et ont été reprises telles quelles dans le cahier des charges du projet. Les possibilités de mise en œuvre sont détaillées dans l'étude de projet. Point 2 : la construction ne peut pas être réalisée entièrement en bois en raison des exigences spécifiques des utilisatrices et utilisateurs et des prescriptions en matière de construction. Le bois sera toutefois utilisé dans la mesure où les exigences en matière de construction et la conformité aux exigences des utilisatrices et utilisateurs sont garanties, les prescriptions en matière de construction sont respectées et l'utilisation est économique. Dans la phase actuelle de réduction des coûts, tous les éléments de construction pertinents sont examinés. Point 3 : les spécialistes de l'entreprise Renggli, spécialisée dans les constructions en bois, sont impliqués depuis le début de l'étude de projet (après la mise au concours) en leur qualité de membres de l'équipe de planification générale. Les clarifications des points 1 et 2 adoptés sous forme de postulat sont donc terminées et la demande formulée dans la motion au point 3 est satisfaite. La motion peut donc être classée.

285-2019 M	Spieser-Niess (Zweisimmen, UDC) Amélioration des conditions de circulation pour les pendulaires entre Spiez et Interlaken Ost	08.06.2020 Vote point par point Point 1 : adoption sous forme de postulat Point 2 : rejet Point 3 : rejet Point 4 : adoption et classement	31.12.2022	Les clarifications demandées par le canton concernant l'aménagement des quais pour l'arrêt des trains longue distance ont été effectuées par le BLS. L'Office fédéral des transports a décidé qu'aucun quai de ce type ne sera intégré au projet. En effet, pour des raisons liées à l'horaire, il aurait été uniquement possible de planifier un train longue distance tôt le matin et un train longue distance tard le soir durant le week-end. Le rapport coûts/utilité est disproportionné avec des coûts estimés à 2 millions de francs. Les demandes formulées dans le postulat ne sont pas réalisables. Les clarifications ont été effectuées et le postulat peut être classé.
035-2020 M	Stampfli (Berne, PS) Permettre l'installation du bar éphémère Peter Flamingo sur la Einsteinterrasse	08.06.2020 Adoption sous forme de postulat	31.12.2022	A la suite d'une table ronde réunissant les organisatrices et organisateurs ainsi que le canton, un site de remplacement (Grosse Schanze) a pu être trouvé en 2021 pour l'installation du bar éphémère Peter Flamingo. La demande formulée dans le postulat est ainsi satisfaite.
040-2020 M	Schneider (Bienne, UDC) Le rond-point du Taubenloch doit être maintenu	09.09.2020 Adoption	31.12.2022	L'Office fédéral des routes a approuvé la proposition du canton de Berne et prévoit de remplacer le rond-point provisoire (jonction Bienne-Nord) par un rond-point définitif. Le projet est en cours d'élaboration. Le nouveau rond-point sera mis en service une fois que les travaux de réfection sur l'A16 seront terminés. La demande formulée dans la motion est ainsi satisfaite.
DIRECTION DE L'ÉCONOMIE, DE L'ÉNERGIE ET DE L'ENVIRONNEMENT (DEEE)				
110-2016 M	Saxer (Gümligen, PLR) Décisions de mise sous protection au sens de la loi sur la protection de la nature : renforcement des responsabilités des communes	25.01.2017 Adoption	31.12.2021	Le remaniement en cours de la loi sur la protection de la nature et du paysage (LPN ; RS 451) et la mise en œuvre du plan sectoriel cantonal Biodiversité entraîneront des adaptations dans la loi cantonale sur la protection de la nature (LPN ; RSB 426.11). L'exigence formulée dans la motion – et qui n'est pas contestée – doit être mise en œuvre dans le cadre de la révision de la LPN. Au vu des modifications importantes qui ne sont pas encore fixées de manière définitive, il faut s'attendre à des retards dans la mise en œuvre.
210-2016 M	Rüeggsegger (Riggisberg, UDC) Electricité solaire : BKW doit assumer ses responsabilités !	08.06.2017 Adoption	31.12.2019	Il s'agit d'une motion ayant valeur de directive. Disposant d'une seule voix au conseil d'administration de BKW, le canton n'a qu'un pouvoir de décision limité. Comme tous les autres actionnaires, il ne peut intervenir dans les décisions opérationnelles de l'entreprise (p. ex. en matière de politique tarifaire), qui relèvent de la compétence de la direction. Du fait du droit des sociétés anonymes, la motion pourrait être attaquée par voie de droit et entraîner des actions en responsabilité si le conseil d'administration y était favorable. Il convient également de souligner qu'en sa qualité d'exploitante de réseau de distribution régional, BKW reprend l'énergie électrique injectée et la rétribue selon les prix du marché, conformément aux nouvelles dispositions de la loi et de l'ordonnance sur l'énergie. La reprise des garanties d'origine est rétribuée séparément. Depuis le 1 ^{er} janvier 2020, l'entreprise paie au total 8 centimes par kWh l'énergie électrique et les garanties d'origine. La demande formulée est ainsi satisfaite.
129-2018 M	Hess (Berne, UDC) Supprimer l'heure légale de fermeture	07.03.2019 Vote point par point Point 1 : rejet Point 2 : adoption	31.12.2021	La loi sur l'hôtellerie et la restauration prévoit déjà depuis la dernière révision totale de 1993 que les communes peuvent également octroyer des dérogations à l'heure légale de fermeture sous forme de nuits libres (cf. article 13 LHR). Ainsi, le point 2 de la motion est déjà mis en œuvre. Avec la dernière révision de l'ordonnance sur l'hôtellerie et la restauration, entrée en vigueur le 1 ^{er} janvier 2019, le concept de nuits libres locales a encore été précisé. Selon ce dernier, les communes sont compétentes pour délivrer les autorisations pour les nuits libres se tenant sur leur territoire.
218-2016 M	Bachmann (Nidau, PS) Annuler la baisse du taux de rétribution de l'électricité solaire	08.06.2017 Adoption	31.12.2019	Il s'agit d'une motion ayant valeur de directive. Disposant d'une seule voix au conseil d'administration de BKW, le canton n'a qu'un pouvoir de décision limité. Comme tous les autres actionnaires, il ne peut intervenir dans les décisions opérationnelles de l'entreprise (p. ex. en matière de politique tarifaire), qui relèvent de la compétence de la direction. La motion pourrait être attaquée par voie de droit et entraîner des actions en responsabilité si le conseil d'administration y était favorable. Il convient également de souligner qu'en sa qualité d'exploitante de réseau de distribution régional, BKW reprend l'énergie électrique injectée et la rétribue selon les prix du marché, conformément aux nouvelles dispositions de la loi et de l'ordonnance sur l'énergie. La reprise des garanties d'origine est rétribuée séparément. Depuis le 1 ^{er} janvier 2020, l'entreprise paie au total 8 centimes par kWh l'énergie électrique et les garanties d'origine. La demande formulée est ainsi satisfaite et la motion doit être classée.

204-2018 M	Gerber (Hinterkappelen, Les Vert-e-s) Pour des bornes de recharge électriques universelles	06.03.2019 Vote point par point Point 1 : rejet sous forme de postulat Point 2 : adoption sous forme de postulat Point 3 : adoption sous forme de postulat	31.12.2021	Point 2 / Le canton subventionne les stations de recharge publiques pour les PME et les bus électriques. Conformément aux conditions du programme d'encouragement cantonal, ces bornes doivent être alimentées exclusivement avec du courant issu de sources d'énergie renouvelables. Point 3 / Dans le cadre du remaniement programme d'encouragement cantonal, le Conseil-exécutif a examiné et rejeté l'idée d'une promotion ciblée de stations de recharge rapide pour les vélos électriques le long des itinéraires cyclables mis en avant à des fins touristiques. Au vu du budget limité à disposition, la promotion cantonale se concentre sur des mesures qui fournissent une contribution majeure à la décarbonation du secteur du bâtiment.
021-2019 M	Frutiger (Oberhofen, PBD) Inciter au remplacement des chauffages au mazout	10.09.2019 Vote point par point Point 1 : adoption et classement Point 2 : adoption et classement Point 3 : adoption sous forme de postulat Point 4 : rejet	31.12.2021	L'introduction d'une taxe environnementale de CHF 4000.- sur le remplacement d'un chauffage au mazout par un autre chauffage fonctionnant au mazout a été examinée et rejetée préalablement à la révision partielle de la loi cantonale sur l'énergie. Le projet a été mis à l'ordre du jour de la session d'hiver 2021 sans taxe environnementale pour la première lecture.
045-2019 M	Stampfli (Berne, PS) Pour une mise en œuvre immédiate de la stratégie énergétique	10.09.2019 Vote point par point Point 1 : adoption sous forme de postulat Point 2 : adoption sous forme de postulat Point 3 : adoption sous forme de postulat	31.12.2021	Le rapport à l'attention du Grand Conseil sur la mise en œuvre de la stratégie et sur les effets des mesures 2015-2019 ainsi que sur les nouvelles mesures 2020-2023 a été adopté par le Conseil-exécutif le 12 août 2020. Dans ce cadre, 19 mesures ayant fait leurs preuves seront poursuivies ou partiellement adaptées et 24 nouvelles mesures viseront à améliorer les conditions générales dans les secteurs « Utilisation de l'énergie », « Production de chaleur », « Mobilité » et « Production d'électricité ». Le catalogue de mesures actuel comprend des mesures ciblées qui doivent accélérer la réduction des émissions de CO ₂ dans les domaines du bâtiment et de la mobilité par une combinaison de prescriptions et d'incitations.
051-2019 M	Mentha (Liebfeld, PS) Il est urgent d'investir dans l'hydraulique	11.06.2019 Adoption	31.12.2021	La nouvelle modification collective de la Confédération concernant la loi sur l'énergie et la loi sur l'approvisionnement en électricité prévoit des mécanismes de subvention qui accéléreront la réalisation du projet Trift. Par ailleurs, les prix de l'énergie et les conditions générales sur le marché de l'électricité ainsi que la sécurité d'approvisionnement ont évolué de telle manière qu'une mise en œuvre rapide est souhaitée par tous. Cependant, le projet a été stoppé par un arrêt du Tribunal fédéral. Une adaptation du plan directeur est nécessaire afin qu'il puisse être réalisé.
063-2019 M	Knutti (Weissenburg, UDC) Pas de restrictions supplémentaires au moyen d'instruments de planification inutiles	09.12.2019 Vote point par point Point 1 : retrait Point 2 : retrait Point 3 : adoption sans classement	31.12.2021	Le troisième volet de la révision de l'ordonnance sur la protection de la faune sauvage est en cours. Les communes ont été informées au préalable et impliquées dans le processus de révision. Les feed-back sont en cours d'évaluation. Les demandes du motionnaire sont ainsi satisfaites.
113-2019 M	Lanz (Thoune, UDC) Et si l'on scindait BKW en deux ?	04.09.2019 Adoption	31.12.2021	Le Grand Conseil a examiné le rapport du gouvernement lors de la session d'été 2021 et a décidé qu'il ne fallait pas donner suite à la question de la scission de BKW SA. La motion peut être classée.
219-2019 M	Rappa (Berthoud, PBD) BKW : indemnités clairement réglementées et but clairement défini	09.06.2020 Vote point par point Point 1 : adoption et classement Point 2 : retrait Point 3 : retrait Point 4 : adoption sous forme de postulat	31.12.2022	L'article concernant le but de la société a été vérifié dans le cadre de l'élaboration du rapport demandé par la motion Lanz (113-2019). Le Grand Conseil a examiné le rapport lors de la session d'été 2021 et a refusé une adaptation de la LBKW ; l'intervention peut donc être classée.

296-2019 M	Bauer (Wabern, PS-JS-PSA) Trains de nuit plutôt que vols affrétés en faveur du tourisme bernois !	08.09.2020 Adoption sous forme de postulat	31.12.2022	Flughafen Bern AG n'ayant toujours pas fourni de programme de construction, aucune convention de prestations n'a été signée et aucun paiement n'a été effectué de la part du canton jusqu'à présent. Pour des raisons de droit financier, il est exclu de changer l'affectation du crédit d'objet approuvé par le Grand Conseil. Les CFF et leurs partenaires européens proposent pour l'instant onze destinations qui peuvent être atteintes en train de nuit. Les trains de nuit partent certes pour le moment de Zurich ou de Bâle, mais ces offres sont également très intéressantes pour la population bernoise grâce à l'excellente desserte en transports publics. Des discussions concernant le lancement d'une offre de trains de nuit depuis Berne ont été menées avec les CFF. Il n'existe toutefois aucune base juridique réglant la participation du canton à une telle offre. Le postulat peut donc être classé.
300-2019 M	Klauener (Berne, Les Vert-e-s) Souveraineté cantonale dans le domaine de l'énergie et des bâtiments	08.09.2020 Adoption	31.12.2022	La DEEE a présenté un projet de loi dans les délais. Après le rejet de la loi nationale sur le CO ₂ et l'adoption de l'article cantonal sur le climat (article constitutionnel), celui-ci est mis à l'ordre du jour du Grand Conseil pour la première fois lors de la session d'hiver 2021 et la souveraineté dans le domaine de l'énergie et des bâtiments est garantie.
126-2020 M	Abplanalp (Brienzwiler, UDC) Garantir les mesures de protection de la forêt et l'entretien des forêts protectrices	08.09.2020 Vote point par point Point 1 : adoption sous forme de postulat Point 2 : adoption Point 3a : adoption Point 3b : adoption sous forme de postulat	31.12.2022	La situation sur le front de la protection des forêts contre le bostryche s'est nettement détendue en 2021. Les dégâts restent toutefois largement plus importants qu'avant le passage de la tempête Burglind, ainsi que d'autres tempêtes hivernales et périodes de sécheresse survenues depuis 2018. Les propriétaires de forêts et l'office compétent suivent cette situation de près : une taskforce mise en place conjointement avec l'association PFB analyse cette dernière et décide rapidement des mesures à prendre. Le Grand Conseil ayant approuvé le crédit-cadre Forêt protectrice, le financement de l'entretien ordinaire des forêts protectrices est garanti. Des moyens fédéraux supplémentaires sont également envisagés (point 2). Les moyens financiers nécessaires pour la réalisation des mesures de protection des forêts dans la zone de lutte contre le bostryche ont été mis à disposition en 2020 et 2021. Le programme de protection des forêts dans les autres régions a été mis en œuvre pour la dernière fois en 2021 en accord avec les propriétaires de forêts bernois (3b). Il convient désormais de changer de priorité : délaissier la lutte contre les dégâts au profit du façonnage de la forêt de demain. La situation devra être réexaminée régulièrement si de nouveaux dégâts ou d'autres évolutions surviennent. L'échange avec les acteurs de l'économie forestière est garanti. La présente motion peut être classée.
031-2021 M	Ruchti (Seewil, UDC) Gestion de la forêt selon les prescriptions légales dans le canton de Berne	09.09.2021 Adoption	31.12.2023	Même après le classement de la motion, les acteurs de l'économie forestière et l'OFDN en tant qu'autorité de surveillance sont tenus de continuer à respecter les prescriptions légales. Les mesures de communication concernant la gestion de la forêt ont déjà été renforcées en 2021, par exemple avec une visite d'une demi-journée de la forêt de Könizberg, lors de laquelle les associations environnementales participantes ont également attribué une bonne note aux mesures de gestion de l'hiver 2020/2021 (cf. également le rapport du WWF Berne dans la version allemande du WWF Magazin 3/2021).
004-2020 M	Knutti (Weissenburg, UDC) Soutien aux courses de Coupe du monde de ski à Adelboden et à Wengen	08.09.2020 Adoption sous forme de postulat	31.12.2022	En 2021, des subventions ont été octroyées pour l'organisation des courses de Coupe du monde de ski, sur la base de la loi sur le développement du tourisme (la course du Lauberhorn a cependant été annulée au dernier moment). Une nouvelle subvention est prévue pour les années suivantes. Le postulat peut donc être classé.
130-2020 M	Josi (Wimmis, UDC) En finir avec les fermetures d'offices de poste	18.03.2021 Adoption	31.12.2023	Le Conseil-exécutif a présenté les requêtes formulées dans la motion au Conseil fédéral ainsi qu'à la Poste. Les exigences de la motion sont donc remplies.
139-2020 M	Kocher Hirt (Worben, PS) Eviter un cercle vicieux	12.08.2020 Rejet Vote point par point Point 1 : adoption sous forme de postulat Point 2 : retrait Point 3 : rejet Point 4 : retrait	31.12.2022	Point 1 : La Confédération ne dispose pas des bases légales nécessaires pour couvrir la part de revenus non prise en charge ; quant au canton, sa situation financière n'est pas assez bonne pour assumer cette part. De plus, il ne serait pas judicieux, économiquement parlant, de couvrir cette part sans procéder à un examen approfondi des besoins, et un tel examen serait trop lourd sur le plan administratif. Point 2 : Avec l'ordonnance COVID-19, la Confédération a créé le 20 mars 2020 la possibilité d'appliquer une procédure sommaire simplifiée pour la demande et le paiement des indemnités de chômage partiel. Le 2 octobre 2021, la durée de validité de cette ordonnance a été prolongée jusqu'au 31 décembre 2021. La requête formulée au point 2, qui a certes été retirée par la motionnaire, est ainsi satisfaite.
266-2020 M	Imboden (Berne, Les Vert-e-s) Vite, des mesures pour cas de rigueur dans la culture, l'événementiel, la restauration, le tourisme, le voyage et les foires !	10.03.2021 Vote point par point Point 1 : adoption ; rejet du classement	31.12.2023	Sur la base des prescriptions fédérales, le canton a mis en œuvre les mesures pour les cas de rigueur dans tous les domaines demandés (état novembre 2021). La motion peut être classée.

		Point 2 : classement		
005-2021 M	Schönenberger (Schwarzenburg, PS) Pas de durcissement des conditions cantonales d'octroi des aides pour cas de rigueur	10.03.2021 Adoption	31.12.2023	La demande formulée dans la motion (réduction du chiffre d'affaires minimum de 100 000 à 50 000 francs) a été satisfaite grâce à l'adaptation de l'ordonnance cantonale sur les cas de rigueur ; la motion peut donc être classée.
008-2021 M	Knutti (Weissenburg, UDC) Cas de rigueur dans le canton de Berne : halte aux discriminations	10.03.2021 Adoption	31.12.2023	La demande formulée dans la motion (réduction du chiffre d'affaires minimum de 100 000 à 50 000 francs) a été satisfaite grâce à l'adaptation de l'ordonnance cantonale sur les cas de rigueur ; la motion peut donc être classée.
DIRECTION DE LA SANTÉ, DES AFFAIRES SOCIALES ET DE L'INTÉGRATION (DSSI)				
109-2015 M	Schnegg-Affolter (Lyss, PEV) Mise en œuvre de la Stratégie de politique familiale	24.11.2015 Adoption	31.12.2019	Le Rapport sur la politique familiale 2021 (ACE 546/2021) aborde les demandes formulées dans la motion. Lors de la session d'automne 2021, il a été présenté au Grand Conseil, qui en a pris connaissance en l'assortissant de déclarations de planification.
226-2017 M	Schönenberger (Schwarzenburg, PS) Relevé statistique du nombre de personnes en fin de droit et de chômeurs de longue durée bénéficiaires de l'aide sociale dans le canton de Berne	29.03.2018 Adoption sous forme de postulat	31.12.2022	Lors de la session d'automne 2021, le Grand Conseil a pris connaissance du rapport « Relevé statistique du nombre de personnes en fin de droit et de chômeurs de longue durée bénéficiaires de l'aide sociale dans le canton de Berne – Rapport du Conseil-exécutif sur la mise en œuvre de la motion 226-2017 Gabi Schönenberger (Schwarzenburg, PS), adoptée sous forme de postulat » (ACE 547/2021).
051-2018 M	Striffeler-Mürset (Münsingen, PS) L'avenir du secteur de la santé passe par des soins ambulatoires solides	12.06.2018 Point 1 : rejet sous forme de postulat Point 2 : adoption sous forme de postulat Point 3 : adoption sous forme de postulat, adoption et classement Point 4 : adoption sous forme de postulat, adoption et classement Point 5 : adoption sous forme de postulat	31.12.2022	La motion peut être classée, car la loi sur les programmes d'action sociale (LPASoc) et l'ordonnance sur les programmes d'action sociale (OPASoc) entrent en vigueur le 1 ^{er} janvier 2022.
060-2019 M	Seiler (Trubschachen, Les Vert-e-s) Revaloriser l'expérience des collaboratrices et collaborateurs des institutions sociales	04.12.2019 Adoption sous forme de postulat	31.12.2021	Les demandes formulées dans le postulat ont été reprises et concrétisées dans l'ordonnance sur les programmes de soutien à l'enfance, à la jeunesse et à la famille (OEJF ; domaine des garderies) et dans l'ordonnance sur les programmes d'action sociale (OPASoc ; domaine des foyers). Ces deux ordonnances entrent en vigueur le 1 ^{er} janvier 2022.
070-2019 M	Imboden (Berne, Les Vert-e-s) Les personnes travaillant avec les personnes âgées et les jeunes enfants méritent un meilleur salaire et plus de respect	04.12.2019 Point 1 : rejet sous forme de postulat Point 2 : adoption sous forme de postulat Point 3 : rejet Point 4 : retrait	31.12.2021	La loi sur les programmes d'action sociale (LPASoc) prévoit que les contrats de prestations sont conclus de manière à garantir le respect des conventions collectives ou des conditions de travail usuelles du lieu et de la branche (art. 17) et que les fournisseurs de prestations admis dans le système des bons de garde sont tenus de respecter les conventions collectives ou les conditions de travail usuelles du lieu et de la branche (art. 49). Dans le domaine des soins de longue durée, la progression salariale et les dispositions relatives à l'égalité salariale entre les sexes sont réglées à l'article 7a de la loi sur les subventions cantonales (LCSu) ou dans le contrat de prestations portant sur la garantie de la couverture des besoins en soins ambulatoires. La progression salariale est prise en compte lors de la définition des coûts normatifs. La LPASoc entre en vigueur le 1 ^{er} janvier 2022. Dès lors, le système des bons de garde introduit progressivement depuis 2019 deviendra le seul système de subventionnement dans le domaine de l'accueil extrafamilial. La LPASoc prévoit que les fournisseurs de prestations admis dans ce système sont tenus de respecter les conventions collectives ou les conditions de travail usuelles du lieu et de la branche.
114-2019 M	Heyer (Perrefitte, PLR) Pas de site psychiatrique pour Moutier !	03.09.2019 Point 1 : adoption sous forme de postulat Point 2 : adoption sous forme de postulat	31.12.2021	Au printemps 2020, le Conseil-exécutif a pris connaissance du rapport final du groupe de travail intercantonal et de ses recommandations pour l'avenir de l'Hôpital de Moutier. Le rapport suggère le maintien d'une offre en soins aigus somatiques en plus de celle en psychiatrie. La demande, formulée par le conseil d'administration, est soutenue par le gouvernement bernois. En 2021, d'autres parts de l'Hôpital du Jura bernois SA ont été vendues au groupe Swiss Medical Network, de sorte que le canton est maintenant un actionnaire minoritaire de cet hôpital. Grâce à cette vente,

				toutes les conditions sont réunies pour que des prestations de haute qualité et coordonnées puissent être proposées et pour que des soins innovants et porteurs d'avenir soient prodigués dans la région. L'Hôpital du Jura bernois SA prévoit de transférer les lits de psychiatrie de Bellelay à Moutier et de maintenir les soins aigus somatiques sur ce dernier site. Le projet de prise en charge psychiatrique d'urgence dans la région de Biel/Bienne entre le Centre psychiatrique Münsingen (CPM) SA, l'Hôpital du Jura bernois SA et les psychiatres établis progresse. En parallèle, le CPM SA a ouvert en 2020 un service de psychiatrie ambulatoire au sein du Centre hospitalier Bienne SA (CHB SA), qui assure également un service de consultation et de liaison. En 2021, une nouvelle unité de lits a en outre été ouverte au sein du CHB SA.
135-2019 M	Gerber (Schüpfen, PBD) Pour un paysage hospitalier judicieux à Bienne, dans le Seeland et dans le Jura bernois	04.09.2019 Point 1 : adoption sous forme de postulat Points 2 à 4 : rejet sous forme de postulat	31.12.2021	Le conseil d'administration du Centre hospitalier Bienne SA (CHB SA) a opté pour un projet de nouvelle construction dans la plaine, soutenu par le Conseil-exécutif. La proposition faite au Grand Conseil concernant l'octroi d'une subvention de construction a été approuvée à l'unanimité lors de la session d'automne 2021.
192-2019 M	CGes (Siegenthaler, Thoune) Paysage hospitalier en mutation : il est temps que le Conseil-exécutif fasse un état des lieux	04.12.2019 Adoption	31.12.2021	Un état des lieux réalisé dans le cadre d'un rapport sur le paysage hospitalier bernois a mis en évidence les chances et les risques qu'encourt le canton de Berne en raison du système actuel de financement hospitalier, des bases légales en vigueur aux niveaux fédéral et cantonal ainsi que des évolutions en cours (tendances). Par ailleurs, il a identifié les mesures qu'il conviendrait de prendre pour adapter le paysage hospitalier existant et permettre au canton de garantir une couverture hospitalière fonctionnelle et économique. Le Grand Conseil a pris connaissance de ce rapport lors de la session d'automne 2021. Les mesures sont mises en œuvre selon la feuille de route.
018-2020 M	Veglio (Zollikofen, PS) Garantir la qualité dans les garderies bernoises	25.11.2020 Point 1 : adoption Point 2 : rejet sous forme de postulat Point 3 : rejet sous forme de postulat	31.12.2022	Les demandes de la motionnaire ont été examinées dans le cadre du nouveau plan d'autorisation et de surveillance des garderies dans le canton de Berne. La mise en œuvre des mesures correspondantes débutera le 1 ^{er} janvier 2022, c'est-à-dire à compter de l'entrée en vigueur de l'ordonnance sur les programmes de soutien à l'enfance, à la jeunesse et à la famille (OEJF).
217-2020 M	Zybach (Spiez, PS) Garantir des prestations extrahospitalières de haute qualité dans tout le canton de Berne !	25.11.2020 Point 1 : adoption sous forme de postulat Points 2 et 3 : adoption	31.12.2022	La motion peut être classée car la loi sur les programmes d'action sociale (LPASoc) et l'ordonnance sur les programmes d'action sociale (OPASoc) entrent en vigueur le 1 ^{er} janvier 2022.
126-2021 MF	Herren-Brauen (Rosshäusern, Le Centre) Les personnes avec handicap ont besoin d'un porte-voix	16.09.2021 Adoption	31.12.2023	Le contrat de prestations 2022 conclu avec la Conférence cantonale bernoise des personnes avec handicap (cch) a été remanié à la suite de la session d'automne 2021 : les ressources financières allouées ont été adaptées au renchérissement et correspondent à celles prévues dans le contrat de prestations 2021. Suite aux négociations, la cch a été informée que le contrat de prestations serait maintenu jusqu'à l'entrée en vigueur de la loi sur les prestations de soutien aux personnes en situation de handicap (LPHand).
DIRECTION DE LA SÉCURITÉ (DSE)				
027-2017 M	Rudin (Lyss, pvl) Ouvrir le marché des taxis à la concurrence	12.09.2017 Adoption sous forme de postulat	31.12.2021	La requête a été examinée et intégrée dans la révision de l'ordonnance du 11 janvier 2012 sur la détention et la conduite de taxis (ordonnance sur les taxis, OT ; RSB 935.976.1).
134-2018 M	Kullmann (Hilterfingen, UDF) Faire basculer le parc automobile cantonal vers une motorisation alternative	21.11.2018 Vote point par point Point 2 : adoption	31.12.2020	L'appel d'offres pour la flotte cantonale (véhicules standard) est terminé. Le catalogue de véhicules comprend désormais deux tiers de véhicules équipés d'un système de propulsion alternative (BEV et PHEV) et un tiers de véhicules équipés de moteurs à combustion (essence, diesel, gaz et hybride intégral). En outre, les offices sont tenus, dans le cadre de la stratégie actuelle en matière de véhicules, d'utiliser des véhicules à propulsion alternative, pour autant que ces derniers répondent à leurs besoins.
130-2017 M	Rudin (Lyss, pvl) Pas de double peine pour les chauffeurs de taxi	24.01.2018 Adoption	31.12.2021	La requête a été examinée et intégrée dans la révision de l'ordonnance du 11 janvier 2012 sur la détention et la conduite de taxis (ordonnance sur les taxis, OT ; RSB 935.976.1).

166-2018 M	CSéc (Moser, Landiswil) Ecole intercantonale de police de Hitzkirch : obligations financières du canton et durée du contrat	12.06.2019 Adoption	31.12.2021	Le rapport d'analyse a été présenté au Grand Conseil durant la session d'automne 2021.
279-2018 M	Kullmann (Hilterfingen, UDF) Promouvoir une mobilité moderne et efficace grâce aux applications de covoiturage	11.09.2019 Adoption point par point Point 3 : adoption sous forme de postulat Point 4 : adoption	31.12.2021	La requête du point 3 a été examinée et rejetée dans le cadre de la révision de l'ordonnance du 11 janvier 2012 sur la détention et la conduite de taxis (ordonnance sur les taxis, OT ; RSB 935.976.1). Une réglementation entièrement cantonale des services de taxi ne s'impose pas et n'est pas non plus considérée comme nécessaire par les syndicats de communes. Dans le cadre de la politique des transports et de l'aménagement du territoire, le thème de l'économie de partage a été intégré dans le rapport de mise en œuvre pour réduire la consommation d'énergie dans les transports. Le point 4 peut donc être considéré comme mis en œuvre.
073-2020 M	Schilt (Utzigen, UDC) Verser l'aide d'urgence également aux requérantes et requérants d'asile déboutés qui sont hébergés à titre privé et réaliser des économies	08.09.2020 Adoption	31.12.2022	La Direction de la sécurité prévoit de mettre en œuvre la requête en l'intégrant au projet de modification de la loi du 9 décembre 2019 portant introduction de la loi fédérale sur l'asile et de la loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (Li LFAE ; RSB 122.20). Le Conseil-exécutif a repris cette requête dans l'arrêté 870/202. Le Grand Conseil a débattu de la question en première lecture lors de la session d'hiver 2021.
046-2020 M	Schneider (Bienne, UDC) Sensibiliser la population à la prévoyance en matière de crise	08.09.2020 Adoption	31.12.2022	Dans le cadre de la Journée internationale pour la réduction des risques de catastrophe qui a eu lieu le 13 octobre 2021, l'Office de la sécurité civile, du sport et des affaires militaires a publié sur son site Internet des informations sur le thème des provisions domestiques et de la cuisine sans électricité. Le site Internet a été entièrement remanié.
182-2018 M	Schönenberger (Schwarzenburg, PS-JS-PSA) Convention d'Istanbul : analyse cantonale et mise en œuvre	12.03.2019 Adoption	31.12.2021	Le 19 mai 2021, le Conseil-exécutif a pris connaissance du rapport d'analyse sur la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul dans le canton de Berne et a adopté des mesures d'amélioration que le groupe consultatif cantonal en matière de violence domestique a été chargé de mettre en œuvre.
299-2019 M	Gerber (Hinterkappelen, Les Vert-e-s) Sécurité des données aussi pour les véhicules à moteur	08.09.2020 Vote point par point Point 2 : adoption sous forme de postulat Point 3 : adoption sous forme de postulat	31.12.2022	La disponibilité et la transmission des données ont été examinées et ce thème a été repris dans la stratégie de base SIPD. Lors des prochains appels d'offres, des mesures visant à diminuer les risques existants seront introduites.
DIRECTION DE L'INTÉRIEUR ET DE LA JUSTICE (DIJ)				
188-2012 M	Lüthi (Berthoud, PS) Harmonisation du tarif de placement d'enfants	18.03.2013 Adoption sous forme de postulat	31.12.2017	L'harmonisation deviendra effective avec l'entrée en vigueur de la loi sur les prestations particulières d'encouragement et de protection destinées aux enfants (LPEP) et son ordonnance d'application au 1 ^{er} janvier 2022 (placement chez des parents nourriciers) ; elle résulte par ailleurs déjà de l'introduction des bons de garde (parents de jour) en août 2019, à la suite de la révision partielle de l'ordonnance sur les prestations d'insertion sociale (OPIS) entrée en vigueur en avril 2019. Depuis, la majorité des communes ont adopté le système de bons. Cela permet aux parents de jour de se faire engager s'ils le souhaitent par une organisation d'accueil familial de jour. Les parents des enfants pris en charge peuvent utiliser les bons de garde auprès de ces organisations. Certains parents de jour ont renoncé à ce système et procèdent au décompte de leurs prestations directement avec les parents des enfants.
173-2014 M	Schönenberger (Schwarzenburg, PS-JS-PSA) Prévention des abus sexuels dans les institutions et les associations	18.3.2015 Vote point par point Point 1 : rejet Point 2 : adoption sous forme de postulat Point 3 : rejet Point 4 : adoption et classement	31.12.2019	Les prescriptions de la LPEP et de l'ordonnance sur la surveillance des institutions résidentielles et des prestations ambulatoires destinées aux enfants (OSIPE) s'appliqueront au domaine des institutions résidentielles à compter du 1 ^{er} janvier 2022. Parmi ces prescriptions, certaines visent notamment à lutter contre les abus sexuels. Les institutions résidentielles seront par exemple obligées d'examiner les références de l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs en portant une attention particulière à leurs comportements et en consultant régulièrement leurs extraits de casier judiciaire, qui doivent être actuels (extrait destiné à des particuliers et extrait spécial destiné à des particuliers). Par ailleurs, toutes les personnes employées chargées de l'encadrement devront adhérer à la Charte pour la prévention des abus sexuels, de la maltraitance et d'autres formes de violation de l'intégrité. Lors de la surveillance, des mesures de prévention seront également examinées dans le domaine de l'infrastructure. En parallèle à ces mesures internes, les enfants et adolescent-e-s pris en charge auront la possibilité de s'adresser au service de médiation bernois ou de procéder à une dénonciation auprès de l'Office des mineurs. Les institutions s'assureront que ces informations soient portées à la connaissance des enfants et des adolescent-e-s.

108-2015 M	Grädel (Huttwil/Schwarzenbach, UDF) Mieux utiliser les bâtiments inoccupés hors de la zone à bâtir	16.09.2015 Adoption sous forme de postulat	31.12.2019	Dans le cadre de la consultation relative au projet CEATE-E, le Conseil-exécutif s'est prononcé en faveur d'une adaptation de l'article 24c LAT et de l'approche en matière de planification et de compensation.
165-2016 M	Wenger, président de la CSéc (Spiez, PEV) Müller, vice-président de la CSéc (Berne, PLR) Simplification des formalités pour l'accueil d'enfants dans des familles	30.11.2016 Vote point par point Point 1 : rejet Point 2 : adoption Point 3 : adoption	31.12.2020	La motion est mise en œuvre dans le cadre de la LPEP dont l'entrée en vigueur est prévue au 1 ^{er} janvier 2022. L'ordonnance d'application de la LPEP fixe le tarif du placement d'enfants et règle également les tarifs et les tâches des prestataires dans le cadre du placement chez des parents nourriciers (PPP). Cela permettra d'unifier les coûts et d'accroître la transparence. Les coûts engendrés par le placement chez des parents nourriciers seront comptabilisés de la même manière indépendamment des formes de placement (qu'il soit librement consenti ou décidé par une autorité).
226-2016 M	Freudiger (Langenthal, UDC) Construction hors de la zone à bâtir – un potentiel inexploité	24.01.2017 Adoption	31.12.2021	Dans le cadre de la consultation relative au projet CEATE-E, le Conseil-exécutif s'est prononcé en faveur d'une adaptation de l'article 24c LAT et de l'approche en matière de planification et de compensation.
246-2018 M	Rüegsegger (Riggisberg, UDC) Pour une information pédologique moderne	13.06.2019 Vote point par point Point 1 : adoption sous forme de motion Point 2 : retrait Point 3 : adoption sous forme de postulat	31.12.2021	Les études de base en vue d'établir une cartographie de l'ensemble des sols du canton ont été entreprises et une étude de faisabilité a été réalisée par la Haute école des sciences agronomiques, forestières et alimentaires (BFH-HAFL). La mise en œuvre est en cours depuis 2020. Le financement initial, pour les quatre premières années, dépend de la Wyss Academy for Nature at the University of Bern. Le Conseil-exécutif soumettra en temps voulu une demande de crédit au Grand Conseil pour la suite des travaux.
255-2019 P	Dütschler (Hünibach, PLR) Accélérer les procédures de demande de permis de construire	11.06.2020 Vote point par point Point 1 : retrait Point 2 : adoption	31.12.2022	L'introduction définitive de la procédure de demande de permis de construire électronique au 1 ^{er} mars 2022 mettra fin à l'obligation de déposer les annexes demandées jusqu'à présent (raccordement au réseau électrique, raccordement à l'installation d'antenne collective, raccordement au réseau de gaz, installations d'eau / d'eaux usées, raccordement au réseau de télécommunication, plan d'élimination relatif aux chantiers, sécurité parasismique, sécurité biologique, radon, amiante, prévention des accidents majeurs, protection du sol).
237-2018 M	Haas (Berne, PLR) Retour à la pratique voulue par Grand Conseil concernant les impôts sur les mutations	13.03.2019 Adoption	31.12.2021	La motion a été mise en œuvre dans le cadre de la révision de la loi concernant l'impôt sur les mutations.
DIRECTION DES FINANCES (FIN)				
165-2015 M	Kipfer (Münsingen, PEV) du 02.06.2015 Après l'EOS, contrôler l'efficacité du travail administratif	19.01.2016 Adoption	31.12.2021	La motion a été déposée en 2015, à la suite de l'Examen des offres et des structures (EOS 2014). Depuis lors, le Conseil-exécutif a lancé ou déjà réalisé de nombreux projets cantonaux répondant aux exigences centrales de cette motion. Citons dans ce contexte, par exemple, les projets « IT@BE », « Enterprise Resource Planning » (ERP) et « Mise en œuvre de la réforme des Directions » (RDir). A cela s'ajoutent les 15 projets initiés dans le cadre du « Programme d'allègement 2018 » (PA 2018) dans les <i>champs d'activités cantonaux présentant un potentiel d'optimisation</i>. Différentes mesures du « PA 2018 » contribuent en outre aux gains d'efficacité réclamés par la motion. Le Conseil-exécutif a par ailleurs décidé au printemps 2018 de mettre en œuvre la déclaration de planification <i>Brönnimann</i>, que le Grand Conseil a adoptée pendant sa session de novembre 2017 et qui demande la réduction des effectifs dans l'administration centrale. Le Conseil-exécutif tient ainsi également compte, notamment, de la demande de <i>simplification de l'appareil administratif</i> émise dans la motion 165-2015. La mise en œuvre de la déclaration de planification dont le Conseil-exécutif a donné le mandat a pour conséquence que – comme cela est exigé au plan politique – les Directions et la Chancellerie d'État doivent toutes se pencher sur la question des gains d'efficacité réalisables en leur sein. A l'encontre de ce que demande la motion, le Conseil-exécutif a cependant renoncé à réunir tous ces projets en un seul « projet global » qu'il aurait soumis au Grand Conseil. Il estime qu'au lieu d'apporter un bénéfice supplémentaire, cela aurait plutôt absorbé des ressources financières et en personnel pouvant être utilisées bien plus judicieusement dans les projets déjà en cours. En vertu des mesures décrites, le Conseil-exécutif a proposé durant la session de mars 2019 de classer la présente motion. Mais le Grand Conseil a rejeté cette proposition. L'auteur de la motion a fait valoir en particulier que l'allègement des processus était encore insuffisant. De plus, il est ressorti d'une seconde intervention que des mesures avaient certes été engagées pour permettre des gains d'efficacité, mais que du fait de l'avancement du projet, elles ne s'étaient pas encore traduites par des allègements financiers. Dans ces conditions et vu les résultats du sondage du personnel de 2019, qui ont montré une appréciation négative dans le domaine des processus de travail, le Conseil-exécutif a décidé d'adopter des mesures supplémentaires. Il a donc chargé les Directions, la Chancellerie d'État et la Direction de la magistrature d'identifier d'autres potentiels

				d'optimisation des processus de travail dans leur domaine de compétence. Des mesures ont ainsi été proposées concernant un total de 24 processus de travail dans l'ensemble du canton – principalement dans les domaines du personnel, des finances, de l'informatique et de la numérisation. Les Directions compétentes respectivement la Chancellerie d'État ont alors étudié la faisabilité des propositions (poursuite, reprise à une date ultérieure ou rejet) pour chacun des thèmes relevant de leur domaine de compétence. Le Conseil-exécutif a pris connaissance du résultat et chargé les Directions compétentes et la Chancellerie d'État de poursuivre les mesures concernées ou de les reprendre en temps opportun. A fin mai 2021, trois des 15 projets définis dans le « PA 2f018 » concernant les <i>champs d'activités cantonaux présentant un potentiel d'optimisation</i> étaient achevés. Sept autres projets devraient se terminer à fin 2022. Les projets restants visant un horizon à moyen et long termes (p. ex. en lien avec le domaine des bâtiments), le Conseil-exécutif estime qu'il n'y a pas lieu de faire dépendre le classement de la présente motion de ces projets. Le Conseil-exécutif continue néanmoins à rendre compte au Grand Conseil de l'état d'avancement des projets dans le cadre du budget. Mentionnons en outre en lien avec la déclaration de planification <i>Brönnimann</i> que la réduction des effectifs est aujourd'hui terminée et qu'un total de 65 postes a pu être supprimé. Au vu des développements exposés et des efforts fournis à cet égard ainsi que des projets initiés et en partie déjà achevés dans ce domaine, le Conseil-exécutif demande au Grand Conseil de classer la motion.
190-2016 P	Hässig Vinzens (Zollikofen, PS) du 13.09.2016 Installation de capteurs solaires et assainissements énergétiques : effets sur la fiscalité	22.03.2017 Adoption	31.12.2020	Le Conseil-exécutif a transmis le rapport demandé au Grand Conseil le 16 décembre 2020. Le Grand Conseil a pris connaissance du rapport du Conseil-exécutif le 7 juin 2021.
176-2018 M	Kipfer (Münsingen, PEV) du 03.09.2018 Simplification des finances et de la comptabilité dans le canton de Berne : réorganisation des unités comptables	26.11.2018 Adoption	31.12.2020	La mise en œuvre du projet ERP et la révision de la LFP qui y est liée entraînent une nette simplification, optimisation et standardisation des finances et de la comptabilité. Les 56 unités comptables actuelles seront réduites à 13 et les clôtures centralisées au niveau des <i>Directions</i> . Il n'y a désormais plus qu'un seul système intégré doté de processus standardisés et d'une structure largement simplifiée. Les données de la comptabilité financière sont automatiquement enregistrées dans la comptabilité interne et l'ancienne structure du calcul des marges contributives est remplacée par le compte de résultats échelonné conformément au MCH2. Le solde du compte de résultats reflète le budget global par groupe de produits et se retrouve en toute transparence jusqu'au niveau du <i>groupe</i> . Tous les justificatifs sont saisis directement dans le système conformément à la révision, et le flux de tâches créanciers permet de numériser le principal processus encore traité sur papier dans de nombreux offices. Le projet ERP est actuellement en phase d'introduction. Les exigences de la motion ayant été reprises dans le projet et la révision de la LFP, la motion peut être classée.
177-2018 M	Kipfer (Münsingen, PEV) du 03.09.2018 Simplification des finances et de la comptabilité dans le canton de Berne : bilan du projet MCH2 et définition des normes de demain	26.11.2018 Adoption	31.12.2020	La Direction des finances a analysé l'introduction du MCH2/IPSAS dans le cadre du rapport de clôture du projet et communiqué de manière circonstanciée sur ses conclusions et la définition des normes futures dans le rapport de gestion 2019, volume 2. De même, la Commission des finances a été informée le 6 février 2020 de la mise en œuvre de la motion. Le principal élément à retenir en lien avec la mise en œuvre de la motion 177-2018 est le suivant : les enseignements tirés de l'introduction du MCH2/IPSAS, le processus continu d'apprentissage et d'amélioration ainsi que l'échange ouvert et permanent entre toutes les parties concernées ont permis de définir dans le cadre de la réalisation du projet ERP et de la révision de la LFP qui y est liée les futurs processus structurels et fonctionnels du domaine des finances et de la comptabilité selon des normes uniformes intégrées et efficaces. La décision de renoncer à IPSAS a elle aussi été reprise dans le cadre de la révision de la LFP et cet abandon a été défini comme une norme de présentation des comptes du MCH2. Le projet ERP est actuellement en phase d'introduction. La version révisée de la LFP entrera quant à elle en vigueur le 1^{er} janvier 2023. Les exigences posées par la motion étant ainsi satisfaites, il est proposé de classer la motion.
023-2019 FM	Haas (Berne, PLR) du 01.03.2019 Augmentation des investissements nets	11.06.2019 Adoption	31.12.2021	Au budget 2022 et PIMF 2023 à 2025, le montant de l'investissement net ordinaire se situe entre CHF 379 millions (2022) et CHF 613 millions (2025). La valeur CHF 500 millions visée par la motion financière sera atteinte à partir de 2023 (CHF 511 millions). Malgré les dissolutions de Fonds prévues à hauteur de CHF 61 millions (projet de loi sur la dissolution du Fonds des distributions du bénéfice de la BNS et du Fonds d'investissements hospitaliers), un nouvel endettement est cependant budgété pour cette année-là. Avec sa proposition de priorisation des investissements dans le domaine des bâtiments, le Conseil-exécutif a par ailleurs répondu à la demande de définition des priorités formulée dans la motion. La proposition de priorisation est expliquée en détail dans le rapport sur le budget 2022 et PIMF 2023 à 2025 (p. 59 ss).

277-2018 M	Gerber (Hinterkappelen, Les Vert-e-s) du 28.11.2018 Sécurité de la communication et échange de données	10.09.2019 Vote point par point : Chiffre 1 : adoption et classement Chiffre 2 : adoption sous forme de postulat Chiffre 3 : adoption Chiffre 4 : adoption et classement	31.12.2021	Chiffre 2 : depuis septembre 2019, l'agence spécialisée nationale <i>educa</i> met à la disposition des écoles le service de messagerie « Wire », qui est conforme aux règles relatives à la protection des données. Chiffre 3 : le Grand Conseil débattait de la loi sur l'administration numérique (LAN) en première lecture lors de la session d'hiver 2021. La conservation des données en Suisse est régie par l'art. 12, al. 3 de cette loi.
107-2019 M	Imboden (Berne, Les Vert-e-s) du 22.03.2019 Lignes directrices en matière de rémunération à BKW SA	10.09.2019 Adoption sous forme de postulat	31.12.2021	Lors de la session de l'automne 2019, le Grand Conseil a transmis au Conseil-exécutif quatre interventions en lien avec la pratique de rémunération des organes de direction stratégique et opérationnelle de sociétés parapubliques. Le Conseil-exécutif a alors élaboré un rapport détaillé sur la rémunération des organes de direction stratégique et opérationnelle dans les participations cantonales dont le Grand Conseil a pris connaissance lors de sa session de mars 2021. Dans ce rapport, le Conseil-exécutif informait notamment sur sa position et sur la mise en œuvre des exigences de la motion 107-2019 adoptée sous forme de postulat (cf. explications au chap. 12.6 du rapport). Au vu de ces explications, le Conseil-exécutif considère que le mandat d'examen découlant de la motion 107-2019 est réalisé. Avec l'introduction des « principes directeurs de la rémunération des organes de direction stratégique et opérationnelle » dans les lignes directrices sur la gouvernance des entreprises publiques (voir ch. 13 des lignes directrices), les principales exigences de la motion adoptée sous forme de postulat sont mises en œuvre.
110-2019 M	Stampfli (Berne, PS) du 26.03.2019 Halte aux salaires excessifs dans les entreprises parapubliques	10.09.2019 Vote point par point : Chiffre 1 : adoption Chiffre 2 : adoption Chiffre 3 : adoption sous forme de postulat	31.12.2021	Lors de la session de l'automne 2019, le Grand Conseil a transmis au Conseil-exécutif quatre interventions en lien avec la pratique de rémunération des organes de direction stratégique et opérationnelle de sociétés parapubliques. Le Conseil-exécutif a alors élaboré un rapport détaillé sur la rémunération des organes de direction opérationnelle et stratégique dans les participations cantonales dont le Grand Conseil a pris connaissance lors de sa session de mars 2021. Dans ce rapport, le Conseil-exécutif informait notamment sur sa position et sur la mise en œuvre des exigences de la motion 110-2019 adoptée sous forme de postulat (cf. explications au chap. 12.6 du rapport). Au vu de ces explications, le Conseil-exécutif considère que le mandat d'examen découlant de la motion 110-2019 est réalisé. Le rapport du Conseil-exécutif contenait notamment, comme l'exigeait la motion, une « vue générale des plus hauts salaires dans les entreprises parapubliques bernoises ». De même, il présentait une « analyse comparative de ces salaires et de ceux pratiqués dans des entreprises parapubliques comparables dans d'autres cantons ». En outre, l'introduction des « principes directeurs de la rémunération des organes de direction stratégique et opérationnelle » dans les lignes directrices sur la gouvernance des entreprises publiques (voir ch. 13 des lignes directrices) répond au point 3 adopté sous forme de postulat.
111-2019 M	Luginbühl-Bachmann (Krattigen, PBD) du 26.03.2019 Régulation des salaires dans les entreprises publiques	10.09.2019 Adoption sous forme de postulat	31.12.2021	Lors de la session de l'automne 2019, le Grand Conseil a transmis au Conseil-exécutif quatre interventions en lien avec la pratique de rémunération des organes de direction stratégique et opérationnelle de sociétés parapubliques. Le Conseil-exécutif a alors élaboré un rapport détaillé sur la rémunération des organes de direction opérationnelle et stratégique dans les participations cantonales dont le Grand Conseil a pris connaissance lors de sa session de mars 2021. Dans ce rapport, le Conseil-exécutif informait notamment sur sa position et sur la mise en œuvre des exigences de la motion 111-2019 adoptée sous forme de postulat (cf. explications au chap. 12.6 du rapport). Au vu de ces explications, le Conseil-exécutif considère que le mandat d'examen découlant de la motion 111-2019 est réalisé. Avec les principes directeurs de la rémunération des organes de direction stratégique et opérationnelle (voir ch. 13 des lignes directrices sur la gouvernance des entreprises publiques), la régulation stratégique demandée par la motion 111-2019 est réalisée.
163-2019 M	Hess (Berne, UDC) du 11.06.2019 Plafonner les salaires dans les entreprises publiques	10.09.2019 Adoption sous forme de postulat	31.12.2021	Dans son rapport sur la rémunération des organes de direction stratégique et opérationnelle dans les participations cantonales, dont le Grand Conseil a pris connaissance lors de sa session de mars 2021, le Conseil-exécutif a expliqué en détail pourquoi il rejette la demande adoptée sous forme de postulat de « Plafonner les salaires dans les entreprises publiques ». Le mandat d'examen du Parlement a ainsi été mis en œuvre.
042-2019 M	Köpfli (Berne, pvl) du 04.03.2019 Dopage en sport ou cartels en économie : même duperie, même peine !	03.12.2019 Vote point par point : Chiffre 1 : adoption sous forme de postulat Chiffre 2 : adoption et classement Chiffre 3 : adoption sous forme de postulat	31.12.2021	Les dispositions d'exécution de la nouvelle législation sur les marchés publics répondent à la demande formulée. L'ordonnance correspondante relative à l'accord intercantonal sur les marchés publics (OAIMP) entrera en vigueur le 1 ^{er} février 2022. Elle prévoit des peines conventionnelles pour les cartels de soumission et la transmission des données à la Commission de la concurrence (COMCO).

215-2019 M	Tobler (Moutier, UDC) du 02.09.2019 Stopper toute réorganisation à l'intendance des impôts de Moutier	03.12.2019 Adoption sous forme de postulat	31.12.2021	Les préparatifs de la coopération entre les régions Jura bernois et Seeland vont bon train, de sorte qu'à fin 2021 tout est prêt pour que la région commune JB-SL puisse démarrer au 1^{er} janvier 2022. La redéfinition et l'allègement de la structure directionnelle des deux régions ont été décidés pour que toutes les régions aient une taille équivalente, pour exploiter les synergies et pour améliorer la gestion et l'utilisation des compétences linguistiques. Cette réorganisation contribue en outre à la mise en œuvre de la déclaration de planification <i>Brönnimann</i> concernant la réduction des effectifs dans l'administration centrale. Les éléments suivants demeurent quant à eux inchangés : – les deux sites de Bienne et Moutier, avec leurs postes de travail et leurs services à la clientèle, comme l'accueil du public aux guichets, sont maintenus ; – avec la nouvelle organisation, l'Intendance des impôts garantit que les mêmes services seront fournis sur les deux sites, où il y aura toujours du personnel en mesure de renseigner la clientèle aussi bien en français qu'en allemand ; – la fusion n'a entraîné aucun licenciement.
267-2019 M	Kipfer (Münsingen, PEV) du 24.11.2019 Dissolution de fonds pour remédier au déficit de financement du compte des investissements	10.03.2020 Adoption sous forme de postulat	31.12.2022	En vertu de la motion adoptée sous forme de postulat, le Conseil-exécutif a élaboré un projet de loi sur la dissolution du Fonds des distributions du bénéfice de la BNS et du Fonds d'investissements hospitaliers. La première lecture du projet aura lieu lors de la session de printemps 2022.
118-2020 M	Müller (Orvin, UDC) du 02.06.2021 Favoriser le télétravail pour le personnel cantonal	17.03.2021 Adoption sous forme de postulat	31.12.2023	Par l'ACE 699 du 9 juin 2021, le Conseil-exécutif a adopté une stratégie de promotion du travail à domicile et du travail mobile dans l'administration cantonale. Le télétravail peut ainsi en principe être autorisé pour au maximum 50 pour cent du degré d'occupation.
JUSTICE (JUS)				

3. Demandes de prolongation de délai

Le tableau ci-après fait état de toutes les motions et de tous les postulats dont le délai d'exécution va échoir ou est échu (cf. colonne délai d'exécution) et pour lesquels le Conseil-exécutif demande une prolongation de délai. L'état de traitement permet de motiver la demande (P1 : demande de prolongation d'un an / P2 : demande de prolongation de deux ans).

CHANCELLERIE D'ÉTAT (CHA)					
N° et type d'intervention	Auteur-e (domicile, parti) Titre	Date d'adoption Décision du GC	Délai d'exécution	Etat d'avancement du traitement Motivation de la demande de prolongation de délai	Proposition P1 / P2
041-2019 M	Gullotti (Tramelan, PS) du 04.03.2019 Un lieu de mémoire pour les victimes de mesures de coercition à des fins d'assistance et de placements extrafamiliaux dans le canton de Berne	26.11.2019 Adoption sous forme de postulat	31.12.2021	Les travaux relatifs à la mise en œuvre de l'intervention sont en cours, un bureau externe a été mandaté.	P2
DIRECTION DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DE LA CULTURE (INC)					
028-2019 P	Geissbühler-Strupler (Herrenschwanden, UDC) Analyse approfondie du rapport coûts-utilité et des effets désincitatifs de l'école à journée continue	28.11.2019 Adoption	31.12.2021	Le lancement de l'analyse du rapport coût-utilité a dû être reporté en raison de la crise liée à la pandémie. Il est désormais prévu pour janvier 2022.	P2
106-2019 M	Krähenbühl (Unterlangenegg, UDC) Pas d'obligation de manifester – restaurer la neutralité politique à l'école obligatoire !	28.11.2019 Adoption	31.12.2021	En raison de la pandémie, les manifestations pour le climat sont presque inexistantes. Demander aux écoles d'assurer la neutralité politique ne serait pas pertinent. La Direction de l'instruction publique et de la culture reporte donc cette communication. Elle souhaite attendre que la situation se détende afin que le message puisse passer correctement.	P2
257-2018 M	Krähenbühl (Unterlangenegg, UDC) Pour des moyens d'enseignement plus durables, meilleur marché et plus écologiques à l'école obligatoire	11.09.2019 Vote point par point : Chiffre 1 : adoption Chiffre 2 : adoption Chiffre 4 : adoption	31.12.2021	Le Conseil-exécutif a démarré le processus de vente de la participation du canton de Berne dans la société Schulverlag plus AG. Néanmoins, ce processus n'est pas encore achevé.	P2
DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS ET DES TRANSPORTS (DTT)					
039-2018 P	Klopfenstein (Corgémont, UDC) Conserver les témoins de l'histoire prévôtoise	05.09.2018 Adoption sous forme de postulat	31.12.2021	Avec l'acceptation du passage de Moutier au canton du Jura, les négociations pour un transfert au 1 ^{er} janvier 2026 ont débuté. Le 22 septembre 2021, les principes et la feuille de route des négociations ont été signés par les deux parties. La question du maintien du tribunal régional et de la préfecture dans le patrimoine du canton de Berne sera discutée par les délégations bernoise et jurassienne durant les négociations.	P1
252-2018 M	Graber (La Neuveville, UDC) Ouverture conditionnelle du centre de Prêles	13.03.2019 Vote point par point Points 2 et 3 : adoption sous forme de postulat	31.12.2021	Le 13 mars 2019, le Grand Conseil a décidé de ne pas établir de centre de retour pour requérantes et requérants d'asile déboutés à Prêles. Le point 2 a donc été rayé du rapport de l'année 2020 par la DES. L'affectation du site à une utilisation par le canton ou des tiers est en cours d'examen par la DTT. La décision concernant l'avenir du site de Prêles sera prise une fois les résultats disponibles et la révision du plan d'aménagement local achevée. Ces procédures nécessitent plus de temps, raison pour laquelle le délai d'exécution doit être prolongé.	P2
251-2018 M	Mentha (Liebfeld, PS) Le tunnel de Port, vite !	13.06.2019 Adoption sous forme de postulat	31.12.2021	Le tunnel de Port fait partie du projet d'exécution, entre-temps abandonné, du contournement ouest de Bienne par l'A5. Dans les prochaines années, la nouvelle organisation de projet supérieure Espace Biel/Bienne. Nidau examinera la proportionnalité du tunnel de Port au moyen d'une conception globale du trafic. Les travaux sont en cours, mais nécessitent plus de temps.	P2

261-2018 M	Moser (Biel/Bienne, PLR) Contournement ouest de Bienne : avancer la réalisation de la bretelle sur la rive droite du lac (tunnel de Port)	13.06.2019 Adoption	31.12.2021	Le tunnel de Port fait partie du projet d'exécution, entre-temps abandonné, du contournement ouest de Bienne par l'A5. Dans les prochaines années, la nouvelle organisation de projet supérieure Espace Biel/Bienne.Nidau examinera la pertinence du tunnel de Port au moyen d'une conception globale du trafic. Les travaux sont en cours, mais nécessitent plus de temps.	P2
236-2018 M	von Wattenwyl (Tramelan, Les Vert-e-s) CFF CARGO – Le transport des marchandises par rail, un service public	04.09.2018 Vote point par point Point 1 : adoption sous forme de postulat Points 2 et 3 : adoption	31.12.2021	Les résultats de la stratégie cantonale sur le transport de marchandises et la logistique ont été pris en compte en 2021. Des entretiens entre le canton du Jura, les CFF et les Chemins de fer du Jura (CJ) ont déjà eu lieu et se poursuivent. La détermination des besoins en matière de fret ferroviaire dans le Jura bernois est toujours en cours. A la suite des retours de la région, le canton de Berne s'engage en particulier pour le chargement de bois à Péry-Reuchenette.	P1
127-2019 M	Gullotti (Tramelan, DEPU) Trouver des solutions pour l'avenir de Bellelay, un site d'importance nationale	04.09.2019 Adoption	31.12.2021	L'utilisation future de l'Abbaye de Bellelay n'est pas encore définie. Sous la direction de la DTT, une stratégie pour son avenir et des solutions correspondantes pour une utilisation adéquate sont en cours d'élaboration avec les parties prenantes du Jura bernois (projet « Avenir de l'Abbaye de Bellelay »). L'association Jura bernois.Bienne (Jb.B) a été mandatée pour la recherche de futures activités pour le site, qui soient dans l'intérêt de la région et du canton. Les premières propositions arriveront en milieu d'année 2022. Une décision basée sur ces propositions pourra ensuite être prise. Le contrat de location existant avec l'Hôpital du Jura bernois (HJB) sera prolongé jusqu'à fin juin 2022. En raison des clarifications en cours, la mise en œuvre de la motion nécessite davantage de temps. Nous demandons une prolongation du délai.	P2
047-2019 P	Stucki (Stettlen, Vert'libéraux) Branche ouest de l'A5 : pour un dialogue sans tabou	10.09.2019 Adoption	31.12.2021	Dans son rapport final, le groupe de dialogue sur la branche ouest de l'A5 institué par le canton maintient qu'il est important de combler à long terme la lacune de route nationale à Bienne. Dans les prochaines années, l'organisation de projet supérieure Espace Biel/Bienne.Nidau, qui met en œuvre les recommandations du groupe de dialogue, examinera la proportionnalité d'un tunnel dans le Jura bernois. Après cela, des clarifications correspondantes pourront être menées auprès de la Confédération. La DTT demande une prolongation de délai pour les examens en cours.	P2
102-2019 M	Wyss (Wengi, UDC) Foyer d'éducation de Prêles – arrêtons les frais ! Pour de nouvelles idées au profit de la population du plateau de Diesse	10.09.2019 Adoption sous forme de postulat	31.12.2021	Lors de la session de mars 2019, le Grand Conseil a décidé de ne pas établir de centre de retour pour requérantes et requérants d'asile déboutés dans l'ancien foyer d'éducation de Prêles. L'affectation du site à une utilisation par le canton est une option en cours d'examen. En outre, le canton a demandé à la commune de Plateau de Diesse d'étendre l'affectation du site dans le cadre de la révision du plan d'aménagement local afin de créer un cadre juridique valable pour la nouvelle utilisation. La décision concernant l'avenir du site de Prêles sera prise une fois les résultats disponibles et la révision du plan d'aménagement local achevée. Ces procédures nécessitent plus de temps, raison pour laquelle le délai d'exécution doit être prolongé.	P2
144-2019 M	Amstutz (Sigriswil, UDC) Pour un meilleur aménagement routier de la traversée de Thoune, sur la rive droite du lac	27.11.2019 Vote point par point Point 1 : rejet Point 2 : adoption sous forme de postulat Point 3 : rejet Point 4 : rejet	31.12.2021	En 2020, le canton a réalisé des mesures du trafic afin de contrôler l'efficacité du contournement de Thoune par le nord de manière plus approfondie et complète. Les résultats font désormais l'objet de discussions et d'analyses dans le cadre d'un forum où sont représentés les communes environnantes, les organisations pour la circulation, l'économie et le tourisme, des partis politiques et d'autres parties prenantes. Le forum doit établir les besoins, fixer les objectifs et proposer des mesures envisageables. Sur cette base, des mesures immédiates devraient pouvoir être mises en œuvre au printemps 2022.	P2
250-2019 M	Graf (Interlaken, PS) Des itinéraires pour VTT attrayants dans le canton de Berne aussi	05.03.2020 Adoption	31.12.2022	La demande sera mise en œuvre dans le cadre de la révision de la loi sur les routes. La consultation a déjà eu lieu. La loi sur les routes adaptée devrait entrer en vigueur en 2023, il faut donc prolonger le délai d'exécution d'une année.	P1

DIRECTION DE L'ÉCONOMIE, DE L'ÉNERGIE ET DE L'ENVIRONNEMENT (DEEE)					
078-2017 M	von Känel (Villeret, PLR) Supprimer le double contrôle de combustion des chauffages	28.03.2018 Adoption sous forme de postulat	31.12.2020	La procédure de mise en œuvre est en cours. Des travaux préparatoires ont été effectués et seront appliqués avec la révision de la loi sur la protection de l'air (LPAir).	P1
121-2017 M	Imboden (Berne, Les Vert-e-s) Conséquences du réchauffement climatique dans le canton de Berne – plan de mesures et stratégie d'adaptation : champs d'action cantonaux pour protéger la population et les espaces naturels	19.03.2018 Vote point par point Point 1 : adoption sous forme de postulat Point 2 : rejet Point 3 : retrait	31.12.2020	Les travaux se poursuivront l'année prochaine. La révision de la législation fédérale sur le CO ₂ et la réforme des Directions (transfert de l'OEE à la DEEE) ont entraîné des retards.	P1
218-2017 M	Graf (Interlaken, PS) Des conditions équitables pour l'hôtellerie dans les régions de vacances du canton de Berne par rapport à l'hôtellerie des autres cantons de tourisme	07.06.2018 Adoption sous forme de postulat	31.12.2020	L'analyse du Center for Regional Economic Development (CRED) de l'Université de Berne est terminée. D'après celle-ci, les instruments de financement classiques tels que les cautionnements, les réductions d'intérêts, les subventions à fonds perdu n'ont pas d'importance ou seulement une importance limitée (investissement relativement modeste) pour les aides individuelles versées aux établissements hôteliers dans le canton de Berne et dans d'autres cantons, raison pour laquelle le financement par la Société suisse de crédit hôtelier (SCH) domine. Pour les infrastructures accessibles au public dans les établissements d'hébergement (p. ex. infrastructures de congrès, installations de wellness), la Nouvelle politique régionale (NPR) s'applique également. Depuis 2020, be-advanced fournit par ailleurs une prestation de coaching dans le domaine du tourisme (hôtellerie incluse). Lors d'une prochaine étape, il conviendra de se concerter avec les instances fédérales subventionnant l'hôtellerie afin d'évaluer les mesures nécessaires. Le SECO examine actuellement de manière approfondie les potentiels d'optimisation de la SCH dans la perspective de la nouvelle stratégie touristique 2024+. Il est donc judicieux de prolonger le délai jusqu'à fin 2022.	P1
079-2018 M	Leiser (Worb, PEV) Création d'une plateforme cantonale d'achats pour les pompiers	21.11.2018 Adoption sous forme de postulat	31.12.2020	Les résultats des différents projets pilotes ne sont pas encore disponibles.	P1
123-2018 M	Lanz (Thoune, UDC) Éliminer les obstacles administratifs pour promouvoir l'innovation et faciliter l'implantation des start-up	07.03.2019 Vote point par point Point 1 : adoption sous forme de motion Point 2 : adoption sous forme de motion Point 3 : adoption sous forme de postulat	31.12.2021	Un mandat externe a été attribué pour l'élaboration des bases. La crise du coronavirus a entraîné des retards dans les travaux. L'élaboration devrait avoir lieu en 2022.	P1
162-2018 M	Imboden (Berne, Les Vert-e-s) Programme de décarbonisation – mise en œuvre des objectifs de l'Accord de Paris sur le climat	06.03.2019 Adoption	31.12.2021	Les objectifs intermédiaires obligatoires et les modifications légales requises ont été présentés dans le cadre du plan de mesures de la stratégie énergétique pour la prochaine période de réalisation 2020-2023. Les rapports sur la stratégie énergétique et le plan de mesures 2020-2023 ont été examinés par le Grand Conseil lors de la session de printemps 2021. À l'automne 2021, la population a approuvé l'article sur la protection du climat, ce thème est désormais ancré dans la Constitution. La révision partielle de la loi sur l'énergie aura une influence importante sur les objectifs intermédiaires, c'est pourquoi ceux-ci ne devront être fixés qu'une fois la révision terminée.	P2
011-2019 M	CIAT (Klausner, Berne) Des réserves stratégiques de terrains à bâtir pour le canton de Berne	05.12.2019 Adoption sous forme de postulat	31.12.2021	De premières réflexions et travaux de fond ont été menés. Du fait du déploiement du programme de cas de rigueur, ils n'ont cependant pas pu être mis en œuvre comme prévu.	P1

039-2019 M	Ammann (Berne, LG) Urgence climatique – constitution d'une délégation pour la protection du climat	10.09.2019 Vote point par point Point 1 : adoption sous forme de postulat Point 2 : adoption sous forme de postulat Point 3 : retrait	31.12.2021	Pour l'exécution du postulat, il suffirait en premier lieu d'optimiser – si nécessaire – les comités et processus déjà en place. L'OEE assume déjà un rôle de coordinateur entre les Directions dans le cadre de la planification des mesures pour la stratégie énergétique et pour l'adaptation au changement climatique. La pertinence de la constitution d'une délégation pour la protection du climat et sa possible composition sont en cours d'examen. Le nouvel article constitutionnel a modifié la situation de départ, qui doit donc être réévaluée.	P1
059-2019 P	Les Vert-e-s (Imboden, Berne) Améliorer le monitoring des rénovations énergétiques dans le canton de Berne	10.09.2019 Adoption	31.12.2021	La mise sur pied d'une plateforme pilote (EnerGIS) a été lancée au quatrième trimestre 2020 et sera terminée à la fin de 2021. Sur la base de ces travaux préliminaires, un projet de mise en œuvre pourra être lancé début 2022 (élaboration d'une plateforme dotée de fonctions étendues) sur la base d'un calendrier contraignant et réalisé d'ici fin 2023.	P1
085-2019 M	Hässig Vinzenz (Zollikofen, PS) Programme cantonal de promotion des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique	10.09.2019 Vote point par point Point 1 : adoption Point 2 : adoption sous forme de postulat	31.12.2021	La mise en œuvre est lancée. Le budget et l'augmentation correspondante dans le plan de financement du canton de Berne ont été réglés. La mise en œuvre globale est encore en suspens. Au cours des deux dernières années, des mesures de formation ciblées ont permis de renforcer les connaissances des professionnel-le-s du secteur du bâtiment. De nouveaux cours ont été développés et menés sur la même période pour les spécialistes CECB. Le canton soutient par ailleurs le programme national « Chauffez renouvelable ».	P2
094-2019 M	Brönnimann (Mittelhäusern, pvl) La place du centre national de cybersécurité est dans le canton de Berne	09.12.2019 Adoption sous forme de postulat	31.12.2021	Dans le courant de l'année 2020, il a été établi que la Confédération ne participerait pas – contrairement à ce qui avait été supposé au départ – à un projet bernois pour la création d'un centre national de cybersécurité. En outre, les discussions avec les deux EPF ont montré qu'il conviendrait d'examiner la possibilité d'élaborer un projet approprié, qui mettrait l'accent sur le thème BeLEARN et étudierait de manière complémentaire quelles activités de recherche concernant la cybersécurité seraient les plus judicieuses sur le site de Berne dans le cadre d'un regroupement national. La possibilité d'élaborer un projet bernois est actuellement examinée en collaboration avec l'EPFL et les partenaires bernois concernés (notamment Unibe et la BFH). L'examen devrait être terminé courant 2022.	P1
DIRECTION DE LA SANTÉ, DES AFFAIRES SOCIALES ET DE L'INTÉGRATION (DSSI)					
061-2019 M	Seiler (Trubschachen, Les Vert-e-s) La santé passe avant	04.12.2019 Adoption	31.12.2021	Pour compléter les mesures de promotion de la santé auprès des enfants et adolescent-e-s, le canton de Berne est en train d'élaborer la stratégie partielle de promotion de la santé et de prévention, qui fera partie de la stratégie de la santé. Cette dernière a été adoptée lors de la session d'hiver 2020.	P2
072-2019 M	Schönenberger (Schwarzenburg, PS) Prendre les devants pour remédier à la pénurie de médecins généralistes grâce à des mesures ciblées de recrutement et d'accompagnement	04.12.2019 Adoption	31.12.2021	Conformément à la réponse du Conseil-exécutif et aux conditions générales définies par celui-ci, la DSSI examine la demande de financement de l'Institut bernois de médecine de premier recours (BIHAM) et la présente pour autorisation à l'organe compétent en matière financière. Les fonds nécessaires ont été portés en sus au budget de la DSSI. Une demande de projet et deux versions révisées de cette demande ont été rejetées. Des séances ont eu lieu entre la DSSI et l'institut requérant, qui peut soumettre une nouvelle demande. Si nécessaire, d'autres entretiens seront organisés pour clarifier l'orientation à suivre.	P2
130-2019 M	Junker Burkhard (Lyss, PS) Inscription de 5 millions de francs au budget 2020 pour financer des mesures d'insertion en faveur de bénéficiaires de l'aide sociale	04.09.2019 Point 1 : rejet Point 2 : adoption sous forme de postulat	31.12.2021	Lors de l'année sous revue, la DSSI a élaboré, dans le cadre de projets en cours dans le domaine de l'intégration, une stratégie détaillée de promotion de l'insertion des bénéficiaires de l'aide sociale sur le marché de l'emploi et dans des structures de jour. Cette stratégie sera prochainement mise en consultation.	P2

131-2019 M	Krähenbühl (Unterlangenegg, UDC) La franchise : une bonne option dans le domaine de l'aide sociale matérielle	04.09.2019 Adoption	13.12.2021	Le principe d'un modèle de franchise pour la compensation des charges de l'aide sociale devra être énoncé dans le cadre de la révision de la loi sur l'aide sociale (LASoc). Les grands axes ont été définis avec la FIN et l'Association des Communes Bernoises (ACB) : il a été décidé d'introduire une franchise de 5 pour cent en cas de redistribution intégrale, avec une disposition pour les cas de rigueur en fonction de l'indice de charges sociales prévu par la loi sur la péréquation financière et la compensation des charges (LPFC). Selon le calendrier actuel, la loi devrait entrer en vigueur au plus tôt en 2025.	P2
221-2019 M	Kocher Hirt (Worben, PS) Troubles du spectre autistique (TSA) : améliorer la situation des personnes avec un TSA, accélérer le diagnostic et améliorer le traitement	04.12.2019 Vote point par point : Point 1 : adoption sous forme de postulat Point 2 : adoption sous forme de postulat	31.12.2021	Un projet de centre d'intervention en faveur des enfants souffrant d'autisme infantile précoce est en cours d'élaboration. A l'automne 2021, un groupe pour enfants souffrant d'autisme sévère a été créé dans une institution du Jura bernois. De plus, une institution (hébergement et école) destinée aux enfants et adolescent·e·s souffrant de troubles sociaux graves (et d'autisme) a ouvert ses portes. Le projet de centre d'intervention en faveur des enfants souffrant d'autisme infantile précoce progresse avec l'aide des Services psychiatriques universitaires de Berne (SPU), du Service éducatif itinérant et de la fondation Nathalie (<i>Nathalie Stiftung</i>). En ce qui concerne les adultes en situation de handicap, la mise en œuvre de la loi sur les prestations de soutien aux personnes en situation de handicap (LPHand) permet de satisfaire aux demandes essentielles qui sont formulées au point 1 de la motion. Grâce à l'évaluation individuelle des besoins, il est possible de proposer un soutien ciblé et approprié. Le financement est transparent. La recherche d'une place adaptée en foyer a lieu de manière interdisciplinaire et coordonnée sous la forme d'un <i>case management</i> . Ainsi, les dispositions de la LPHand constituent une base solide pour améliorer la prise en charge des personnes adultes atteintes d'autisme.	P2
014-2020 M	Gerber (Schüpfen, PBD) Pénurie de médecins de famille, procédure à suivre, modèle de soins avec IPA !	02.09.2020 Points 1 et 2 : adoption Point 3 : rejet Points 4 à 6 : adoption sous forme de postulat	31.12.2022	Comme l'a expliqué le Conseil-exécutif dans sa réponse, plusieurs initiatives visant à évaluer le modèle de soins prodigués par des IPA dans les centres médicaux ont été lancées. Le canton s'emploie également à promouvoir l'activité de médecin généraliste et à la rendre attrayante, via le programme d'assistanat au cabinet médical. D'autres mesures sont à l'étude.	P2
DIRECTION DE LA SÉCURITÉ (DSE)					
183-2017 M	Speiser-Niess (Zweisimmen, UDC) Surveiller plus strictement les imams et les renvoyer en cas d'abus	27.03.2018 Vote point par point Point 1 : adoption sous forme de postulat Point 3 : adoption sous forme de motion Point 5 : adoption sous forme de postulat	31.12.2021	La question est vaste et concerne plusieurs Directions ainsi que la Confédération. Point 1 : Le développement et l'entretien de la carte numérique des religions, en ligne depuis le 29 octobre 2021, permet de dresser un inventaire des religions à l'échelle cantonale. En ce qui concerne la liste des personnes, il convient d'attendre les évolutions au niveau fédéral. Point 3 : Les délibérations parlementaires au niveau fédéral sur la modification de la loi du 16 décembre 2005 sur les étrangers et l'intégration (LEI ; RS 142.20) sont terminées (objet 20.063, traitant entre autres de l'interdiction de voyager). Dans sa prise de position et dans ses fiches d'information à l'attention des représentantes et représentants du canton de Berne au niveau fédéral, le Conseil-exécutif s'est toujours opposé aux exceptions à l'interdiction de voyager dans le contexte du droit d'asile. Point 5 : Dans le cadre de la prochaine révision de la loi du 11 juin 2001 sur l'aide sociale (LASoc ; RSB 860.1), la possibilité d'exclure les imams, qui propagent des idées extrémistes, de l'aide sociale et des prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI sera examinée.	P1
281-2017 M	Geissbühler-Strupler (Herrenschwanden, UDC) Pour une meilleure circulation de l'information sur les délits, les ordonnances pénales et les jugements	10.09.2018 Adoption sous forme de postulat	31.12.2021	La situation sera examinée à la lumière des premières expériences réalisées par la Police cantonale avec l'accès au VOSTRA et dans le cadre des projets informatiques cantonaux et intercantonaux en cours. La fin du projet NewVOSTRA est prévue pour 2023.	P1

126-2019 M	Stucki (Stettlen, pvl) Etablir une statistique de la violence contre la communauté LGBTI	11.03.2020 Adoption	31.12.2022	La mise en œuvre de la requête, formulée en trois points, est en cours d'examen : la création de bases légales en vue de recenser les agressions anti-LGBTI dans les statistiques ; le choix d'outils permettant d'exploiter et de publier les données statistiques ; la formation des autorités judiciaires et des autorités de police à la question de la violence anti-LGBTI. En outre, la Police cantonale élabore des bases pour qu'à l'avenir tous les crimes de haine puissent être répertoriés, et pas uniquement les agressions anti-LGBTI. Le début du recensement est attendu pour 2023.	P1
175-2019 M	Schneider (Bienne, UDC) « Apprendre par l'expérience » : sensibilisation à la circulation proposée au degré secondaire I dans le canton de Berne	11.03.2020 Adoption sous forme de postulat	31.12.2022	Un plan visant à développer les activités de prévention au degré secondaire I a été intégré au projet d'augmentation des effectifs de police. Lors d'une première étape, ces derniers augmenteront de 170 postes d'ici 2026. La prévention et la présence sont parmi les priorités de cette étape.	P2
DIRECTION DE L'INTÉRIEUR ET DE LA JUSTICE (DIJ)					
074-2018 M	Graf (Interlaken, PS) Installation de parkings à des endroits stratégiques pour favoriser le covoiturage	13.03.2019 Adoption	31.12.2021	Les travaux nécessaires à la mise en œuvre de la motion sont en cours. La réflexion porte en premier lieu sur une augmentation du taux d'occupation des véhicules utilisés par des pendulaires dans le cadre du trafic individuel motorisé. La création de structures adéquates, sous la forme de places de stationnement en des lieux appropriés, doit promouvoir le covoiturage pour des motifs professionnels. Un plan de réalisation pour des places de stationnement adéquates, destinées aux pendulaires, est en cours d'élaboration. Les prochaines étapes seront mises en place au plus tôt à partir du deuxième trimestre 2022 (ordre des priorités selon les ressources affectées aux tâches de l'OACOT).	P2
217-2018 M	Leuenberger (Trubschachen, PBD) Paré pour l'avenir – communications et transactions électroniques avec les préfectures	12.09.2019 Adoption	31.12.2021	La nouvelle application spécialisée Evidence a été introduite dans les préfectures en 2020. Après la procédure d'octroi du permis de construire, il deviendra possible, ces prochaines années, de numériser par étapes les autres procédures administratives et celles relatives aux autorisations, qui relèvent également des préfectures (hôtellerie et restauration, droit foncier rural, vente d'immeubles par des étrangers, inventaires, recours administratifs). Fin janvier 2022, le Directoire des préfectures décidera de la validation du projet « Numérisation des préfectures ». Ensuite, il faudra assurer le financement (crédit d'objet) et enfin le projet de réalisation pourra débuter.	P2
053-2019 M	Marti (Berne, PS) Mesures de lutte contre les cartels du gravier et du béton	12.06.2019 Vote point par point Point 1 : adoption sous forme de postulat Point 2 : adoption sous forme de postulat Point 3 : adoption sous forme de motion Point 4 : adoption sous forme de postulat	31.12.2021	Les travaux de mise en œuvre de la motion ont commencé. Il est important, en particulier, d'attendre la décision de la Commission de la concurrence (COMCO) au sujet de sa deuxième enquête sur les matériaux de construction et les décharges dans le canton de Berne, qui permettra de poursuivre le traitement de ce sujet de manière ciblée. Cette procédure s'intéresse avant tout aux infractions commises en relation avec les gravières et les décharges. La décision de la COMCO n'est toujours pas connue.	P2
133-2019 M	Lanz (Thoune, UDC) Sécurité du droit après des procédures d'assurance qualité	12.09.2019 Adoption	31.12.2021	La motion sera mise en œuvre à l'occasion de la prochaine révision de la loi sur les constructions dont les travaux ont commencé début 2021.	P2
DIRECTION DES FINANCES (FIN)					
108-2018 M	CFin (Bichsel, Zollikofen) du 05.06.2018 Compléter la loi sur les caisses de pension cantonales	07.03.2019 Adoption	31.12.2023	La motion sera réalisée lors de la prochaine révision de la loi sur les caisses de pension cantonales	P2
194-2018 M	Zryd (Macolin, PS-JS-PSA) du 05.09.2018 Des détectives pour lutter contre les infractions fiscales	04.03.2019 Adoption sous forme de postulat	31.12.2021	La motion sera examinée dans le cadre de la révision 2024 de la loi sur les impôts (ouverture de la procédure de consultation le 25 octobre 2021, première lecture à l'automne 2022 et deuxième lecture au printemps 2023).	P2

284-2018 M	Zryd (Macolin, PS-JS-PSA) du 28.11.2018 Pour un véritable salaire net	10.09.2019 Adoption sous forme de postulat	31.12.2021	La motion sera examinée dans le cadre de la révision 2024 de la loi sur les impôts (ouverture de la procédure de consultation le 25 octobre 2021, première lecture à l'automne 2022 et deuxième lecture au printemps 2023).	P2
JUSTICE (JUS)					

4. Motions et postulats ne faisant l'objet d'aucune proposition ni demande

Le tableau ci-après fait état de toutes les motions et de tous les postulats ne faisant l'objet ni d'une proposition de classement ni d'une demande de prolongation de délai. Des informations sont fournies au sujet de l'état de traitement.

CHANCELLERIE D'ÉTAT (CHA)				
N° et type d'intervention	Auteur-e (domicile, parti) Titre	Date d'adoption Décision du GC	Délai d'exécution	Etat d'avancement du traitement
163-2017 M	Graber (La Neuveville, UDC) du 19.06.2017 Relocalisation des institutions bernoises sises à Moutier	06.12.2017	31.12.2021	La votation du 18 juin 2017 sur l'appartenance cantonale de la commune de Moutier a définitivement été annulée par les autorités judiciaires et a dû se tenir une nouvelle fois le 28 mars 2021. La votation a eu lieu et les négociations viennent de débiter avec le canton du Jura pour défendre au mieux des intérêts du canton de Berne en ce qui concerne, notamment, les institutions bernoises dans le cadre du projet Ave-nir Berne romande
135-2017 M	Dunning (Biel/Bienne, PS) du 07.06.2017 Bilinguisme : pour un accès égalitaire aux prestations cantonales	19.03.2018	31.12.2020	Les travaux pour la réalisation de cette motion sont en cours dans le cadre du projet de renforcement du bilin-guisme cantonal.
184-2019 P	CIRE (Jost, Thoune) du 15.07.2019 Défis démographiques dans le canton de Berne	03.06.2020 Adoption	31.12.2022	Accompagnée d'un groupe de travail interdirectionnel, la Chancellerie d'État a attribué à un groupe d'expertes et d'experts externes le mandat d'élaborer un rapport sur les défis de l'évolution démographique. Le rapport sera dis-ponible au premier semestre 2022.
231-2019 M	Vanoni (Zollikofen, Les Vert-e-s) du 09.09.2019 Mise en évidence des répercussions climatiques dans toutes les affaires du Grand Conseil	03.06.2020 Adoption sous forme de postulat	31.12.2022	Les travaux n'ont pas pu être achevés au cours de l'année sous rapport, notamment en raison de la persistance de la crise liée au coronavirus.
173-2020 M	von Arx (Schliern, pvl) du 10.06.2021 Poursuivre la numérisation des droits politiques – même sans vote électronique	11.03.2021 Adoption sous forme de postulat	31.12.2023	Les premiers travaux d'évaluation des mesures exigées en matière de numérisation ont été lancés.
108-2021 M	Jordi (Berne, PS-JS-PSA) du 07.06.2021 Quelles leçons le Conseil-exécutif retire-t-il de la pan-démie de coronavirus ?	07.09.2021	31.12.2023	Une équipe d'expertes et d'experts externes a été chargée d'une évaluation complète de la gestion de crise du can-ton. Le rapport sera disponible à la fin du premier semestre 2022.
180-2021 M	Stucki (Stettlen, pvl) du 06.09.2021 Assurer à long terme le financement subsidiaire de la Fondation Gosteli, établissement de recherche d'import-ance nationale	30.11.2021 Adoption	31.12.2023	Les travaux destinés à la création d'une base légale formelle ont déjà été lancés.
125-2021 M	Heyer (Perrefitte, PLR) du 08.06.2021 Pas de parc immobilier cédé au rabais par le canton de Berne !	02.12.2021 Adoption sous forme de postulat	31.12.2023	Le partage des biens entre les cantons et par conséquent l'examen de la demande du postulat sont abordés lors des négociations en cours avec le canton du Jura.
060-2021 M	Marti (Berne, PS) du 18.03.2021 Transparence sur le financement des partis – aussi au niveau cantonal	09.12.2021 Vote point par point Chiffre 1 : adoption sous forme de postulat Chiffre 2 : adoption Chiffre 3 : adoption Chiffre 4 : adoption sous forme de postulat Chiffre 5 : adoption sous forme de postulat	31.12.2023	Les travaux de mise en œuvre de cette motion, adoptée par le Grand Conseil, ont déjà commencé.

		Chiffre 6 : adoption sous forme de postulat		
061-2021 M	Klauser (Berne, Les Vert-e-s) du 18.03.2021 Plus de transparence dans les procédures de consultation	09.12.2021 Adoption	31.12.2023	Les travaux visant à mettre en œuvre l'exigence de la motion sont déjà en cours.
074-2021 M	Streit-Stettler (Berne, PEV) du 22.03.2021 Encouragement de la formation de l'opinion sur la politique cantonale dans les médias	09.12.2021 Adoption sous forme de postulat	31.12.2023	La mise en œuvre de l'intervention implique que les bases légales nécessaires soient créées dans le cadre de la révision de la loi sur l'information et l'aide aux médias. Le Grand Conseil se penchera en 2022 sur ce projet de loi.
DIRECTION DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DE LA CULTURE (INC)				
057-2017 P	Schmidhauser (Interlaken, PLR) Flexibiliser les écoles à journée continue	07.06.2017 Adoption	31.12.2021	La demande énoncée dans le postulat doit être examinée dans le cadre de l'analyse élaborée sur la base du postulat 028-2019. Le lancement de l'analyse du rapport coût-utilité a dû être reporté en raison de la crise liée à la pandémie. Il est désormais prévu pour janvier 2022.
187-2017 M	Hebeisen-Christen (Münchenbuchsee, UDC) Formation professionnelle : augmenter l'efficacité au lieu de réduire les prestations	21.03.2018 Vote point par point : Chiffre 1 : adoption Chiffre 2 : adoption Chiffre 3 : adoption sous forme de postulat	31.12.2022	Les demandes formulées dans la motion sont mises en œuvre au travers de différents projets : ainsi, le projet « Pilot Fachgruppen » a permis de coordonner les jours de fréquentation des cours dans le cadre de la MP1 orientation Technique, architecture et sciences de la vie. Dans le cadre du projet Ecoles professionnelles 2020, la demande fluctuante en matière de places de formation et son impact sur l'organisation des écoles professionnelles seront pilotés activement afin de pouvoir utiliser de manière optimale les locaux scolaires. Le projet lancé sur le thème des innovations dans l'enseignement numérique permet de favoriser le partage et la diffusion de bonnes pratiques au sein des écoles et entre les écoles, ainsi que d'encourager les innovations dans l'enseignement. Avec le modèle « Berner Weg » (voie bernoise), les neuf écoles concernées entendent se soutenir dans la mise en œuvre des réformes de la formation qui touchent les domaines du commerce et du commerce de détail. La plateforme EDU-BERN, qui favorise les échanges et le transfert de connaissances, connaît un grand succès.
001-2018 P	Krähenbühl (Unterlangenegg, UDC) Les hautes écoles spécialisées doivent renouer des liens avec la pratique et l'économie !	20.03.2018 Adoption	31.12.2022	La mise en œuvre de l'exigence formulée par le postulat sur le renouement des liens avec la pratique est une tâche permanente de la Haute école spécialisée bernoise (BFH). Dans le nouveau mandat de prestations confié à la BFH par le Conseil-exécutif pour la période 2021-2024, les liens avec la pratique et l'économie sont des axes de développement, et des indicateurs ont été définis pour évaluer si l'objectif visé est rempli.
263-2018 M	Geissbühler-Strupler (Herrenschwanden, UDC) La promotion du sport commence à l'école avec des enseignantes et enseignants bien formés	11.09.2019 Adoption	31.12.2023	Afin d'éviter une diminution du nombre de ses étudiantes et étudiants, la PHBern a examiné les adaptations dans les filières formant aux degrés préscolaire et primaire qui ont été apportées pour répondre à cette motion. A partir de l'année de formation 2023-2024, toutes les nouvelles étudiantes et tous les nouveaux étudiants de première année à l'Institut Vorschulstufe und Primarstufe étudieront les bases de toutes les disciplines, y compris la discipline Sport et activité physique, quelle que soit l'orientation choisie. Cette mesure permettra à toutes les futures enseignantes et à tous les futurs enseignants du degré primaire d'acquérir notamment des connaissances sur l'aspect de la sécurité dans la discipline Sport et activité physique, répondant ainsi à l'exigence principale de la motion.
158-2020 M	Gerber (Reconvilier, PEV) Introduire l'écriture de base (Basisschrift) aussi pour la partie romande du canton de Berne	18.03.2021 Adoption sous forme de postulat	31.12.2023	En discussion.
210-2020 M	Bachmann (Nidau, PS) Révision de la loi sur l'école obligatoire	18.03.2021 Adoption sous forme de postulat	31.12.2023	La demande sera examinée lors d'une prochaine révision de la loi sur l'école obligatoire.
214-2020 M	Seiler (Trubschachen, Les Vert-e-s) Envoyer des classes d'écoles combattre les plantes néophytes et ramasser des déchets	10.06.2021 Vote point par point : Chiffre 3 : adoption	31.12.2023	Les écoles doivent être encouragées à participer. Il est prévu de publier un article à ce sujet dans la lettre d'information de l'Office de l'école obligatoire et du conseil qui sera envoyée aux écoles au printemps 2022.
231-2020 M	Gerber (Reconvilier, PEV) Vivre le bilinguisme dans le canton de Berne – pour un enseignement immersif de la seconde langue nationale	10.06.2021 Adoption sous forme de postulat	31.12.2023	L'examen des possibilités de mise en œuvre a démarré.
275-2020 M	Geissbühler-Strupler (Herrenschwanden, UDC) Etayer l'enseignement du français par des faits	10.06.2021	31.12.2023	Les compétences des élèves seront évaluées dans le cadre de la vérification de l'acquisition des compétences de base menée à l'échelle nationale.

DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS ET DES TRANSPORTS (DTT)				
097-2018 M	Wenger (Spiez, PEV) Pédaler en sécurité entre Interlaken et Leissigen	20.11.2018 Adoption	31.12.2022	L'étude de faisabilité s'est achevée en 2020. La meilleure solution s'avère être la variante « lac ». Pour des raisons financières, les travaux d'étude de projet commenceront lors de la prochaine législature. De plus, il existe des dépendances avec la loi sur les voies cyclables, qui devrait entrer en vigueur en 2022, et la remise en état de l'A8 par l'Office fédéral des routes.
204-2019 M	Arn (Muri b. Bern, PLR) Halte aux oppositions abusives en matière de construction	05.03.2020 Adoption sous forme de postulat	31.12.2022	La demande sera examinée dans le cadre de la prochaine révision de la loi du 9 juin 1985 sur les constructions (LC ; RSB 721.0).
246-2019 M	Stucki (Stettlen, Vert'libéraux) Recyclage systématique des matériaux de construction	05.03.2020 Vote point par point Point 1 : adoption Point 2 : adoption Point 3 : rejet	31.12.2022	A compter de 2022, l'OIC établira une procédure pour atteindre l'objectif de zéro émission nette pour les bâtiments cantonaux. Des sujets comme le recyclage des matériaux de construction et les cycles de vie des matériaux seront pris en compte.
253-2019 P	Kohler (Meiringen, Les Vert-e-s) Maintenir l'offre de billets dégriffés pour Interlaken	05.03.2020 Adoption	31.12.2022	Le canton examine actuellement avec les partenaires de la communauté tarifaire Libero et les CFF la question des billets dégriffés. Deux possibilités ont été présentées en 2020 : d'une part, un billet dégriffé valable pour un trajet donné, qui équivaldrait pour la communauté tarifaire à un nouveau billet et augmenterait la complexité du système tarifaire pour les usagers et usagers, d'autre part, un billet dégriffé valable pour certaines zones. Un tel billet serait une nouveauté orientée clientèle qui requerrait toutefois des travaux préparatoires plus importants.
279-2019 M	Mentha (Liebefeld, PS) Gare de Berne : relier la Stadtbachstrasse aux quais 49 et 50 au moyen d'une passerelle piétonne	05.03.2020 Adoption	31.12.2022	L'administration a lancé un examen approfondi sur la question.
304-2019 M	Knutti (Weissenburg, UDC) Améliorations à apporter au nouveau centre de police de Niederwangen	04.06.2020 Adoption	31.12.2022	Un plan de mobilité et d'exploitation pour le centre de police de Niederwangen (PZB) doit permettre de montrer que l'offre de places de stationnement pour le personnel peut encore être améliorée grâce à l'utilisation multiple des places de stationnement prévues. Le plan a été élaboré avec la commune de Köniz, l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire (OACOT) ainsi que la police cantonale, et est intégré à la procédure d'octroi du permis de construire dans le projet PZB. Comme pour toutes les utilisations de bois, le PZB sera réalisé exclusivement à base de bois certifié issu d'une production durable. On recourra à du bois suisse dans la mesure du possible. Le canton est néanmoins soumis à la législation sur les marchés publics. Par conséquent, les contrats ne peuvent pas être mis en adjudication de manière à exclure d'emblée des mandataires potentiels. Selon le GATT/OMC, une adjudication pour du bois d'origine exclusivement suisse n'est pas autorisée, car elle ne garantirait pas l'égalité de traitement des acteurs du marché. Une fois les offres des ET reçues fin janvier 2022, l'utilisation de bois certifié dans le projet PZB pourra être contrôlée et démontrée.
030-2020 M	von Arx (Köniz, Vert'libéraux) Réalisation d'un projet pilote de tarification de la mobilité dans le canton de Berne	04.06.2020 Adoption sous forme de postulat	31.12.2022	La DTT a remis, dans les délais, les esquisses de projet des villes intéressées (Berne et Bienne) à l'Office fédéral des routes pour vérification ; elle accompagnera la Confédération pour la suite des travaux.
272-2019 M	Graf-Rudolf (Belp, Les Vert-e-s) Naphtalène et autres substances chimiques dans les bâtiments publics	08.06.2020 Vote point par point Point 1 : adoption Point 2 : rejet	31.12.2022	Plus de la moitié des bâtiments a fait l'objet de contrôles pour les substances polluantes suivantes : PCB, HAP, amiante, radon et formaldéhyde. Des mesures d'assainissement sont en cours de lancement.
277-2019 M	Riem (Iffwil, PBD) Bâtiments cantonaux à la carte ?	08.06.2020 Adoption	31.12.2022	La stratégie d'utilisation des bâtiments, respectivement la stratégie des ouvrages, est élaborée sur la base des stratégies de portefeuille partiel et sera retravaillée, une fois ces dernières approuvées. Les stratégies de portefeuille partiel des utilisateurs se trouvent à des niveaux variés et ont des importances différentes. Grâce à la priorisation des investissements dans les constructions, le pilotage demandé a été mis en œuvre par le Conseil-exécutif dans son ensemble. L'idée d'un centre administratif cantonal à l'extérieur de la ville a été étudiée, mais, au vu des nombreux défis budgétaires auxquels fait face le canton, aucun moyen ne sera engagé pendant les dix prochaines années. Néanmoins, le retrait successif de certains services administratifs de la vieille ville de Berne est devenu une

				mission permanente. Ainsi, les unités d'utilisatrices et utilisateurs DSSI-OIAS déménageront à la Ostermundigenstrasse 99 en milieu d'année 2022. La planification globale et le calendrier pour les sites de la vieille ville dépendent des stratégies de portefeuille partiel et sont donc en cours d'élaboration.
301-2019 M	Kohler (Meiringen, Les Vert-e-s) Permettre la pose d'installations photovoltaïques sur des infrastructures existantes	08.06.2020 Adoption	31.12.2022	La pose d'une installation photovoltaïque est examinée et en général réalisée lors de la construction, de la remise en état de grande envergure ou de la rénovation de la toiture d'un bâtiment cantonal. Des exceptions sont prévues par exemple en cas d'ensoleillement défavorable, de conditions imposées par la protection du patrimoine ou d'aliénation prévue du bien-fonds. Les prescriptions légales sont donc respectées.
303-2019 P	Riem (Iffwil, PBD) Pourquoi, depuis des années, le Conseil-exécutif ne remplit-il pas les exigences relatives aux investissements ?	08.06.2020 Adoption	31.12.2022	Comme le Conseil-exécutif l'a expliqué dans sa réponse à l'intervention parlementaire, la DTT a fait une bonne utilisation des moyens budgétaires au cours des dernières années. L'une des tâches permanentes de la DTT est d'améliorer l'utilisation des moyens budgétaires à sa disposition, raison pour laquelle elle a mis en œuvre des mesures complémentaires, comme la mise en place du principe selon lequel la planification des projets doit être réaliste, la réduction des réserves ou encore la prise en compte de données empiriques pour l'établissement du budget des subventions et des prêts d'investissement. L'effet de ces mesures se fera sentir dans les comptes de résultat de l'année en cours et des prochaines années.
015-2020 M	Kocher Hirt (Worben, PS) De l'aide pour l'eau potable	03.09.2020 Vote point par point Point 1 : rejet Point 2 : adoption sous forme de postulat Point 3 : adoption et classement	31.12.2022	La motion vise à fixer des directives pour l'agriculture dans les aires d'alimentation des captages d'eau potable. Les aires d'alimentation n'ont pas été définies en détail pour tous les captages d'eau potable dans le canton de Berne, ni dans le reste de la Suisse. Une procédure échelonnée en fonction des priorités a été élaborée pour délimiter les aires d'alimentation dans le canton de Berne et les travaux d'élimination des premières aires d'alimentation ont commencé.
029-2020 M	Leuenberger (Bannwil, UDC) Elargissement de l'autoroute A1 à six voies – mettre en œuvre maintenant la planification agricole	09.09.2020 Adoption	31.12.2022	Point 1 et 2 : Des entretiens avec les motionnaires ainsi qu'avec des représentant-e-s de la Cja.(BEBV) et de l'association des paysans de Haute-Argovie (OBV) ont eu lieu en novembre 2021. Les différentes mesures du rapport final de la planification agricole relative à l'élargissement de l'A1 entre Luterbach et Härkingen (PA N1) qui concernent le canton y ont été discutées. Les entretiens ont en outre permis de définir la suite de la procédure pour chaque mesure et les responsabilités pour les prochaines étapes, en tenant également compte du rôle des groupes d'intérêt (propriétaires, exploitant-e-s, communes, etc.). Les étapes suivantes ont ainsi été engagées. Un nouvel entretien avec les parties impliquées est prévu afin de coordonner plus efficacement les différentes mesures. Point 3 : L'Office fédéral des routes, compétent pour ces demandes, a réalisé à la demande du canton de Berne une étude complémentaire pour l'option d'un tunnel (« Wangenstutz »). Il résulte de cette étude qu'aucune des variantes de tunnel examinées n'était pertinente et que le rapport coûts/utilité n'est pas donné. Selon la variante choisie, les coûts supplémentaires oscilleraient entre 415 millions et 1,4 milliard de francs. Les résultats de ces clarifications ont été communiqués aux motionnaires. La motion peut être classée
031-2020 M	Gasser (Bévilard, PSA) Favoriser les transports publics est également valable pour les correspondances ferroviaires entre la Vallée de Tavannes et Delémont	09.09.2020 Adoption sous forme de postulat	31.12.2022	La DTT intègre la demande aux discussions et planifications en cours concernant l'offre ferroviaire. Pour améliorer les correspondances, des investissements dans les infrastructures sont nécessaires et seront examinés par les CFF et l'Office fédéral des transports.
157-2020 M	Grupp (Biel/Bienne, Les Vert-e-s) Interdiction du trafic poids lourds sur la route de Reuchenette, à Bienne	30.11.2020 Adoption sous forme de postulat	31.12.2022	La question d'une interdiction du trafic poids lourds sur la route de Reuchenette sera examinée dans le cadre des travaux de l'organisation de projet supérieure Espace Biel/Bienne.Nidau. Les premiers résultats sont attendus courant 2022.
162-2020 M	Vanoni (Zollikofen, Les Vert-e-s) Offensive cantonale pour le vélo II : avancer plus rapidement en améliorant le réseau et en créant des voies prioritaires pour cyclistes !	30.11.2020 Vote point par point Point 1 : adoption sous forme de postulat Point 2 : adoption Point 3 : adoption sous forme de postulat Point 4 : adoption sous forme de postulat Point 5 : adoption sous forme de postulat	31.12.2022	Les clarifications pour les points adoptés sous forme de postulat sont en cours, mais ne sont pas encore terminées. En ce qui concerne le point 2, des études de faisabilité pour des itinéraires prioritaires sont en cours, soit sous la direction du canton, soit sous celle des régions. Les résultats des études ne sont pas encore disponibles.

		Point 6 : adoption et classement		
170-2020 M	Kohler (Meiringen, Les Vert-e-s) Offensive pour l'énergie solaire : il est temps pour le canton d'agir	30.11.2020 Adoption	31.12.2022	En 2019 et 2020, le nombre d'installations photovoltaïques a beaucoup augmenté. Fin 2020, environ 70 installations photovoltaïques d'une surface totale de 23 700 m ² et produisant environ 3,4 GWh étaient en place sur des bâtiments cantonaux. En 2021 aussi, plusieurs installations photovoltaïques ont été mises en place et exploitées. Aucune proposition de projet concrète de tiers n'a été remise dans l'année concernant l'utilisation de toitures, de façades ou de surfaces environnantes du canton.
209-2020 M	Gerber (Hinterkappelen, Les Vert-e-s) Améliorer l'aération des salles de sport	30.11.2020 Vote point par point Point 1 : adoption Point 2 : adoption et classement Point 3 : adoption Point 4 : adoption et classement	31.12.2022	L'analyse de la situation a démontré que le canton met à disposition des utilisatrices et utilisateurs des infrastructures qui garantissent un renouvellement de l'air suffisant dans les salles de sport au moyen de fenêtres ou de systèmes de ventilation. L'exploitation active des fenêtres et des systèmes de ventilation relève de la responsabilité des utilisatrices et utilisateurs. Outre les recommandations de l'OFSP, aucune mesure de sensibilisation propre au canton n'a été mise en œuvre. Les mesures et recommandations pour maîtriser le coronavirus sont encore trop fluctuantes. Une fois des enseignements sûrs tirés, la possibilité de fournir une information globale aux utilisatrices et utilisateurs sera examinée.
211-2020 M	Arn (Muri b. Bern, PLR) Mesures urgentes d'aide à l'OIC dans l'intérêt des hautes écoles bernoises	30.11.2020 Vote point par point Point 1 : rejet Point 2 : adoption sous forme de postulat	31.12.2022	L'OIC et les hautes écoles sont en discussion pour simplifier la procédure de manière à ce que, dans des cas standard, les hautes écoles puissent autoriser elles-mêmes des dépenses plus élevées pour les travaux d'entretien.
249-2020 M	Wandfluh (Kandergrund, UDC) Faire toute la lumière sur ce qui s'est passé dans la région du Blausee	01.12.2020 Adoption	31.12.2022	La procédure pénale menée par le ministère public de l'Oberland est en cours. Un jugement définitif est attendu courant 2022. Les analyses des eaux souterraines dans la région Mitholz/Blausee effectuées par l'OED n'ont jusqu'ici pas mis en lumière la présence d'un quelconque polluant.
223-2020 M	Schneider (Biel/Bienne, UDC) Suppression d'une limite de vitesse tracassière (30 km/h) à la route de Reuchenette, à Bienne !	17.03.2021 Adoption sous forme de postulat	31.12.2023	L'OPC a fait examiner la proportionnalité du tronçon limité à 30 km/h par le bpa. La première version du rapport est disponible, mais quelques questions sont encore en suspens.
224-2020 P	Riesen (La Neuveville, PSA) Investiguer en cas de suspicion de sols pollués. Protéger les enfants contre l'ingestion de terre polluée par du plomb et d'autres polluants	17.03.2021 Adoption sous forme de postulat	31.12.2023	La procédure de consultation relative à la modification de la loi sur la protection de l'environnement (LPE) a été lancée en septembre 2021. La modification prévoit également l'examen et la rénovation de places de jeu et d'espaces verts publics s'ils représentent un danger pour les enfants. La mise en œuvre du postulat aura lieu par le biais de la modification de la LPE.
245-2020 M	Riem (Iffwil, PBD) Responsabilité du canton en tant que commanditaire de prestations de transport	17.03.2021 Adoption	31.12.2023	Les contributions excédentaires reçues par le BLS et Busland AG seront retournées aux commanditaires. Les accords correspondants ont été conclus en 2021. Le Conseil-exécutif a mandaté un expert pour examiner la procédure de commande.
247-2020 M	Amstutz (Sigriswil, UDC) Réduction du gibier péri en raison d'accidents routiers ou ferroviaires	17.03.2021 Adoption	31.12.2023	Un groupe de travail interdirectionnel composé de représentants de l'OPC, du garde-faune et de chasseurs élabore un plan visant à identifier et prioriser les tronçons de route à risque, à définir des mesures et à évaluer leur coût. Le plan devrait être présenté et approuvé durant l'été 2022.
271-2020 P	von Wattenwyl (Tramelan, Les Vert-e-s) Augmenter la végétalisation des surfaces bâties dans le canton	14.06.2021 Adoption	31.12.2023	La protection contre la chaleur estivale et les mesures pour la promotion de la biodiversité sont importantes sur les bâtiments cantonaux. Des prescriptions correspondantes ont été intégrées aux différentes directives de l'OIC. Des mesures telles que la végétalisation des toits et des façades sont proposées activement et réalisées de manière adaptée aux projets.
295-2020 M	Graf (Interlaken, PS) Politique foncière durable	14.06.2021 Adoption	31.12.2023	Depuis l'adoption de la motion, l'OIC n'accorde plus d'autorisations pour la vente de terrains à bâtir (terrains non bâtis dans des zones à bâtir négociables) ou de terrains à constructibilité différée (terrains non bâtis en dehors d'une zone à bâtir négociable dont l'affectation pourrait être modifiée dans un avenir proche), pour autant qu'aucune exception valable ne s'applique. De plus, une étude est en cours pour définir les modifications à apporter à la stratégie immobilière du canton de Berne.

291-2020 P	von Arx (Schliern b. Köniz, Vert'libéraux) Pour une gestion transparente et adéquate du parc immobilier des hautes écoles	15.06.2021 Vote point par point Point 1 : rejet Point 2 : rejet Point 3 : adoption	31.12.2023	Les données disponibles sont actuellement analysées, traitées, corrigées si nécessaire et complétées si des informations manquent. De plus, dans le cadre de la stratégie de portefeuille partiel pour l'Université et la HESB, une réflexion est en cours afin de définir quelles données sont importantes pour le pilotage. Les résultats sont attendus fin 2023.
296-2020 M	Graf (Interlaken, PS) Bande cyclable au bord du lac de Brienz	15.06.2021 Adoption sous forme de postulat	31.12.2023	L'extension demandée par les motionnaires entraînerait des coûts très importants et nécessiterait une planification complexe. Au vu de la situation budgétaire et de personnel du canton, ce projet ne peut pas être considéré comme une priorité. Pour répondre au point adopté sous forme de postulat, une étude est en cours pour évaluer si des marquages ou des adaptations structurelles minimales permettraient d'améliorer la sécurité des cyclistes sur certains tronçons.
300-2020 P	Riesen (La Neuveville, PSA) Etudier les possibilités d'harmoniser l'offre des vélos en libre-service dans le canton pour plus de facilité d'utilisation	15.06.2021 Vote point par point Point 1 : adoption sous forme de postulat Point 2 : adoption sous forme de postulat Point 3 : rejet Point 4 : rejet	31.12.2023	Le canton de Berne examinera avec l'Association des communes bernoises les possibilités d'optimisation de l'offre de vélos en libre-service dans le canton en vue d'une offre plus homogène entre les communes et d'une meilleure intégration des vélos en libre-service dans l'offre de transports publics du canton.
003-2021 M	Imboden (Berne, Les Vert·e·s) Garantir la protection de l'environnement en améliorant les contrôles et la surveillance dans l'élimination des déchets	15.06.2021 Adoption sous forme de postulat	31.12.2023	La procédure pénale menée par le ministère public de l'Oberland est en cours, tout comme l'examen de la CGes du Grand Conseil. Il faut attendre les résultats et enseignements de ces procédures pour pouvoir engager d'autres démarches.
007-2021 M	Roulet Romy (Malleray, DEPU) Participation financière du canton aux surcoûts liés à l'élimination du sol pollué provenant des sites pollués dépassant le seuil d'investigation	15.06.2021 Adoption	31.12.2023	La révision partielle de la loi sur les déchets, nécessaire pour mettre en œuvre la motion, a débuté fin 2021.
033-2021 M	Riem (Iffwil, Le Centre) Vente du chemin de fer de la Schynige Platte	08.09.2021 Adoption sous forme de postulat	31.12.2023	La DTT, dans son courrier du 13 septembre 2021, a chargé le conseil d'administration de BOB de faire un état des lieux concernant la séparation du chemin de fer de la Schynige Platte du trafic régional de personnes et d'établir des possibilités de séparation ou de vente de ce chemin de fer. Les résultats des travaux sont attendus d'ici septembre 2022.
049-2021 M	de Meuron (Thoune, Les Vert·e·s) Des bus alimentés par des piles à hydrogène pour accélérer la décarbonation des transports publics	08.09.2021 Vote point par point Point 1 : adoption sous forme de postulat Point 2 : adoption sous forme de postulat Point 3 : adoption	31.12.2023	Le Conseil-exécutif présentera ses réflexions et mesures correspondantes dans le cadre de l'arrêté sur l'offre de transports publics 2026-2029 et du crédit-cadre d'investissement pour les transports publics 2026-2029.
051-2021 M	Ritter (Berthoud, Vert'libéraux) Accélérer la décarbonation des bus de transports publics	08.09.2021 Vote point par point Point 1 : adoption Point 2 : adoption sous forme de postulat Point 3 : adoption	31.12.2023	Le Conseil-exécutif présentera ses réflexions et mesures correspondantes dans le cadre de l'arrêté sur l'offre de transports publics 2026-2029 et du crédit-cadre d'investissement pour les transports publics 2026-2029.

043-2021 P	Jordi (Berne, PS) Promotion de la mobilité du futur : les enfants et les jeunes à vélo !	09.09.2021 Vote point par point Point 1 : adoption Point 2 : rejet Point 3 : retrait Point 4 : adoption Point 5 : adoption	31.12.2023	Dans la réponse au postulat, il a été démontré qu'aujourd'hui déjà, diverses directions ont mis en place énormément de mesures pour inciter les enfants et adolescent-e-s à se déplacer en vélo et garantir leur sécurité sur la route. Dans le cadre de la priorisation à venir, des examens permettront de définir si des mesures supplémentaires sont possibles et finançables.
104-2021 P	Ritter (Berthoud, Vert'libéraux) Capteurs de CO ₂ : équipement des salles de classe à l'étude	09.09.2021 Adoption	31.12.2023	L'OIC et l'OSP ont choisi une solution mobile de mesure du CO ₂ . L'OSP définit actuellement la quantité d'appareils de mesure par site pour les écoles moyennes. L'acquisition se fera dans le cadre de la législation sur les marchés publics et sera réalisée par la centrale d'achat cantonale Services généraux et mobilier de l'OIC. Depuis novembre 2021, les écoles peuvent obtenir les appareils de mesure auprès du fournisseur. L'OSP élabore actuellement avec le soutien des utilisateurs un règlement pour l'utilisation des appareils et des mesures effectuées.
109-2021 M	Gerber (Hinterkappelen, Les Vert-e-s) Garantir la santé dans les salles de classes en mesurant la qualité de l'air	09.09.2021 Vote point par point Point 1 : adoption Point 2 : retrait Point 3 : adoption	31.12.2023	L'OIC et l'OSP ont choisi une solution mobile de mesure du CO ₂ . L'OSP définit actuellement la quantité d'appareils de mesure par site pour les écoles moyennes. L'acquisition se fera dans le cadre du droit des marchés publics et sera réalisée par la centrale d'achat cantonale Services généraux et mobilier de l'OIC. Depuis novembre 2021, les écoles peuvent obtenir les appareils de mesure auprès du fournisseur. L'OSP élabore actuellement avec le soutien des utilisatrices et utilisateurs un règlement pour l'utilisation des appareils et des mesures effectuées.
DIRECTION DE L'ÉCONOMIE, DE L'ÉNERGIE ET DE L'ENVIRONNEMENT (DEEE)				
151-2019 M	Roulet Romy (Malleray, PS) La forêt, source d'eau potable naturelle de qualité	03.03.2020 Vote point par point Point 1 : adoption sous forme de postulat Point 2 : adoption sous forme de motion et classement Point 3 : adoption sous forme de postulat Point 4 : adoption sous forme de postulat	31.12.2022	L'intégration du thème de la protection des eaux souterraines dans la nouvelle génération des plans forestiers régionaux (PFR) a été examinée. A la suite de cet examen, une fiche thématique sera créée à ce sujet. Les informations issues des projets « ALPEAU » et « je filtre tu bois » ont été évaluées. La décision définitive concernant l'adaptation de la fiche d'information cantonale et du droit à l'indemnisation ne sera toutefois prise que lorsque l'aide à l'exécution de l'OFEV sera disponible. D'après les informations fournies par l'OFEV, l'aide à l'exécution « Protection des eaux souterraines dans les aquifères karstiques ou fissurés fortement hétérogènes » sera disponible début 2022. Les prochains travaux pourront alors être lancés.
166-2019 M	Schönberger (Schwarzenburg, PS) Interdiction de fumer sur les places de jeux publiques et dans les installations scolaires du canton de Berne	03.03.2020 Adoption sous forme de postulat	31.12.2022	Un groupe de travail sera créé pour mettre en œuvre la motion. Il sera composé d'une représentante ou d'un représentant de chacune des Directions DIJ, INC, DSSI et DEEE, d'une représentante ou d'un représentant de la Ligue pulmonaire suisse et d'une représentante ou d'un représentant de l'Association des communes bernoises (ACB). L'objectif de ce groupe de travail est d'élaborer un rapport consolidé proposant des variantes en vue de la mise en œuvre de la motion. Le groupe de travail doit être constitué et commencer son activité au cours du premier trimestre 2022.
171-2019 M	Aebi (Hellsau, UDC) Biodiversité – Chacun-e doit y contribuer	03.03.2020 Adoption sous forme de postulat	31.12.2022	En collaboration avec un groupe d'expert-e-s, l'Office de l'agriculture et de la nature est en train d'élaborer des solutions pour promouvoir efficacement la biodiversité dans les zones d'habitation.
212-2019 M	Schilt (Utzingen, UDC) Dans le canton de Berne, le potentiel du bois d'énergie est trop sous-estimé.	09.06.2020 Adoption sous forme de postulat	31.12.2022	Le bois énergie est de plus en plus utilisé grâce à la planification énergétique et au subventionnement des chauffages au bois et des installations de cogénération alimentées au bois. Il est examiné dans quelle mesure des objectifs concrets pour l'utilisation du bois peuvent être intégrés au plan directeur sur le climat. Afin d'optimiser l'utilisation actuelle de la biomasse, il convient de déterminer quels espaces seraient potentiellement disponibles et quels systèmes seraient judicieux du point de vue écologique et économique. Le projet « Utilisation efficace des potentiels de la biomasse pour la production d'énergie » de l'OEE, qui a été lancé en 2021 dans le cadre de la Wyss Academy for Nature, traite cette problématique.

238-2019 M	Riem (Iffwil, PBD) Plus de biodiversité dans les forêts et en lisière de forêt	09.06.2020 Vote point par point Point 1 : adoption et classement Points 2, 3 et 4 : adoption	31.12.2022	Dans le cadre du projet « Biodiversité en forêt 2030 », déjà bien avancé, les instruments de promotion des prestations de protection de la nature en forêt seront examinés et éventuellement remaniés. Des indemnités importantes doivent être adaptées et les crédits augmentés. La communication concernant la sensibilisation au thème de la biodiversité sera améliorée. La délimitation de dix pour cent des forêts cantonales en tant que réserves forestières est fixée dans la planification d'exploitation. D'autres réserves forestières font actuellement l'objet de discussions ou sont en cours de planification. L'Entreprise forêts domaniales a renforcé sa collaboration avec les associations de protection de l'environnement (cf. rapport WWF Berne dans le WWF Magazin 3/2021).
247-2019 M	Gerber (Rencovilier, PEV) Combattre efficacement les néophytes et les plantes indésirables	09.06.2020 Vote point par point Point 1a : adoption Point 1b : adoption Point 1c : adoption Point 2 : adoption	31.12.2022	Dans le cadre d'un projet réalisé à la Wyss Academy, une proposition de mise en œuvre d'une stratégie cantonale sur les néobiotes sera présentée. Les travaux ont commencé à l'été 2020 et devraient se terminer en 2022.
292-2019 M	Riesen (Moutier, PSA) L'Agenda 2030 des Nations Unies et ses 17 objectifs de développement durable : le canton de Berne est un acteur actif	08.09.2020 Adoption	31.12.2022	L'Agenda 2030 des Nations Unies et ses 17 objectifs de développement durable seront pris en compte dans le prochain rapport du canton sur le développement durable, qui doit paraître au printemps 2022. Au cours des prochaines années, le Conseil-exécutif va examiner si des mesures supplémentaires sont nécessaires pour mettre en œuvre l'Agenda 2030 et si oui, lesquelles.
134-2020 M	Bossard-Jenni (Oberburg, PEV) Mieux utiliser le bois de chauffage afin de lutter contre le bostryche	08.09.2020 Adoption	31.12.2022	Le grand public a été informé des avantages de l'utilisation du bois d'énergie au moyen d'un article publié par le canton dans le Journal de l'énergie pour les propriétaires immobiliers. Par ailleurs, dans le cadre du programme cantonal d'encouragement, le canton soutient financièrement la prestation de conseil incitatif « Chauffez renouvelable » ainsi que le remplacement des chauffages à mazout par des systèmes durables fonctionnant avec des énergies renouvelables. Le thème du remplacement des chauffages alimentés aux énergies fossiles a été abordé dans le cadre des « discussions sur l'énergie et le climat » organisées en 2021 par l'OEE. Cela a permis de familiariser le grand public avec le thème de l'utilisation du bois d'énergie. D'autres manifestations sur ce thème sont prévues en 2022. La DEEE prévoit en outre de travailler en étroite collaboration avec l'association « Holzenergie Kanton Bern » fondée le 5 novembre 2021.
168-2020 P	Kohler (Meiringen, Les Vert-e-s) Offensive pour l'énergie solaire : obligation pour les gros consommateurs de participer à la production d'énergie	18.03.2021 Adoption	31.12.2023	Le projet actuel de révision partielle de la législation cantonale sur l'énergie prévoit l'introduction de la notion d'efficacité énergétique globale pondérée. En effet, les installations solaires destinées à la production de chaleur (solaire thermique) aussi bien que celles destinées à la production d'électricité (photovoltaïque) pourraient désormais être prises en compte dans le calcul de l'efficacité énergétique globale. Ces dispositions s'appliqueraient également aux gros consommateurs.
169-2020 P	Kohler (Meiringen, Les Vert-e-s) Offensive pour l'énergie solaire : assurer la sécurité des investissements	18.03.2021 Adoption	31.12.2023	Le projet actuel de révision partielle de la législation cantonale sur l'énergie prévoit l'introduction de la notion d'efficacité énergétique globale pondérée. En effet, les installations solaires destinées à la production de chaleur (solaire thermique) aussi bien que celles destinées à la production d'électricité (photovoltaïque) pourraient désormais être prises en compte dans le calcul de l'efficacité énergétique globale. La prise en compte de la consommation d'énergie autoproduite génère une sécurité d'investissement maximale pour le propriétaire.
171-2020 P	Kohler (Meiringen, Les Vert-e-s) Offensive pour l'énergie solaire : promouvoir les solutions de stockage de l'énergie décentralisé	18.03.2021 Adoption	31.12.2023	Le Conseil-exécutif est disposé, dans le cadre du remaniement périodique du programme d'encouragement cantonal, à examiner les possibilités de subventionnement pour les accumulateurs d'énergie décentralisés en tenant compte des moyens disponibles. Remarque : la mesure 20-10 « Promouvoir le stockage saisonnier de la chaleur » visant la mise en œuvre de la stratégie énergétique cantonale prévoit de promouvoir des installations de stockage saisonnier d'énergie telles que les champs de sondes géothermiques ou les installations « Power to X » (conversion d'électricité en un autre vecteur énergétique) avec une exploitation correspondante du stockage.
181-2020 M	Seiler (Trubschachen, Les Vert-e-s) Mettre sur un pied d'égalité toutes les petites constructions non forestières	17.03.2021 Adoption sous forme de postulat	31.12.2023	L'OFDN va examiner la requête formulée dans cette motion dans le cadre de la prochaine révision de la législation cantonale sur les forêts.

195-2020 M	Gerber (Schüpfen, PBD) Pas de financements croisés par SITEM !	17.03.2021 Adoption sous forme de postulat	31.12.2023	Il est déjà garanti que les locaux de sitem-insel SA accueillent uniquement de la recherche sur la médecine translationnelle : aucune mesure n'est nécessaire en ce sens. A partir de 2022, un coefficient locataire/médecine translationnelle sera établi qui indiquera chaque année dans quelle mesure les locaux de sitem-insel SA accueillent uniquement de la médecine translationnelle. Le classement de l'intervention sera donc probablement demandé l'an prochain sur cette base.
227-2020 M	Bauer (Wabern, PS-JS-PSA) Tout le monde à la même enseigne : Uber Eats doit respecter la loi	15.06.2021 Adoption	31.12.2023	Les travaux concernant la mise en œuvre de la motion n'ont pas encore commencé (état : novembre 2021).
228-2020 M	Bachmann (Nidau, PS) Installations solaires sur les toits	15.06.2021 Adoption sous forme de postulat	31.12.2023	Le projet actuel de révision partielle de la législation cantonale sur l'énergie prévoit l'introduction de la notion d'efficacité énergétique globale pondérée. En effet, les installations solaires destinées à la production de chaleur (solaire thermique) aussi bien que celles destinées à la production d'électricité (photovoltaïque) pourraient désormais être prises en compte dans le calcul de l'efficacité énergétique globale. L'objectif est d'encourager la consommation d'énergie autoproduite et le développement des énergies renouvelables, et de les rendre plus intéressants économiquement pour les maîtres d'ouvrage. Il sera ainsi possible d'obtenir davantage d'installations solaires couvrant des toitures entières lorsque ces dernières s'y prêtent bien.
234-2020 M	Bossard-Jenni (Oberburg, PEV) Egalité de traitement entre l'énergie solaire thermique et photovoltaïque	15.06.2021 Adoption	31.12.2023	Le projet actuel de révision partielle de la législation cantonale sur l'énergie prévoit l'introduction de la notion d'efficacité énergétique globale pondérée. En effet, les installations solaires destinées à la production de chaleur (solaire thermique) aussi bien que celles destinées à la production d'électricité (photovoltaïque) pourraient désormais être prises en compte dans le calcul de l'efficacité énergétique globale.
268-2020 M	Wandfluh (Kandergrund, UDC) Grands prédateurs au comportement problématique : quelle réponse apporter ?	17.03.2021 Vote point par point Point 1 : adoption sous forme de postulat Point 2 : retrait Point 3 : adoption sous forme de postulat	31.12.2023	Le groupe de contact « Gestion du loup » a entrepris les travaux correspondants fin 2021 en collaboration avec l'auteur de la motion.
276-2020 M	Graf (Interlaken, PS) Aide immédiate en faveur du tourisme	17.03.2021 Adoption sous forme de postulat	31.12.2023	Les travaux ont commencé. Les options possibles pour le futur financement du tourisme et le développement des destinations sont évalués avec le soutien du Center for Regional Economic Development (CRED) de l'Université de Berne. Les travaux sont dans une phase préalable. Dans le cadre de ces travaux, la nécessité de créer des bases juridiques supplémentaires sera examinée d'ici fin 2023
287-2020 M	von Arx (Schliern b. Köniz, pvl) Abolition de la chasse au terrier dans le canton de Berne	13.09.2021 Adoption	31.12.2023	L'intervention sera mise en œuvre dans le cadre de la modification de l'ordonnance sur la chasse. Les travaux correspondants sont en cours. La mise en œuvre est prévue pour 2022.
317-2020 M	Steiner (Boll, PEV) Promouvoir l'électromobilité durable en installant des bornes de recharge là où il n'y en a pas	13.09.2021 Adoption sous forme de postulat	31.12.2023	Les conditions générales pour la mobilité électrique doivent être améliorées en plusieurs étapes successives, dont le développement de l'infrastructure est nécessaire. Le projet actuel de révision partielle de la législation cantonale sur l'énergie prévoit une adaptation indirecte de la loi sur les constructions. Il est prévu que, dans les nouveaux bâtiments ou les bâtiments faisant l'objet de transformations, une part adéquate des places de stationnement soit équipée ou puisse être équipée d'une infrastructure de recharge des véhicules électriques.
044-2021 M	Kohler (Meiringen, Les Vert-e-s) Conditions générales de la production d'hydrogène à grande échelle	13.09.2021 Adoption	31.12.2023	Les mesures demandées nécessitent des clarifications juridiques complexes.
054-2021 M	Mentha (Liebefeld, PS) Promotion des infrastructures destinées au trafic des poids-lourds propulsés à l'hydrogène	13.09.2021 Adoption sous forme de postulat	31.12.2023	Le Conseil-exécutif est disposé, dans le cadre du remaniement périodique du programme d'encouragement cantonal, à examiner les possibilités d'encouragement des stations-service à hydrogène et des installations de production d'hydrogène en tenant compte des différents moyens de transport ainsi que des moyens financiers disponibles.
111-2021 M	Schilt (Utzen, UDC) Adaptation urgente du programme cantonal d'encouragement pour l'efficacité énergétique	09.09.2021 Vote point par point Point 1 : adoption sous forme de postulat	31.12.2023	Le Conseil-exécutif est disposé, dans le cadre du remaniement périodique du programme d'encouragement cantonal, à examiner un encouragement ciblé conformément au point 1 (remplacement des chauffages au mazout par des chauffages au bois, octroi du montant minimal alloué pour une pompe à chaleur) et au point 2 (remplacement d'un chauffage au bois par un chauffage au bois) en tenant compte des moyens financiers disponibles.

		Point 2 : adoption sous forme de postulat Point 3 : retrait		
123-2021 M	Flück (Interlaken, PLR) Mesures de compensation du bruit du trafic aérien dans la région de Brienz et du Haslital	09.09.2021 Adoption	31.12.2023	Les travaux de mise en œuvre de la motion n'ont pas encore commencé (état : novembre 2021).
178-2021 M	Egger (Frutigen, pvl) Pas de restrictions insensées dans la réserve naturelle du lac de Tschingel	02.12.2021 Adoption	31.12.2023	Les travaux sont en cours (état : décembre 2021).
DIRECTION DE LA SANTÉ, DES AFFAIRES SOCIALES ET DE L'INTÉGRATION (DSSI)				
276-2013 M	Steiner-Brütsch (Langenthal, PEV) Institutions pour personnes handicapées : comparaison de la dotation en personnel et des tarifs	20.03.2014 Adoption	31.12.2018	La nouvelle loi sur les prestations de soutien aux personnes en situation de handicap (LPHand) jette les bases en vue de la mise en œuvre des exigences posées par la motion. Ainsi, les tarifs pour la rémunération des prestations seront standardisés et harmonisés entre toutes les institutions, et les exigences professionnelles pour la prise en charge en mode résidentiel et ambulatoire seront définies (par voie d'ordonnance). La loi devrait entrer en vigueur le 1 ^{er} janvier 2024.
278-2014 M	Müller (Berne, PLR) Compensation des charges de l'aide sociale : éliminer les effets pervers	09.06.2015 Point 1 : adoption sous forme de postulat Point 2 : adoption	31.12.2019	L'examen du point 1 et la mise en œuvre du point 2 ne sont pas encore terminés. Il s'agit d'étudier les possibilités de renforcement des mesures incitant les communes à gérer efficacement les ressources. De premières approches ont déjà fait l'objet de discussions entre la DSSI, la FIN et l'Association des communes bernoises (ACB) en 2017. A noter que la motion 131-2019 Krähenbühl, qui demande l'introduction d'une franchise pour les communes dans le domaine de l'aide sociale matérielle, a été adoptée lors de la session d'automne 2019. Le principe d'un modèle de franchise pour la compensation des charges de l'aide sociale devra être énoncé dans le cadre de la révision totale de la loi sur l'aide sociale (LASoc), dont l'entrée en vigueur est prévue selon le calendrier actuel en 2025 au plus tôt. Les valeurs de référence pour le modèle de franchise sont connues (franchise de 5 pour cent avec redistribution intégrale et disposition pour les cas de rigueur).
075-2015 M	Krähenbühl (Unterlangenegg, UDC) Freiner l'explosion du coût de l'aide sociale	24.11.2015 Points 1 à 4 : adoption sous forme de postulat Point 5 : retrait	31.12.2019	Les points 1 à 4 sont en cours d'examen. Il s'agit en particulier d'étudier les possibilités de renforcement des mesures incitant les communes à gérer efficacement les ressources. De premières approches ont fait l'objet de discussions entre la DSSI, la FIN et l'Association des communes bernoises (ACB) en 2017. A noter que la motion 131-2019 Krähenbühl, qui demande l'introduction d'une franchise pour les communes dans le domaine de l'aide sociale matérielle, a été adoptée lors de la session d'automne 2019. Les valeurs de référence pour le modèle de franchise sont connues (franchise de pour cent avec redistribution intégrale et disposition pour les cas de rigueur). Le principe d'un modèle de franchise pour la compensation des charges de l'aide sociale devra être énoncé dans le cadre de la révision totale de la loi sur l'aide sociale (LASoc), dont l'entrée en vigueur est prévue selon le calendrier actuel en 2025 au plus tôt.
054-2016 M	Krähenbühl (Unterlangenegg, UDC) Remboursement de l'aide sociale : mieux imposer l'obligation après un héritage	30.11.2016 Adoption	31.12.2020	La demande sera mise en œuvre dans le cadre du projet de nouveau système de gestion des cas pour les services sociaux dans le canton de Berne. L'année passée, une analyse approfondie a été effectuée et plusieurs variantes de mise en œuvre ont été élaborées.
155-2016 M	Schöni-Affolter (Bremgarten, pvl) Garantir la qualité des soins résidentiels. Comment faire ?	30.11.2016 Adoption	31.12.2022	La Stratégie bernoise de gestion de la qualité des hôpitaux et des cliniques a été publiée en mai 2017 et la décision définitive quant à sa mise en œuvre a été prise en juin 2019. Les dépenses ont été autorisées pour les années 2019 à 2022 (compétence de la Direction). En 2020, un projet intercantonal prometteur a été lancé pour développer de nouveaux indicateurs de qualité. Les résultats de l'étude de validation sont attendus pour fin 2021. Si tout se déroule comme prévu, les nouveaux processus d'assurance-qualité seront mis en place dans deux ans environ. Un premier monitoring pourrait être mis en place en 2022 pour les soins aigus somatiques (base : sélection de CH-IQI et nouveaux indicateurs).
090-2017 MF	Striffeler-Mürset (Münsingen, PS) Equipes mobiles en soins palliatifs : une nécessité selon la planification des soins	12.09.2017 Adoption sous forme de postulat	31.12.2022	Etat d'avancement des travaux : l'essai pilote d'équipes mobiles en soins palliatifs n'a pas subi de coupes budgétaires ; les travaux de préparation ont donc pu commencer début 2018, après un an d'interruption. Le crédit d'objet d'un montant de près de 11 millions de francs, inscrit au budget cantonal, a été approuvé par le Grand Conseil. Aucun référendum n'a été lancé. L'essai pilote a pu débuter fin 2019 ; il dure trois ans. Le rapport final sera élaboré en 2022.

137-2017 M	de Meuron (Thoune, Les Vert-e-s) Mise en œuvre de la stratégie en matière de soins palliatifs dans le canton de Berne – Permettre un encadrement adapté des personnes gravement malades et réduire les coûts !	24.01.2018 Point 1 : adoption et classement Point 2 : adoption Point 3 : adoption et classement Point 4 : adoption sous forme de postulat Point 5 : adoption sous forme de postulat Point 6 : adoption	31.12.2022	Point 2 : l'essai pilote d'équipes mobiles en soins palliatifs a été repris début 2018. Il a commencé fin 2019 avec la participation de trois équipes mobiles en soins palliatifs. Point 4 : la DSSI a dressé la liste des études actuelles sur les soins palliatifs en pédiatrie ainsi que des offres qui existent en Suisse et notamment dans le canton de Berne. En outre, elle étudie comment le canton devrait recenser les besoins en matière de soins palliatifs pour les enfants. Point 5 : la DSSI examine les éventuels besoins en soins palliatifs spécialisés dans le domaine du long séjour et le cas échéant les possibilités d'indemnisation. Point 6 : le Conseil-exécutif rendra compte dans la prochaine planification des soins de l'effet des mesures définies dans la planification 2016.
246-2017 M	Striffeler-Mürset (Münsingen, PS-JS-PSA) Avenir de la santé : renforcement des offres de traitement ambulatoire dans le domaine des soins psychiatriques	29.03.2018 Adoption sous forme de postulat	31.12.2022	L'examen demandé dans la motion doit être effectué dans le cadre des stratégies partielles relatives à la Stratégie de la santé.
061-2018 M	Imboden (Berne, Les Vert-e-s) Créer des structures d'accueil extrafamilial qui répondent aux besoins	22.11.2018 Point 1 : rejet Point 2 : adoption et classement Point 3 : rejet Point 4 : adoption sous forme de postulat Point 5 : adoption et classement	31.12.2022	La DSSI a répondu à la demande formulée au point 4 en étudiant des mesures destinées à promouvoir et à soutenir la formation du personnel des garderies. Elle est parvenue à la conclusion que dans le cadre de la stratégie visant à encourager à l'avenir l'apprentissage préscolaire de la langue, il serait judicieux d'assurer aux collaboratrices et collaborateurs des garderies un perfectionnement dans ce domaine. L'objectif est que certains d'entre eux suivent ce perfectionnement et transmettent ensuite les connaissances acquises en interne. Plusieurs hautes écoles proposent des cours. La DSSI prévoit d'utiliser principalement ces offres et de prendre en charge la majeure partie des coûts liés à leur fréquentation.
067-2018 M	Marti (Berne, PS-JS-PSA) Faire la lumière sur les essais cliniques en psychiatrie	06.09.2018 Points 1, 2 et 4 : adoption sous forme de postulat Point 3 : retrait	31.12.2022	Plusieurs cantons (Vaud, p. ex.) ont mandaté des études sur les essais cliniques en psychiatrie, lancé des projets dans ce domaine ou prévoient de procéder à des évaluations (Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Grisons, Lucerne, Saint-Gall et Zurich). Les résultats des principales études et évaluations doivent être pris en compte dans un rapport final.
102-2018 M	Beutler-Hohenberger (Gwatt, PEV) Structures d'accueil extrafamilial : égalité aussi pour les initiatives privées	06.09.2018 Adoption sous forme de postulat	31.12.2022	Le Grand Conseil a chargé le Conseil-exécutif d'examiner, dans l'optique d'une prochaine révision une fois que les bons de garde auront été introduits et que les premières expériences auront été faites, si d'autres formes d'accueil permettent d'atteindre les objectifs d'effet du subventionnement de l'accueil extrafamilial et présentent un rapport coût-efficacité comparable à celui des garderies et des parents de jour. Les données nécessaires et pertinentes à l'évaluation mandatée seront probablement disponibles au printemps 2022. La DSSI rédigera ensuite un rapport sur cette base.
114-2018 M	Brönnimann (Mittelhäusern, pvl) Effet de levier des aides financières de la Confédération à l'accueil extrafamilial : le canton de Berne doit en profiter pour consolider son avantage de site	22.11.2018 Points 1 et 2 : adoption et classement Point 3 : adoption Point 4 : rejet Point 5 : adoption	31.12.2022	La DSSI entend tirer les premiers enseignements de l'introduction du système des bons de garde avant de prendre des mesures destinées à mettre en œuvre les demandes de la motion portant sur la réduction des effets de seuil de l'OPI (point 3) et l'actualisation du calcul du rapport coût-utilité des investissements dans les structures d'accueil extrafamilial (point 5). Les données nécessaires et pertinentes à l'évaluation mandatée seront probablement disponibles au printemps 2022. La DSSI rédigera ensuite un rapport sur cette base et prendra des mesures ciblées en conséquence.
150-2019 M	Mühlheim (Berne, pvl) Aide sociale : harmoniser l'informatique pour harmoniser la gestion des cas	04.03.2020 Points 1 à 3 : adoption	13.12.2022	Un projet de nouveau système de gestion des cas pour les services sociaux (intitulé Nouveau système de gestion des cas [NFSJ]) a été lancé en 2020. Le mandat a été adopté à l'été 2021 et les premiers travaux sur le contenu ont pu débuter.
161-2019 M	Hamdaoui (Biel/Bienne, PDC) Pour une reconnaissance officielle de la langue des signes	04.03.2020 Adoption sous forme de postulat	31.12.2022	L'objet de la motion est en cours d'examen. Les résultats d'un rapport récemment adopté par le Conseil fédéral sur la reconnaissance juridique de la langue des signes sont pris en compte.

162-2019 M	Brönnimann (Mittelhäusern, pvl) Exiger et encourager – Plan de réforme pour l'aide sociale dans le cadre de la CSIAS	04.03.2020 Point 1 : adoption Point 2 : rejet Point 3 : adoption sous forme de postulat Point 4 : rejet Points 5 et 6 : adoption sous forme de postulat Points 7 et 8 : adoption	31.12.2022	Un rapport est en cours d'élaboration. Certaines demandes formulées par le motionnaire pourront être mises en œuvre dans le cadre des projets en cours (p. ex. amélioration de l'état des données, nouveau système de gestion des cas).
280-2019 M	Kohli (Berne, PBD) Stratégie cantonale d'aide aux victimes	04.03.2020 Point 1 : adoption Point 2 : adoption et classement	31.12.2022	Les travaux relatifs à la stratégie cantonale d'aide aux victimes sont en cours. Celle-ci devrait être portée à la connaissance du Grand Conseil lors du second semestre 2022.
023-2020 M	Geissbühler-Strupler (Herrenschwanden, UDC) Le projet islandais de prévention et de santé publique « Planet Youth » doit être mis en œuvre dans les communes intéressées du canton de Berne	03.06.2020 Adoption sous forme de postulat	31.12.2022	Les demandes formulées dans la motion sont mises en œuvre dans le cadre de la stratégie de la santé, qui a été adoptée lors de la session d'hiver 2020. Elles seront approfondies lors de l'élaboration de la stratégie partielle relative à la promotion de la santé et à la prévention.
028-2020 M	Seiler (Trubschachen, Les Vert-e-s) Lutte contre la consommation de cannabis : le canton montre ses limites	25.11.2020 Adoption sous forme de postulat	31.12.2022	Les travaux sont en cours au sein de l'Office de la santé.
092-2020 M	Köpfli (Wohlen b. Bern, pvl) Etendre et simplifier les vaccinations en pharmacie	15.03.2021 Adoption sous forme de postulat	31.12.2023	La vaccination en pharmacie est réglementée dans la Stratégie nationale de vaccination 2020, qui prévoit deux périodes de mise en œuvre. Une évaluation intermédiaire est prévue en 2023, après les cinq premières années de mise en œuvre, et une évaluation globale aura lieu cinq années plus tard. Par ailleurs, les possibilités de vaccination en pharmacie ont été largement étendues dans le cadre de la campagne de vaccination contre le coronavirus.
141-2020 M	Schönenberger (Schwarzenburg, PS) Centre pour la protection contre les violences (Centre pour les victimes de violences)	25.11.2020 Adoption sous forme de postulat	31.12.2022	La demande de la motionnaire sera étudiée dans le cadre de la stratégie cantonale d'aide aux victimes. Celle-ci devrait être portée à la connaissance du Grand Conseil lors du second semestre 2022.
213-2020 M	Striffeler-Mürset (Münsingen, PS) Financement d'un projet pilote portant sur des soins palliatifs à long terme	15.03.21 Adoption	31.12.2023	Les travaux sont en cours.
253-2020 M	Köpfli (Berne, pvl) Axsana SA deviendra-t-elle un gouffre à millions ? Il est temps de faire la transparence et de trouver d'autres solutions	15.03.2021 Point 1 : adoption Point 2 : adoption et classement Point 3 : adoption et classement Point 4 : retrait	31.12.2023	En sa qualité de membre du conseil d'administration d'Axsana SA, le directeur de la santé, des affaires sociales et de l'intégration entend continuer de s'engager en faveur d'une plus grande transparence. Conformément aux statuts d'Axsana SA, une décision du conseil d'administration est toutefois nécessaire pour la publication des données financières. Un membre ne peut prendre cette décision à lui seul. Entre-temps, Axsana SA a été certifiée, ce qui constitue une étape importante.
020-2021 M	Müller (Orvin, UDC) Soutenir les EMS et les établissements de soins	15.06.2021 Point 1 : adoption et classement Point 2 : adoption et classement Point 3 : adoption	31.12.2023	Il est prévu d'examiner d'un œil critique les prescriptions cantonales en matière de gestion des processus et de la qualité après la fin de la pandémie. Les résultats de cet examen seront documentés de manière appropriée.

064-2021 M	Imboden (Berne, Les Vert-e-s) Une société plus résiliente a besoin d'investir dans le développement d'infrastructures sociales, notamment dans le domaine de la pédopsychiatrie	09.12.2021 Point 1 : rejet sous forme de postulat Point 2 : adoption Point 2 : rejet du classement Point 3 : adoption Point 3 : adoption et classement	31.12.2023	Il sera tenu compte de la demande formulée au point 2, d'une part, lors de l'élaboration des stratégies partielles relatives à la Stratégie de la santé ainsi que des mesures qui en découleront et, d'autre part, dans le cadre de l'achat de prestations conformément à la loi sur les soins hospitaliers (LSH) s'agissant des traitements psychiatriques ambulatoires en milieu hospitalier).
082-2021 M	Riesen (La Neuveville, PSA) Agir pour contrer les inégalités sociales face à la santé	Point 1 : adoption Point 1 : rejet du classement Point 2 : adoption Point 2 : rejet du classement Point 3 : adoption Point 3 : rejet du classement	31.12.2023	Il sera tenu compte des demandes formulées dans la présente motion lors de l'élaboration des stratégies partielles relatives à la Stratégie de la santé.
070-2021 M	Speiser-Niess (Zweisimmen, UDC) Indemnité transitoire pour les prestations d'encadrement des personnes atteintes de démence grave afin de garantir la conformité de l'offre aux besoins	14.09.2021 Points 1 et 2 : adoption	31.12.2023	Les éléments de la motion seront analysés dans le cadre du projet de financement des soins résidentiels pour les années 2022 et suivantes.
103-2021 M	Herren-Brauen (Rosshäusern, Le Centre) Pénurie de main d'œuvre dans la formation en soins infirmiers ES : il faut un coup de pouce supplémentaire	14.09.2021 Adoption	31.12.2023	Une stratégie de mise en œuvre sera élaborée début 2022. Il est prévu de mettre en place un programme similaire aux mesures de promotion pour les personnes en réorientation professionnelle, lesquelles ont été réalisées avec succès entre 2008 et 2011. L'objectif est de permettre aux étudiantes et étudiants d'ES et de HES de profiter des mesures de promotion. Les étapes de mise en œuvre sont coordonnées avec les prestataires de formation et les associations concernées.
156-2021 M	Kullmann, Thoune, UDF) « <i>Kein Täter werden</i> » – projet de prévention destiné aux personnes ayant des tendances pédophiles également dans le canton de Berne	09.12.2021 Adoption sous forme de postulat	31.12.2023	Les demandes formulées dans la présente motion adoptée sous forme de postulat seront examinées lors de l'élaboration de la stratégie cantonale d'aide aux victimes.
DIRECTION DE LA SÉCURITÉ (DSE)				
042-2018 M	Benoit (Corgémet, UDC) Relocaliser des emplois pénitentiaires dans le Jura bernois	10.09.2018 Adoption sous forme de postulat	31.12.2022	Afin de remplacer la Prison régionale de Bienne, qui est en très mauvais état, le plan directeur de la stratégie de l'exécution judiciaire prévoit la construction, dans la région Jura bernois – Seeland, d'un nouveau bâtiment comptant 100 places de détention provisoire et de détention pour des motifs de sûreté. Par ailleurs, 150 places y seront créées pour l'exécution de peines en milieu fermé. Au total, l'infrastructure comportera donc 250 places. L'Office des immeubles et des constructions a cherché un emplacement pour cette infrastructure et se concentre désormais sur deux sites appartenant au canton. Il s'agit du site de l'ancien Foyer d'éducation Prêles et d'un terrain sur le site de l'établissement pénitentiaire de Witzwil. En ce qui concerne le site de Prêles, il pourrait également servir en partie au placement de personnes mineures délinquantes pour le Concordat latin ou devenir le site de remplacement pour la détention administrative en raison du futur changement de canton de Moutier.
155-2019 M	Grimm (Berthoud, pvl) Célébration de mariages dans les salles particulières	11.03.2020 Vote point par point Point 1 : adoption Point 2 : adoption sous forme de postulat Point 3 : adoption sous forme de postulat	31.12.2022	La requête est examinée dans le cadre de la révision de l'ordonnance du 3 juin 2009 sur l'état civil (OCEC ; RSB 212.121). En fonction de la demande, plus de dates seront proposées pour des cérémonies dans des locaux particuliers en dehors des offices de l'état civil à partir de 2022. De plus, l'offre sera étendue sur plusieurs mois. Parallèlement, la question des émoluments a été abordée au niveau fédéral dans le cadre de la révision de l'ordonnance du 27 octobre 1999 sur les émoluments en matière d'état civil (OECC ; RS 172.042.110) et au sein de la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police

Mise en œuvre des motions, des postulats et des déclarations de planification 2021

Rapport du Conseil-exécutif au Grand Conseil

299-2020 M	Marti (Berne, PS) Respect des droits humains et des droits de l'enfant dans les centres de retour du canton	16.06.2021 Adoption	31.12.2023	La DSE a chargé la Commission nationale de prévention de la torture de vérifier si l'octroi de l'aide d'urgence dans les centres de retour respecte le cadre légal et constitutionnel et le droit international supérieur. Le rapport sera sans doute disponible fin 2021.
016-2021 M	Müller (Langenthal, PS) Faire la lumière sur les conditions intolérables dans les centres d'hébergement pour requérantes et requérants d'asile	16.06.2021 Point 1 : adoption	31.12.2023	La DSE a chargé la Commission nationale de prévention de la torture de vérifier si l'octroi de l'aide d'urgence dans les centres de retour respecte le cadre légal et constitutionnel et le droit international supérieur. Le rapport sera certainement présenté fin 2021.
023-2021 M	Steiner (Boll, PEV) Pas de rupture de contrat d'apprentissage en cas de refus d'asile	16.06.2021 Point 1 : adoption	31.12.2023	Le Conseil-exécutif est parvenu à obtenir l'assurance d'un changement de pratique de la part du Secrétariat d'Etat aux migrations. Un délai de départ peut désormais être prolongé d'un an en vertu de l'article 45, alinéa 2bis de la loi du 26 juin 1998 sur l'asile (LASi ; RS 142.31) s'il est prévu que la personne requérante termine son apprentissage durant ce délai. Auparavant, cette prolongation ne pouvait être que de six mois. Dans le cadre des dispositions légales fédérales en vigueur, le Conseil-exécutif continuera d'utiliser toutes les possibilités dont il dispose pour éviter les ruptures de contrat d'apprentissage en cas de refus d'asile selon l'ancien droit.
316-2020 M	Rappa (Berthoud, PBD) Plus de sécurité sans la bureaucratie des questions de compétences	15.09.2021 Adoption	31.12.2023	La mise en œuvre de cette motion nécessite une révision partielle de la loi du 10 février 2019 sur la police (LPol ; RSB 551.1). La DSE s'en chargera et la procédure de consultation pourra probablement commencer au second semestre de 2022.
028-2021 M	Hegg (Lyss, PLR) Répondre de manière efficace et durable à la criminalité autour du centre fédéral pour requérantes et requérants d'asile de Lyss/Kappelen !	15.09.2021 Adoption	31.12.2023	Le Conseil-exécutif continue à s'investir auprès de la Confédération pour garantir la sécurité autour des centres fédéraux pour requérantes et requérants d'asile dans la région de Berne. Si des personnes résidant dans ces centres commettaient des actes criminels, il mettrait en place les mesures appropriées. Le Secrétariat d'Etat aux migrations a lancé un projet pour la mise en place de mesures lorsque des requérantes et requérants d'asile se montrent récalcitrants (MARA). La CCDJP, la CDAS, la RBS, l'OSAR, le HCR et l'ASM sont représentés au sein du groupe de suivi. Les cantons de Berne, de Neuchâtel et de Saint-Gall sont également associés au projet par le truchement de représentantes et représentants de leurs offices des migrations.
099-2021 M	Schär (Schönried, PLR) Maintien d'un centre de retour pour les familles sur le site de Boujean, à Bienne	15.09.2021 Adoption sous forme de postulat	31.12.2023	Le Conseil municipal de la ville de Bienne a autorisé l'utilisation des conteneurs comme centre de retour à Boujean jusqu'à fin juillet 2022. En vertu du droit des constructions en vigueur, la prolongation de cette autorisation nécessiterait un changement d'affectation de la zone, ce qui ne peut être fait en moins d'un an. Le directeur de la sécurité est en discussion avec le maire de Bienne pour trouver d'autres zones pouvant accueillir un centre de retour sur le territoire de la ville.
182-2021 M	Riesen (La Neuveville, PS-JS-PSA) La Suisse doit élargir les conditions d'accueil des personnes fuyant l'Afghanistan	08.12.2021 Adoption	31.12.2023	La Direction de la sécurité procède à des analyses en vue de définir la forme que prendra la demande adressée par le Conseil-exécutif au Conseil fédéral afin que ce dernier accueille davantage de personnes menacées fuyant l'Afghanistan et mène toutes les actions qu'il jugera utiles dans le cadre de la tradition humanitaire de la Suisse.
DIRECTION DE L'INTÉRIEUR ET DE LA JUSTICE (DIJ)				
239-2014 M	Mentha (Liebfeld, PS) Harmonisation des règles de suspension des délais dans la procédure administrative	10.06.2015 Adoption	31.12.2019	La motion sera mise en œuvre à l'occasion de la révision de la loi sur la procédure et la juridiction administratives. La loi sera traitée par le Grand Conseil durant la session de printemps 2022.
313-2015 M	CIAT (Kropf, Berne) Meilleure protection contre les actions dilatoires	13.09.2016 Adoption	31.12.2020	La motion sera mise en œuvre à l'occasion de la révision de la loi sur la procédure et la juridiction administratives. La loi sera traitée par le Grand Conseil durant la session de printemps 2022.
224-2016 M	Vogt (Oberdiessbach, PLR) Assouplissement raisonnable de la protection des données	06.09.2017 Adoption	31.12.2021	La motion sera mise en œuvre à l'occasion de la révision prévue de la loi sur la protection des données.
132- 2017 P	Saxer (Gümligen, PLR) Traitement rapide des actions dilatoires	19.03.2018 Adoption	31.12.2022	La motion sera mise en œuvre à l'occasion de la révision de la loi sur la procédure et la juridiction administratives. La loi sera traitée par le Grand Conseil durant la session de printemps 2022.
192-2017 P	Hamdaoui (Biel/Bienne, PS) Pour la création d'une charte religieuse	21.03.2018 Adoption	31.12.2022	La motion a été examinée en novembre 2018 par le Conseil-exécutif lorsqu'il a défini sa politique à l'égard des communautés religieuses non reconnues de droit public.

				Le délégué aux affaires ecclésiastiques et religieuses a pris contact avec les représentantes et représentants des communautés religieuses de droit privé du canton de Berne afin de créer une carte numérique des religions du canton. L'année dernière, des chartes religieuses ont fait l'objet d'analyses. Les conclusions tirées de ces observations apparaîtront dans le rapport à l'attention du Grand Conseil.
266-2017 M	Stähli (Gasel, PBD) Services d'aumônerie dans les prisons, les hôpitaux et les centres d'hébergement pour requérantes et requérants d'asile pour des membres de religions non reconnues	03.09.2018 Adoption sous forme de postulat	31.12.2022	La motion a été examinée en novembre 2018 par le Conseil-exécutif lorsqu'il a défini sa politique à l'égard des communautés religieuses non reconnues de droit public. L'ordonnance sur les soins hospitaliers et l'ordonnance sur l'exécution judiciaire ont fait l'objet de premières adaptations pour faciliter l'accès des aumôniers et aumôniers affiliés à des communautés religieuses de droit privé aux hôpitaux et aux prisons. Actuellement, la situation générale relative aux bases légales, aux offres de perfectionnement et aux mesures de financement est soumise à une évaluation. Les conclusions tirées de ces observations et les développements possibles seront portés à la connaissance du Grand Conseil dans la partie du rapport relative au postulat.
122-2019 M	Amstutz (Sigriswil, UDC) Poursuite de l'exploitation du terrain de camping de Champion	12.03.2020	31.12.2022	La DJJ est en contact avec les associations de défense de l'environnement et le TCS, avec lesquels le canton a conclu un contrat concernant la fermeture du camping de Champion. Toutes les parties au contrat savent que la poursuite de l'exploitation du camping sur ce terrain est juridiquement impossible. Le territoire est protégé par des dispositions de droit fédéral et cantonal. Il manque un plan de quartier qui autoriserait la poursuite de l'exploitation, mais étant donné les dispositions de protection auxquelles est soumis le terrain, il n'est juridiquement plus possible d'en établir un aujourd'hui. Le contexte juridique clair ne laisse aucune marge de manœuvre pour une solution politique. De l'avis de toutes les parties au contrat, même l'adoption de la motion n'y changerait rien. Sous la conduite du canton, les parties au contrat ont donc commencé la mise en œuvre de ce dernier, en intégrant également la commune de Champion au processus. Un concept a déjà été défini pour le démantèlement ordonné du terrain de camping et la revitalisation du site et les premières étapes sont déjà mises en œuvre conformément au contrat. Au vu des circonstances, le CE ne résiliera pas unilatéralement le contrat. Cela ne permettrait aucunement la mise en place d'une meilleure solution. Au contraire, cela retirerait la base permettant l'exploitation du terrain de camping autorisée encore jusqu'en 2024 en vertu du contrat et, de toute évidence, les tribunaux se saisiraient de l'affaire sans que cela ne permette une amélioration ou un changement dans la situation juridique claire.
149-2019 M	Krähenbühl (Unterlangenegg, UDC) Installations de méthanisation agricole et d'énergie-bois : en avant !	12.03.2020	31.12.2022	Les travaux de mise en œuvre de la motion sont en cours. Ils se focalisent sur l'abandon du critère de la subordination économique dans le cas des exploitations agricoles produisant de l'énergie au biogaz et au bois, qui demeurent toutefois soumises au critère de la subordination spatiale.
249-2019 M	Riesen (Moutier, PSA) Les cantons doivent avoir la possibilité de légiférer sur un congé parental	11.06.2020	31.12.2022	Le 27 septembre 2020, le peuple suisse a accepté la modification de la loi sur les allocations pour perte de gain (contre-projet indirect à l'initiative populaire « Pour un congé de paternité raisonnable – en faveur de toute la famille »). La situation de base a ainsi été clarifiée au niveau national et les travaux de mise en œuvre de l'intervention adoptée sous forme de postulat ont commencé.
258-2019 M	Knutti (Weissenburg, UDC) Des solutions plus souples lors du changement de génération	09.09.2020 Vote point par point Point 1 : adoption Point 2 : adoption sous forme de postulat Point 3 : retrait	31.12.2022	Les travaux de mise en œuvre de l'intervention sont en cours. Il s'agira principalement de revoir la pratique pour assouplir les conditions de transfert d'exploitation et de déterminer dans quelle mesure il serait possible, dans le cadre du droit fédéral et de la jurisprudence fédérale, d'abaisser l'âge de transfert de l'exploitation, aujourd'hui de 60 ans, permettant l'agrandissement de l'espace habitable.
042-2020 M	Hess (Nidau, PLR) Solidarité avec la population de Mitholz	03.12.2020 Adoption	31.12.2022	Comme il l'a indiqué dans sa réponse à cette motion ayant valeur de directive, le Conseil-exécutif fera tout son possible pour mettre en œuvre rapidement et avec peu de formalités administratives toutes les mesures d'aménagement nécessaires en faveur de la population touchée afin que les espaces de vie et de travail ayant dû être abandonnés puissent être recréés dans la commune de Kandergrund ou dans les communes voisines.
045-2020 M	Lanz (Thoune, PLR) et autres Non au transport de ballast ferroviaire par la route	03.12.2020 Adoption	31.12.2022	L'évaluation d'un site de remplacement pour l'installation de chargement Thoune-Scherzlingen est sur le point d'aboutir. Des experts procèdent actuellement à un examen détaillé. Il faut éviter une augmentation du trafic routier dans le secteur de Thoune.
053-2020 M	Dütschler (Hünibach, PLR) Maintenir, dans l'Oberland bernois, la possibilité de vivre et de travailler entre la zone à bâtir et le territoire à habitat dispersé	03.12.2020 Adoption	31.12.2022	L'examen de l'ensemble des territoires à habitat traditionnellement dispersé du canton existants (fiche de mesure A_02) sera effectué dans le cadre du prochain controlling du plan directeur, ce qui nécessitera une préparation minutieuse et une coopération avec les autorités fédérales compétentes.

061-2020 P	Stucki (Stettlen, pvl) Encourager et non empêcher les habitats de petite taille comme instrument d'urbanisation	03.12.2020 Adoption	31.12.2022	Il est examiné si des adaptations sont nécessaires dans la législation cantonale pour que l'utilisation de formes permanentes d'habitats de petite taille dans la zone à bâtir ainsi que l'utilisation de formes temporaires d'habitats de petite taille en vue de l'affectation provisoire de friches situées dans des zones d'habitation soient possibles.
064-2020 M	Wandfluh (Kandergrund, UDC) Dépôt de munition de Mitholz : sécurité juridique pour le déplacement de la population	03.12.2020 Adoption	31.12.2022	Comme il l'a indiqué dans sa réponse à cette motion ayant valeur de directive, le Conseil-exécutif fera son possible pour que, en raison de la situation extraordinaire à Mitholz, des solutions pragmatiques et sans formalisme soient mises en œuvre. Il défendra avec fermeté les intérêts de la population de Mitholz lors des discussions et durant tout le temps du processus d'évacuation, afin de garantir l'intégrité physique et la sécurité juridique de la population.
082-2020 M	Amstutz (Sigriswil, UDC) Abroger l'interdiction d'accueillir de nouveaux locataires au camping de Champion	03.12.2020 Adoption	31.12.2022	Voir le rapport sur la motion 122-2019. L'interdiction pour le TCS, à partir de 2019, de conclure des contrats saisonniers avec de nouveaux locataires pour des emplacements sur le terrain de camping fait partie de la convention tripartite passée entre le canton, le TCS et les associations de défense de l'environnement qui porte sur la fermeture progressive et définitive du camping de Champion. Le Conseil-exécutif est attaché à cette convention.
206-2020 M	Lanz (Thoune, PLR) (Urgent) Impulsions conjoncturelles sans surcoûts	03.12.2020 Adoption	31.12.2022	Comme le Conseil-exécutif l'a indiqué dans sa réponse à cette motion ayant valeur de directive, sensibiliser les services administratifs cantonaux à la demande formulée dans la motion est une tâche permanente qui, compte tenu de la diversité des domaines, des tâches et des destinataires concernés, doit être réalisée de manière appropriée par l'ensemble des cheffes et chefs de Direction et par le chancelier.
091-2020 M	Knutti (Weissenburg, UDC) du 11.05.2020 Autoriser les toits préfabriqués aussi hors de la zone à bâtir	22.03.2021 Adoption	31.12.2023	La DIJ a mis en place un groupe de travail jouissant d'une assise à la fois professionnelle et politique qui est chargé d'élaborer des directives relatives aux matériaux utilisés pour les toitures.
120-2020 P	Michel (Schattenhalb, UDC) du 02.06.2020 Aménagement du territoire et nouveaux avions de combat	22.03.2021 Adoption	31.12.2023	L'OACOT est en discussion avec les communes et le DDPS afin d'améliorer les exigences en matière d'aménagement du territoire. Les demandes sont également soulevées dans le cadre de la consultation menée par la Confédération au sujet de la loi sur la protection de l'environnement.
127-2020 M	Vanoni (Zollikofen, Les Vert·e·s) du 02.06.2020 Tirer les leçons du coronavirus : le travail parlementaire et les décisions des autorités doivent être possibles aussi en situation extraordinaire, sans réunion	22.03.2021 Vote point par point Point 1 : adoption Point 2 : adoption sous forme de postulat Point 3 : adoption sous forme de postulat	31.12.2023	La motion sera mise en œuvre dans le cadre de « l'évaluation de la gestion de crise pendant la crise du COVID-19 » dont la compétence revient à la Chancellerie d'État. Le mandat d'évaluation nécessaire a été délivré, l'enquête auprès des personnes concernées aura lieu au premier semestre 2022.
148-2020 M	Siegenthaler (Thoune, PS) du 03.06.2020 Indemniser les communes pour l'entraide administrative et l'assistance à l'exécution	22.03.2021 Adoption	31.12.2023	L'examen relatif à la question de l'indemnisation est en cours.
187-2020 M	Reinhard (Thoune, PLR) du 11.06.2020 Suppression des restrictions d'utilisation pour les bâtiments (indice d'utilisation ou selon l'ONMC, par ex. indice brut d'utilisation du sol)	22.03.2021 Vote point par point Point 1 : adoption Point 2 : adoption Point 3 : adoption sous forme de postulat Point 4 : adoption sous forme de postulat	31.12.2023	La motion sera mise en œuvre à l'occasion de la prochaine modification du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire.
188-2020 M	Wandfluh (Kandergrund, UDC) du 11.06.2020 Matériau de couverture moderne – autoriser la tôle profilée pour les chalets d'alpage et d'estivage	22.03.2021 Adoption	31.12.2023	La DIJ a mis en place un groupe de travail jouissant d'une assise à la fois professionnelle et politique qui est chargé d'élaborer des directives relatives aux matériaux utilisés pour les toitures.
257-2020 M	Niederhauser (Court, PLR) du 05.10.2020 Procédure d'implantation d'un parc éolien	16.09.2021 Adoption sous forme de postulat	31.12.2023	Les procédures et les compétences dans certains domaines précis de l'aménagement du territoire seront évaluées dans le cadre du développement et de l'optimisation de la procédure d'édiction des plans d'affectation et le cas échéant elles seront adaptées (rapport à l'attention du Grand Conseil).

280-2020 M	Knutti (Weissenburg, UDC) du 23.11.2020 Exempter les installations photovoltaïques mobiles de permis de construire en zone à bâtir et en zone agricole	16.09.2021 Adoption	31.12.2023	Une fois que la deuxième phase de la révision de la LAT (LAT2) aura été mise en place au niveau fédéral, la motion pourra être mise en œuvre dans la législation cantonale.
302-2020 M	Dumermuth (Thoune, PS) du 01.12.2020 Inscrire le changement climatique dans le plan directeur cantonal	16.09.2021 Adoption	31.12.2023	La demande sera traitée dans le cadre du controlling du plan directeur de 2022.
318-2020 M	Etter (Treiten, PBD) du 03.12.2020 TCS de Champion : examen de la compatibilité avec la législation sur la protection de l'environnement et changement d'affectation	16.09.2021 Adoption	31.12.2023	Voir les précisions ci-dessus au sujet des motions M 122-2019 et M 082-2020. La DIJ demandera une expertise juridique afin de faire examiner la question de la compatibilité du terrain de camping avec la législation sur la protection de l'environnement par un service externe.
089-2021 M	Mentha (Liebefeld, PS) du 20.05.2021 Traitement prioritaire de la procédure d'octroi de concession de la centrale de Trift	16.09.2021 Adoption	31.12.2023	Les travaux en vue de l'inscription du projet dans le plan directeur en tant qu'élément de coordination réglée, qui est une condition pour l'attribution d'une concession, sont en cours et bénéficient d'un traitement prioritaire.
098-2021 M	Reinhard (Thoune, PLR) du 07.06.2021 Renforcement de la place judiciaire bernoise	16.09.2021 Adoption	31.12.2023	Les travaux relatifs aux modifications législatives nécessaires sont en cours.
122-2021 M	Flück (Interlaken, PLR) du 07.06.2021 Adapter la législation sur la protection de l'environnement et contre le bruit de manière à ce que les transformations et les nouvelles constructions à proximité immédiate de l'aérodrome militaire de Meiringen restent possibles	16.09.2021 Adoption	31.12.2023	La motion est mise en œuvre, l'OACOT est en discussion avec les communes et le DDPS. La procédure de consultation relative à la révision de la LPE, qui comprend également des modifications portant sur la question des nuisances sonores, durera jusqu'à fin 2021. L'OACOT soutient les communes dans la prise de position.
027-2021 M	Feuz (Berne, PLR) Zones de non-droit à l'intérieur et aux abords de la Reithalle – Le canton doit intervenir !	09.12.2021 Vote point par point : Point 1 : adoption sous forme de postulat Point 2 : rejet Point 3 : rejet	31.12.2023	Les travaux de mise en œuvre du point 1 adopté sous forme de postulat ont commencé.
068-2021 M	Gschwend-Pieren (Lyssach/Oberburg, UDC) Compétence d'octroyer le permis de construire dans les petites communes	09.12.2021 Vote point par point : Point 1 : adoption Point 2 : adoption	31.12.2023	Les travaux de mise en œuvre de la motion ont commencé. La DIJ pourra rapidement mettre en place l'adaptation demandée de la valeur seuil d'un million de francs.
184-2021	Speiser-Niess (Zweisimmen, UDC) Le Conseil-exécutif rédige un rapport sur l'activité de l'OACOT	08.12.2021 Adoption	31.12.2023	Les travaux de mise en œuvre de la motion seront coordonnés avec ceux du groupe de contact Aménagement.
189-2021	Freudiger (Langenthal, UDC) Permettre des solutions judicieuses en matière d'aménagement du territoire, supprimer l'obligation de double compensation en cas de classement en zone à bâtir	08.12.2021 Vote point par point : Point 1 : adoption Point 2 : adoption Point 3 : adoption	31.12.2023	La motion sera mise en œuvre dans le cadre du prochain controlling du plan directeur.

190-2021	Josi (Eimnis, UDC) Stopper les ralentissements et les obstacles inutiles de la CPS pour faire avancer le canton de Berne	08.12.2021 Vote point par point : Points 1 et 2 : adoption sous forme de postulat Point 3 : adoption Point 4 : adoption Point 5 : adoption	31.12.2023	Les travaux de mise en œuvre des demandes adoptées sous forme de postulat aux points 1 et 2 et celles adoptées aux points 3 à 5 ont commencé, mais il convient de déterminer au préalable s'il existe une obligation de légiférer au niveau cantonal.
191-2021	Freudiger (Langenthal, UDC) Camping de Champion : il est temps d'appliquer la volonté politique	08.12.2021 Adoption	31.12.2023	Les travaux de mise en œuvre de la motion commenceront une fois que l'expertise juridique demandée par la DIJ pour faire examiner la question de la compatibilité du terrain de camping avec la législation sur la protection de l'environnement aura été présentée (voir le rapport sur la motion 318-2020).
DIRECTION DES FINANCES (FIN)				
259-2019 MF	CFin (Bichsel, Zollikofen) du 22.10.2019 Révision de la loi sur les impôts : abaissement de la quotité d'impôt pour les particuliers et les entreprises	10.03.2020 Adoption	31.12.2022	Le Conseil-exécutif a mis en œuvre la motion financière 259-2019 en établissant le budget 2021 et PIMF 2022 à 2024. Il a chiffré les différentes baisses d'impôt de la manière suivante : – baisse de la quotité d'impôt applicable aux personnes morales à partir de 2021 : CHF 40,8 millions ; – baisse de la quotité d'impôt applicable aux personnes physiques à partir de 2021 : CHF 45 millions (l'évaluation générale 2020 dégagera des rentrées fiscales de CHF 45 millions aussi, de sorte que cette baisse de quotité n'a pas d'incidence budgétaire) ; – baisse de la quotité d'impôt applicable aux personnes physiques à partir de 2022 : CHF 40 millions. Les recettes que dégagera l'augmentation de l'impôt sur les véhicules à moteur sont inscrites au PIMF à concurrence d'un montant équivalent à partir de 2022, de sorte que cette baisse de quotité n'aura pas non plus d'incidence. Le Grand Conseil a arrêté les deux baisses de quotité prévues pour 2021 lors de sa session de novembre 2020 (1^{er} et 2^e points). Le Conseil-exécutif a en outre inscrit la baisse de la quotité d'impôt applicable aux personnes physiques à partir de 2022 et l'augmentation de l'impôt sur les véhicules motorisés (3^e point) dans le budget 2021 et le PIMF 2023 à 2025. En cas d'aboutissement du référendum contre la révision de la loi sur l'imposition des véhicules routiers (LIV ; RSB 761.611), le Conseil-exécutif s'est néanmoins prononcé en faveur d'un report d'une année de la baisse de la quotité d'impôt applicable aux personnes physiques. Cette mesure vise à empêcher qu'une baisse de la quotité d'impôt applicable aux personnes physiques puisse se faire en l'absence d'une augmentation équivalente de l'impôt sur les véhicules motorisés. Le Grand Conseil a appuyé cette position lors de sa session d'hiver 2021 et renoncé à une baisse de la quotité d'impôt applicable aux personnes physiques dans le budget 2022. Le Conseil-exécutif envisage de réinscrire la baisse de la quotité d'impôt dans le budget 2023, pour autant que le peuple adopte le projet de loi sur l'imposition des véhicules routiers.
016-2020 M	Amstutz (Sigriswil, UDC) du 14.02.2020 Etablissement rapide du relevé de l'impôt à la source	04.06.2020 Adoption	31.12.2022	L'Intendance des impôts a introduit des mesures pour rattraper le plus gros du retard pris dans le traitement des dossiers au plus tard fin 2020. Etant donné que la révision 2021 de la loi sur les impôts s'est traduite par plusieurs innovations dans l'imposition à la source et que les modifications requises dans le système informatique ne sont pas entièrement terminées, il reste toutefois encore du retard à rattraper.
290-2019 M	Rappa (Berthoud, PBD) du 27.11.2019 Numérisation à l'Intendance des impôts aussi	02.09.2020 Adoption	31.12.2022	Le domaine <i>Impôt sur les gains immobiliers</i> s'inscrit dans le cadre du projet de numérisation de l'Intendance des impôts. Il est prévu de dématérialiser la déclaration fiscale des gains immobiliers et le dépôt des justificatifs. En raison des ressources limitées et des autres projets prévus, les travaux de réalisation de ce projet ne débuteront qu'en 2023.
063-2020 M	von Arx (Köniz, pvl) du 26.11.2020 Assouplissement de la taxe immobilière à des fins écologiques	26.11.2020 Adoption sous forme de postulat	31.12.2022	L'intervention sera examinée dans le cadre de la révision 2024 de la loi sur les impôts (ouverture de la consultation le 25 octobre 2021, première lecture à l'automne 2022 et deuxième lecture au printemps 2023).
184-2020 M	Schindler (Berne, PS) du 10.06.2020 Libre choix du titulaire du dossier fiscal en cas de mariage ou d'enregistrement d'un partenariat	16.03.2021 Adoption	31.12.2023	La première étape consistera à appliquer l'égalité de traitement lors de l'exportation des données faisant suite à la dissolution du mariage, la deuxième étape à modifier l'identification des documents de l'Intendance des impôts. Il est en outre prévu que chacun des époux puisse accéder à la déclaration fiscale en ligne avec son propre numéro d'identification GCP.

204-2020 M	Knutti (Weissenburg, UDC) du 16.10.2020 Traitement correct lors de l'évaluation générale 2020	16.03.2021 Vote point par point : Chiffre 1 : retrait Chiffre 2 : retrait Chiffre 3 : adoption	31.12.2023	Le chiffre 3 de l'intervention exige un traitement correct des réclamations contre l'« évaluation générale 2020 » (EG20). Les réclamations sont actuellement traitées conformément aux prescriptions légales.
260-2020 M	Schär (Schönried, PLR) du 16.10.2020 Mise en œuvre correcte du décret du Grand Conseil sur l'évaluation générale des immeubles non agricoles et des forces hydrauliques (DEG)	16.03.2021 Vote point par point : Chiffre 1 : adoption Chiffre 2 : rejet Chiffre 3 : rejet	31.12.2023	Le chiffre 1 de l'intervention exige une mise en œuvre correcte de l'« évaluation générale 2020 » (EG20). Dans l'intervalle, la majeure partie des évaluations ont été réalisées. Les réclamations sont actuellement traitées conformément aux prescriptions légales.
284-2020 M	Schwarz (Adelboden, UDF) du 23.11.2020 Equité dans la fixation des valeurs officielles	16.03.2021 Adoption	31.12.2023	L'intervention demande (comme la M 222-2020) une révision de l'évaluation officielle. L'intendance des impôts a déjà empoigné ce sujet et prévu d'initier un projet en 2022. Un plan devrait déjà être disponible en 2023, de sorte que des modifications de la loi sur les impôts pourraient être envisagées à compter de cette date. Vu la durée de la procédure applicable aux projets législatifs, les modifications approuvées pourraient entrer en vigueur en 2026 ou 2027.
133-2020 M	von Arx (Schliern b. Köniz, pvl) du 02.06.2020 Etendre et simplifier le télétravail	17.03.2021 Vote point par point : Chiffre 1 : adoption Chiffre 2 : adoption et classement Chiffre 3 : adoption sous forme de postulat Chiffre 4 : adoption Chiffre 5 : adoption sous forme de postulat	31.12.2023	Chiffres 1 et 4 : par l'ACE 699 du 9 juin 2021, le Conseil-exécutif a adopté une stratégie de promotion du travail à domicile et du travail mobile dans l'administration cantonale. Le télétravail peut ainsi en principe être autorisé pour au maximum 50 pour cent du degré d'occupation. Chiffre 5 : le télétravail repose sur une base volontaire. Il convient donc d'abord de recueillir les données empiriques nécessaires pour démontrer la pertinence de renforcer le télétravail au point de modifier la planification des postes de travail.
177-2020 M	Krähenbühl (Unterlangenegg, UDC) du 10.06.2020 Des règles claires pour encadrer les élections de politicien-ne-s dans les conseils d'administration d'entreprises cantonales	17.03.2021 Vote point par point : Chiffre 1 : rejet Chiffre 2 : adoption sous forme de postulat Chiffre 3 : adoption et classement	31.12.2023	Lors de la prochaine mise à jour des lignes directrices sur la gouvernance des entreprises publiques entrées en vigueur le 1 ^{er} janvier 2021, le Conseil-exécutif examinera si, et le cas échéant dans quelle mesure, il entend introduire pour les « anciennes représentantes et anciens représentants élus » une période d'« attente » avant leur élection dans des organes de direction stratégique dans lesquels le canton détient une participation majoritaire (voir ch. 2 de la motion adopté sous forme de postulat).
178-2020 M	Ritter (Berthoud, pvl) du 10.06.2020 Renforcer, au moyen de la stratégie de propriétaire, la transparence des entreprises dont le canton est actionnaire	17.03.2021 Adoption	31.12.2023	Lors de la session de printemps 2021, le Grand Conseil a rejeté l'adoption et le classement de l'intervention proposés par le Conseil-exécutif. Or les deux chiffres de l'intervention contiennent certaines demandes que le Conseil-exécutif partage et d'autres qu'il rejette. Lors de la prochaine mise à jour des lignes directrices sur la gouvernance des entreprises publiques entrée en vigueur le 1 ^{er} janvier 2021, le Conseil-exécutif examinera dans quelle mesure il peut tenir compte des demandes formulées dans la motion.
222-2020 M	Arn (Muri b. Bern, PLR) du 02.09.2020 Simplifier l'évaluation officielle	09.06.2021 Adoption sous forme de postulat	31.12.2023	L'intervention demande (comme la M 284-2020) une révision de l'évaluation officielle. L'intendance des impôts a déjà empoigné ce sujet et prévu d'initier un projet en 2022. Un concept devrait déjà être disponible en 2023, de sorte que des modifications de la loi sur les impôts pourraient être envisagées à compter de cette date. Vu la durée de la procédure applicable aux projets législatifs, les modifications approuvées pourraient entrer en vigueur en 2026 ou 2027.
297-2020 M	Hässig Vinzens (Zollikofen, PS) du 01.12.2020 Pour une taxation harmonisée de l'énergie solaire et la fin des désavantages fiscaux lors du remplacement des chauffages à énergie fossile par des chauffages à énergie renouvelable	09.06.2021 Adoption	31.12.2023	L'intervention sera examinée dans le cadre de la révision 2024 de la loi sur les impôts (ouverture de la procédure le 25 octobre 2021, première lecture à l'automne 2022 et deuxième lecture au printemps 2023).
314-2020 M	Hässig Vinzens (Zollikofen, PS) du 03.12.2020 Il est temps de mettre en œuvre l'imposition individuelle des couples mariés	09.06.2021 Adoption	31.12.2023	Le 24 septembre 2021, le Conseil fédéral a approuvé une analyse relative à l'imposition individuelle et chargé le DFF d'élaborer, d'ici à l'automne 2022, un projet destiné à la consultation. Lors de la consultation, le Conseil-exécutif s'engagera en faveur d'une imposition individuelle (modifiée). Avant de formuler un avis définitif, il étudiera cependant les différents aspects du projet concret et en pèsera tous les avantages et tous les inconvénients.

073-2021 M	Freudiger (Langenthal, UDC) du 22.03.2021 Des règles claires pour l'élection des représentantes et représentants de l'employeur aux organes des caisses de pension cantonales	08.09.2021 Adoption	31.12.2023	Le chiffre 1 de la motion sera réalisé dans le cadre de la prochaine révision de la loi sur les caisses de pension cantonales. Dans le cas de la CPB, des solutions transitoires sont encore prévues jusqu'à fin 2023 au plus tard pour permettre un renouvellement en bonne et due forme de la commission administrative.
JUSTICE (JUS)				

5. Déclarations de planification

Le tableau ci-après renseigne sur l'état de mise en œuvre des déclarations de planification (statut : en cours / liquidé).

En présence de plusieurs déclarations de planification portant le même titre (même affaire), remplir la colonne (point X) et laisser le titre et la date vides.

CHANCELLERIE D'ÉTAT (CHA)					
Titre	Date	Déclaration	Brève description	Etat de traitement	Statut
Programme gouvernemental de législature 2019 -2022			Le canton encourage la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle en créant, de même que les milieux économiques, plus de postes à temps partiel.	Le canton propose des modèles de travail flexibles : temps de travail annualisé, mais aussi temps partiel ou partage de poste. De nombreux postes sont mis au concours avec un taux de 80 à 100 pour cent. Après la naissance ou l'adoption d'un enfant, l'art. 60c de l'ordonnance sur le personnel confère aux collaboratrices et aux collaborateurs le droit de réduire leur taux d'occupation de 20 points de pourcentage, pour autant qu'aucun motif considérable inhérent au service ou à l'organisation ne s'y oppose. Le degré d'occupation ne doit pas être abaissé en dessous de 60 pour cent. En donnant à son personnel la possibilité de télétravailler jusqu'à 50 pour cent de son temps de travail, le canton définit des conditions qui facilitent la conciliation entre vie familiale et activité professionnelle, et notamment le travail à temps partiel. Elaborée conjointement par la Chancellerie d'État (Bureau cantonal de l'égalité entre la femme et l'homme) et la ville de Berne et lancée en 2019, la plateforme « Werkplatz Egalité » encourage l'échange entre entreprises sur les bonnes pratiques dans le domaine de l'égalité, de la conciliation entre vie familiale et activité professionnelle ainsi que de la diversité. La flexibilité dans l'organisation du temps de travail et le travail à temps partiel sont des sujets importants à cet égard.	En cours
			En ce qui concerne l'objectif 2 (« Centre politique national et transition numérique »), le Conseil-exécutif examine d'autres mesures afin d'augmenter la valeur ajoutée autour d'un rassemblement d'administrations. Les mesures ci-après pourraient par exemple être examinées : (a) renforcement de l'offre de formation dans le domaine de l'administration publique et des organisations à but non lucratif ; (b) renforcement du domaine de la diplomatie afin d'attirer à Berne des organisations et des conférences internationales ; (c) conditions-cadre améliorées pour l'implantation à Berne de nouvelles entreprises et organisations de lobbying.	Avec la Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement, la Chancellerie d'État recensera systématiquement les associations et les organisations sises dans le canton de Berne pour mettre en place un encadrement ciblé et ainsi améliorer les conditions de la représentation des intérêts. Un bureau d'accueil spécialement dédié au corps diplomatique a été mis en place avec la Confédération et la Ville de Berne afin de mieux répondre aux besoins du personnel des représentations domiciliées à Berne. Le canton de Berne est par ailleurs en contact avec les services compétents de l'université pour poursuivre l'optimisation de l'offre de formation dans le domaine de l'administration publique.	Liquidé
			Le Conseil-exécutif mentionne dans l'objectif 4 (« Diversité régionale et bilinguisme ») le rôle de trait d'union du canton de Berne entre la Suisse francophone et germanophone. Le Conseil-exécutif est chargé de prendre position sur le rapport d'expertise mentionné (« Rapport Stöckli ») et d'accorder la priorité à sa mise en œuvre.	Dans son arrêté 696/2019, du 26 juin 2019, le Conseil-exécutif a adopté une série de mesures pour établir sa stratégie de renforcement du bilinguisme cantonal. Un an après le lancement de la mise en œuvre du rapport de la Commission d'expertise sur le bilinguisme, le premier bilan est positif. Dans la plus grande partie des dix domaines concernés, le Conseil-exécutif constate des progrès. Toutefois, de nombreux chantiers restent inachevés, et des retards, dus principalement à la pandémie, ont été enregistrés dans certains projets. Un nouveau bilan sera établi en fin de législature.	En cours

Rapport sur le vote électronique dans le canton de Berne Déclaration de planification de la commission (Leuenberger, Trubschachen) / PEV (Steiner, Langenthal)	31.03.2009		Le Grand Conseil prend connaissance du rapport présenté par le Conseil-exécutif le 10 décembre 2008 sur le vote électronique dans le canton de Berne. Le Grand Conseil formule la déclaration de planification suivante, conformément à l'article 52, alinéa 4 de la loi sur le Grand Conseil :		
		2	L'ensemble des électrices et électeurs doivent avoir la possibilité d'exercer leur droit de vote par voie électronique. Il convient de rechercher dans la collaboration intercantonale une solution peu coûteuse. La sécurité est un aspect prioritaire et les expériences qui auront été réunies avec le vote électronique pour les Suissesses et Suisses de l'étranger doivent être prises en compte dans le système mis en place. (adoptée par 104 voix contre 11 et 3 abstentions)	Depuis juin 2019, le système de vote électronique du canton de Genève, utilisé également par le canton de Berne, n'est plus disponible. Jusqu'à nouvel avis, les Bernoises et Bernois de l'étranger ayant le droit de vote ne pourront plus recourir au vote électronique. Fin 2020, le Conseil fédéral a décidé de restructurer la phase d'essai sur la base d'un catalogue de mesures élaboré par la Confédération et les cantons. Concrètement, il est prévu de permettre de nouveau aux cantons de procéder à des tests limités du vote électronique, dans le respect de nouvelles normes de sécurité. Les bases légales fédérales sont actuellement en cours d'adaptation. Certains cantons ont manifesté leur intention de reprendre les tests. La Chancellerie d'État suit les développements en la matière au niveau fédéral et dans les autres cantons. Le Conseil-exécutif ne considère pas la reprise rapide des essais comme une priorité.	En cours
		3	Le gouvernement examine la possibilité de faire signer les initiatives et les référendums sur une plate-forme électronique. (adoptée par 89 voix contre 28 et 5 abstentions)	Ce projet n'a pas encore été réalisé. Sa mise en œuvre n'est pas encore décidée. Pour sa part, le Conseil fédéral a décidé en avril 2017 de ne pas poursuivre pour l'heure les travaux sur le projet de récolte électronique de signatures. Le Conseil-exécutif examine dans le cadre du postulat von Arx (cf. 173-2020 ci-avant) si le canton de Berne doit lancer son propre projet de récolte électronique de signatures.	En cours
Rapport du Conseil-exécutif au Grand Conseil sur les relations extérieures du canton de Berne en 2016	20.03.2017		Commission des institutions politiques et des relations extérieures, Messerli : lors du développement de projets avec la préfecture de Nara, le Conseil-exécutif veille à ce que le canton de Berne en retire un avantage direct.	La collaboration entre la préfecture de Nara et la Haute Ecole spécialisée bernoise (Berner Fachhochschule, BFH) s'est poursuivie en 2021 malgré les difficultés liées à la pandémie. Le projet prévu dans ce cadre par la BFH sur les questions liées au 3 ^e âge n'a pas encore pu être lancé faute de financement. Il est prévu de poursuivre cette collaboration en 2022 également, dans le but de se pencher ensemble sur les questions pertinentes en lien avec le vieillissement de la société.	En cours
Check-list de la réglementation	03.06.2018		Le Grand Conseil prend connaissance du rapport du Conseil-exécutif « Introduction d'un frein à la réglementation au niveau cantonal » ; mise en œuvre du postulat 183-2015 Lanz (Thoune, UDC).		
			Le Grand Conseil formule la déclaration de planification suivante, conformément à l'article 52, alinéa 4 de la loi sur le Grand Conseil :		
		1	Au chapitre « Analyse d'impact de la réglementation / Répercussions » sur l'économie de son rapport, le Conseil-exécutif rendra compte du résultat de la check-list ou expliquera pourquoi elle n'a pas été utilisée en termes simples et cohérents.	En décembre 2021, le Conseil-exécutif a adopté la liste de contrôle relative à la réglementation élaborée par la Chancellerie d'État en collaboration avec la Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement. Ainsi, il met en œuvre la déclaration de planification n° 1 du Grand Conseil.	En cours
		2	Le Conseil-exécutif évaluera l'utilisation de la check-list trois ans après son entrée en vigueur et rendra compte des résultats au Grand Conseil sous une forme appropriée.	La Chancellerie d'État évaluera l'utilisation de la liste de contrôle) et rendra compte des résultats au Conseil-exécutif et au Grand Conseil au bout de trois ans.	En cours

Rapport sur les possibilités d'aide aux médias par le canton de Berne	25.11.2019	1	Le Conseil-exécutif tient compte de l'importance marquée d'un journalisme de qualité varié et indépendant pour le fonctionnement de l'Etat de droit et étudie des mesures à cet effet.	Ces demandes ont été prises en compte lors de la révision de la loi sur l'information, adoptée le 17 novembre 2021 par le Conseil-exécutif à l'attention du Grand Conseil. Le Grand Conseil examinera la loi lors de la session de printemps.	Liquidé
		2	Le Conseil-exécutif examine les mesures indirectes d'aide aux deux bureaux régionaux de Keystone-ATS à Berne et à Bienne mentionnées au point 6.2.1 du rapport.	La version révisée de la loi sur l'information, qui sera soumise au Grand Conseil en 2022, contient une base légale pour un soutien à Keystone-ATS.	Liquidé
		3	Le Conseil-exécutif étudie les aides indirectes mentionnées au chiffre 6.2.3 du rapport pour renforcer les mesures destinées à promouvoir les compétences médiatiques des enfants et des jeunes en formation, pour que la jeune génération prenne conscience de la valeur des informations soumises à un traitement journalistique et qu'elle appréhende les médias de manière appropriée.	Là aussi, la loi crée la base légale requise. A titre de projet-pilote sur 18 mois, la Chancellerie d'Etat a lancé début 2021 un nouveau canal Instagram intitulé « Bärn – c'est nous ! », animé par des jeunes et pour des jeunes qui ont un intérêt particulier pour la vie politique et sociétale du canton de Berne.	Liquidé
		6	Le Conseil-exécutif suit attentivement l'évolution en particulier de la presse écrite dans la partie francophone du canton et étudie comment l'encourager.	A été pris en compte lors de la révision de la loi sur l'information.	Liquidé
		7	Le canton poursuit sa politique d'information active et intensifie à cet égard sa communication directe d'informations cantonales, en particulier en ligne. Il diffuse des informations de qualité et équilibrées, créant ainsi les conditions d'une libre formation de l'opinion.	L'office spécialisé compétent de la Chancellerie d'Etat a d'ores et déjà renforcé ses activités en ligne et alimente sans relâche les comptes du canton sur les réseaux sociaux, en soutien à la communication par les autres médias, mais aussi de manière indépendante de l'actualité quotidienne. En 2021, le site Internet du canton a été complètement renouvelé, ce qui a permis d'aérer l'offre et d'améliorer fortement la convivialité. Le nouveau site cible l'utilisation mobile : aujourd'hui, plus de 70 pour cent des utilisatrices et utilisateurs accèdent aux pages cantonales depuis des appareils mobiles.	Liquidé
Stratégie pour une administration numérique du canton de Berne 2019-2022	25.11.2019		Le Conseil-exécutif est chargé de compléter la compilation de ses propres projets de numérisation par une vue d'ensemble des solutions IT / de numérisation mises en œuvre par les différents cantons et pouvant être reprises par le canton de Berne.	En janvier 2021, le Conseil-exécutif a adopté une planification des priorités comprenant environ 30 projets de numérisation. Sur la base de cette planification, il établira une vue d'ensemble montrant les thèmes pour lesquels d'autres cantons ou la Confédération utilisent déjà des solutions standard qui pourraient être reprises par le canton de Berne. Les travaux en la matière n'ont pas pu être achevés en 2021.	En cours
			Le rapport annuel mentionné au chiffre 10.4 sur l'avancement de la mise en œuvre (rapport de controlling) doit être transmis à la CIRE et à la CFin pour qu'elles en prennent connaissance.	L'avancement de la mise en œuvre est soumis régulièrement à la CSG dans un rapport de controlling. En octobre 2021, un premier rapport a également été mis à disposition de la CIRE et de la CFin.	Liquidé
(2020.STA.780 – SE 21) Langage simplifié sur les sites internet et d'autres supports d'information du canton de Berne	08.06.2021		Le canton de Berne ajoute le plus rapidement possible une rubrique en langue facile à son site Web. Cette rubrique présentera en langue facile les informations essentielles du canton pour les groupes cibles pertinents. La rubrique contiendra au moins les informations sur la protection de la vie et de la santé, sur les droits et les obligations, sur le système de formation et sur les informations ayant pour public cible des personnes présentant un handicap.	Le rapport « Langue facile dans le canton de Berne » a été traité par le Grand Conseil lors de la session d'été 2021	En cours

DIRECTION DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DE LA CULTURE (INC)					
Pédagogie spécialisée	20.03.2018	1	Le complément aux plans d'études pour les besoins spécifiques des écoles spécialisées doit être rédigé aussi rapidement que possible ; pour ce faire, il faut aussi utiliser les ressources de l'Institut de pédagogie curative de la Haute école pédagogique germanophone.	Le complément au Lehrplan 21 pour les écoles spécialisées est conçu dans le cadre d'une collaboration inter cantonale et peut être mis en œuvre.	Liquidé
Développement immobilier du site de l'Hôpital de l'île et de la faculté de médecine de l'Université de Berne : Fondements stratégiques et de planification	27.11.2019		Chapitre 7 : Le financement de l'ensemble des investissements ainsi que des coûts induits correspondants n'est pas assuré à l'heure actuelle. Cela signifie qu'à l'avenir, la planification devra le cas échéant être adaptée en fonction des moyens disponibles.	Dans le cadre de l'arrêté du Conseil-exécutif VA2022/AFP 2023-25 (ACE 973/2021) à l'attention du Grand Conseil, le Conseil-exécutif a présenté la priorisation des investissements dans le bâtiment pour la période 2022-2031 (chap. 5). La priorisation relative aux investissements dans le domaine de la construction pour les hautes écoles est abordée au paragraphe 5.5.1 (page 59).	Liquidé
DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS ET DES TRANSPORTS (DTT)					
Stratégie de l'eau	31.03.2011	4	Utilisation de l'eau, développement de la force hydraulique : la stratégie d'utilisation de l'eau doit être mise en œuvre de manière à ce que l'augmentation de 300 gigawattheures qui avait été calculée pour le canton puisse être atteinte.	Jusqu'à présent, le nombre de demandes de concession déposées et approuvées par le canton a atteint le volume visé. Toutefois, compte tenu des prix actuels de l'électricité, des décisions d'investissement dans de nouvelles centrales sont prises uniquement si des subventions fédérales ont été garanties.	En cours
Programme gouvernemental de législation 2019-2022 Objectif 5	05.03.2019	5	Déclaration de planification 5 CIRE (Jost) : le Conseil-exécutif est chargé de tenir compte du thème du changement climatique et de l'utilisation durable de l'eau dans l'objectif 5 (« Développement durable ») du programme gouvernemental de législation, et d'examiner des mesures concrètes en collaboration avec le monde de la recherche et les milieux économiques. Le contexte est celui des pénuries d'eau saisonnières plus fréquentes causées par le changement climatique. Par sa situation géographique, le canton de Berne a la possibilité de mettre des réserves d'eau à la disposition de la Suisse, voire de l'étranger.	La tâche a été prise en compte dans les mesures 2017-2022 relatives à la stratégie de l'eau 2010. On clarifie dans quelle mesure l'intégration des lacs de retenue dans la gestion des eaux lors de situations extrêmes (utilisation polyvalente en cas de crue ou de sécheresse) est possible et pertinente. Les objectifs et exigences en matière de prélèvement d'eau pour l'irrigation agricole seront également définis, en particulier dans les régions où les besoins en eau d'irrigation sont importants et où le risque de pénurie d'eau est accru. Concernant les bassins d'accumulation de KWO, il avait déjà été démontré, avant la procédure d'octroi d'une concession pour le projet Trift, que ceux-ci sont trop éloignés des principales régions problématiques du canton de Berne pour qu'ils puissent contribuer de manière significative à combattre la sécheresse (rapport geo 7/OED du 20.07.2017). Les cantons de Berne et de Fribourg collaborent actuellement dans le cadre de l'assainissement des éclusées du lac de Schiffenen. Comme il ne s'agit toutefois pas d'un renouvellement de concession, les moyens d'exercer une influence sont plus faibles. Pour les nouveaux projets d'irrigation agricole de grande envergure, les bases seront élaborées en collaboration avec l'ensemble des acteurs concernés afin de trouver une manière durable et appropriée d'utiliser et de répartir l'eau à disposition.	En cours

Protection contre les crues le long de l'Aar entre Thoune et Berne, rapport intermédiaire de la DTT	11.05.2020	2	Les indications ci-après doivent impérativement figurer dans les différentes demandes de crédit soumises au Grand Conseil pour chaque projet de protection contre les crues situé dans le périmètre de l'ancien plan d'aménagement des eaux « Aarewasser » : – Estimation des coûts des mesures de protection contre les crues le long de l'Aar entre Thoune et Berne au moment de l'abandon du plan d'aménagement des eaux « Aarewasser », estimation actuelle des coûts et justification d'un éventuel écart Estimation des coûts du projet concret au moment de l'abandon du plan d'aménagement des eaux « Aarewasser » et justification d'un éventuel écart par rapport à l'estimation actuelle des coûts	Sera mis en œuvre comme demandé.	En cours
		3	Dans les rapports annuels de la DTT adressés à la Commission de gestion et dans les demandes de crédits soumises au Grand Conseil, il convient de justifier, pour chaque projet situé dans le périmètre de l'ancien plan d'aménagement des eaux « Aarewasser », les éventuels écarts des différentes étapes (début du projet, début des travaux, fin des travaux) par rapport aux indications figurant dans le rapport 2019.	Sera mis en œuvre comme demandé.	En cours
		4	Dans le cadre des différentes demandes de crédit soumises au Grand Conseil, il convient d'indiquer, pour chaque projet de protection contre les crues situé dans le périmètre de l'ancien plan d'aménagement « Aarewasser », le montant qui a pu être économisé grâce aux travaux préparatoires réalisés dans le cadre de l'élaboration de ce plan d'aménagement.	Sera mis en œuvre comme demandé, dans la mesure où les coûts peuvent être chiffrés.	En cours
Plan du réseau routier 2014-2029	04.09.2013	1	Les standards de construction, d'entretien et de maintien de la substance des routes cantonales doivent être conçus et mis en œuvre de sorte que le niveau baisse de 10 pour cent par rapport à la situation actuelle.	Cette déclaration de planification est formulée comme un objectif. La planification, l'étude et la construction des routes cantonales sont soumises non seulement aux prescriptions légales, mais également aux normes suisses relatives au génie civil. Lors de la mise en l'application des lois et des normes, il convient également de respecter systématiquement les principes d'économie et de proportionnalité. L'Office des ponts et chaussées définit les normes d'aménagement en tenant compte de ces principes et des marges de manœuvre. Pour savoir si une norme moins élevée suffit, il convient de décider au cas par cas à l'aide des objectifs d'effets et en tenant compte des circonstances particulières.	Liquidé
Plan du réseau routier 2022-2035		1	Les arrondissements d'ingénieur en chef (OIC) sont tenus de respecter une norme uniforme prédéfinie pour la mise en œuvre des projets, qui doit être élaborée avec et entre les OIC en vue d'optimiser les coûts.	La planification, l'étude et la réalisation des projets des OIC reposent sur des processus de construction uniformes. Il convient de définir une solution appropriée selon le même processus dans tous les OIC. Lors de la réalisation des projets, les prescriptions sont contraignantes et identiques pour tous les planificateurs. Les normes de réalisation des routes sont réglées dans les normes suisses telles que SIA et VSS. Dans les procédures de recours, les tribunaux se réfèrent également à ces normes. Des optimisations et des améliorations sont examinées en tenant compte des marges de manœuvre limitées.	En cours
		2	Les calendriers des projets 210.20337 Voie cyclable Interlaken–Därigen et 210.20338 Därigen–Leissigen doivent dans la mesure du possible être adaptés de manière à ce que les synergies avec la remise en état de l'autoroute soient exploitées.	L'Office fédéral des routes (OFROU) est responsable de la remise en état de la route nationale A8. Selon l'OFROU, les travaux ne devraient pas commencer avant 2029. La nouvelle loi fédérale sur les voies cyclables jouera un rôle clé. Le projet prévoit qu'à l'avenir, la planification et la construction des voies de mobilité douce séparées le long des routes nationales incombent à la Confédération. Si la loi devait entrer en vigueur en l'état, il pourrait revenir à l'OFROU d'étudier et de	En cours

				réaliser la liaison séparée de l'A8, conformément à l'étude de faisabilité. Dès que la décision sera connue, l'OPC et l'OFROU définiront ensemble la suite de la procédure.	
DIRECTION DE L'ÉCONOMIE, DE L'ÉNERGIE ET DE L'ENVIRONNEMENT (DEEE)					
Programme gouvernemental de législature 2019–2022		Objectif 1	Dans l'objectif 1 (« Pôle attractif pour l'innovation et l'investissement »), les petites et moyennes entreprises (PME) ne sont mentionnées que dans un projet. Le Conseil-exécutif est chargé de prendre d'autres mesures spécifiques afin que le canton de Berne devienne plus attractif pour l'implantation et la création de PME. L'objectif est que le canton de Berne devienne le premier site d'implantation de PME en Suisse.	Le canton de Berne est déjà l'un des sites d'implantation de PME les plus importants de Suisse (numéro 2 en termes de nombre de PME par rapport au nombre de grandes entreprises) et est attractif pour les entreprises existantes ainsi que pour les nouvelles entreprises dans le domaine de la fabrication de haute précision, du génie médical, des TIC et d'autres branches. Avec ses mesures de soutien, notamment auprès des entreprises existantes, la Promotion économique du canton de Berne veille à garantir un développement basé sur l'innovation sur l'ensemble du territoire cantonal. Des améliorations ponctuelles des conditions générales sont examinées en continu et mises en œuvre lorsque cela est nécessaire et judicieux (coaching de PME proposé par be-advanced, mission de promotion du Conseil-exécutif pour la vente d'immeubles détenus par le canton, etc.).	En cours
Stratégie énergétique 2006 ; rapport sur la mise en œuvre de la stratégie et les effets des mesures 2011-2014 ainsi que sur les nouvelles mesures 2015-2018	18.11.2015		Déclaration de planification 3 Dans la mise en œuvre de la stratégie énergétique, le Conseil-exécutif veille à favoriser l'aménagement de bornes de recharge de véhicules électriques publiques et privées.	De premières bornes de chargement ont été mises en place dans les espaces publics, y compris au sein de l'administration cantonale. L'ordonnance sur les constructions (OC ; RSB 721.1) a été complétée par l'article 91b1, selon lequel les exploitants de projets générant une importante fréquentation sont tenus d'installer et d'exploiter des bornes de recharge pour véhicules électriques. Depuis l'été 2019, le programme d'encouragement Energie du canton soutient l'installation de bornes de chargement publiques dans les petites et moyennes entreprises (PME). Le projet actuel de révision partielle de la législation cantonale sur l'énergie prévoit une adaptation indirecte de la loi sur les constructions. Il est prévu que, dans les nouveaux bâtiments ou les bâtiments faisant l'objet de transformations, une part adéquate des places de stationnement soit ou puisse être équipée d'une infrastructure de recharge des véhicules électriques.	En cours
			Déclaration de planification 4 Dans la mise en œuvre de la stratégie énergétique, le Conseil-exécutif crée des incitations à l'assainissement énergétique des bâtiments en introduisant la possibilité de déduire des impôts les frais d'assainissement sur plusieurs années (art. 1, al. 1lit. f de l'ordonnance concernant la défalcation des frais d'entretien, d'exploitation et de gérance d'immeubles, OFI).	Dans le canton de Berne, les frais investis dans des bâtiments existants dans le but d'économiser l'énergie ou de ménager l'environnement sont fiscalement déductibles. (https://www.taxinfo.sv.fin.be.ch/taxinfo/display/taxinfoFrais+d%27investissement+des-tin%C3%A9s+%C3%A0+%C3%A9conomi-ser+l%27%C3%A9nergie+et+%C3%A0+m%C3%A9nager+l%27environnement)	Liquidé
			Déclaration de planification 5 Dans la mise en œuvre de la stratégie énergétique, le Conseil-exécutif veille à compenser à long terme, par des énergies renouvelables indigènes, le déficit qui résultera vraisemblablement de la mise à l'arrêt de la centrale de Mühleberg.	Le projet de révision partielle de la loi cantonale sur l'énergie (LCEn) comprenait plusieurs mesures pour remplacer la production de la centrale nucléaire de Mühleberg par l'autoproduction d'électricité dans des bâtiments. Le projet sera traité en première lecture lors de la session d'hiver 2021.	En cours
			Déclaration de planification 6 Dans la mise en œuvre de la stratégie énergétique, le Conseil-exécutif veille à assurer la sécurité de l'approvisionnement par la production indigène d'électricité.	Le projet de révision partielle de la loi cantonale sur l'énergie (LCEn) comprenait plusieurs mesures permettant d'assurer la sécurité de l'approvisionnement grâce à la production d'électricité suisse. Le projet sera traité en première lecture lors de la session d'hiver 2021.	En cours

			Déclaration de planification 9 Dans la mise en œuvre de la stratégie énergétique, le Conseil-exécutif veille au développement de la mobilité électrique.	De premières mesures d'encouragement de la mobilité électrique ont été mises en œuvre (bornes de chargement pour les projets générant un trafic important, utilisation de voitures électriques dans l'administration cantonale, etc.). Depuis l'été 2019, le programme d'encouragement Energie du canton soutient l'installation de bornes de chargement publiques dans les petites et moyennes entreprises (PME). Les stations de recharge pour les bus électriques exploités par les sociétés de transport publiques bénéficient en outre de subventions depuis 2019. L'offre connaît un grand succès. Bernmobil p. ex. prévoit l'électrification de plusieurs lignes de bus supplémentaires. Le projet de révision partielle de la loi cantonale sur l'énergie (LCEn) comprend des mesures visant à promouvoir la croissance de l'électromobilité. Le projet sera traité en première lecture lors de la session d'hiver 2021. La révision de la loi sur l'imposition des véhicules routiers comprend des incitations pour l'électromobilité.	En cours
Stratégie énergétique 2006. Rapport sur la mise en œuvre de la stratégie et sur les effets des mesures 2015-2019 ainsi que sur les nouvelles mesures 2020-2023	09.03.2021		Déclaration de planification 1 Le Conseil-exécutif présente de manière détaillée où il en est dans l'élaboration d'un programme de protection du climat dans le cadre de l'examen de la stratégie énergétique.	Le lien avec la protection du climat sera présenté dans le programme de décarbonation.	En cours
			Déclaration de planification 2 Concerne le chap. 1.1 : Lors de la prochaine période de planification, le Conseil-exécutif retravaillera les principes, les objectifs stratégiques ainsi que toutes les stratégies partielles de manière à ce qu'ils soient compatibles avec l'objectif de neutralité climatique 2050.	Le mandat a été mis en œuvre dans le cadre du rapport 2020-2023.	Liquidé
			Déclaration de planification 2a Concerne le chap. 4.3 : Le Conseil-exécutif présente des pistes pour développer et promouvoir la mobilité hydrogène à l'avenir.	Les pistes sont examinées.	En cours
			Déclaration de planification 3 Concerne le chap. 4.4 : Il convient de présenter par quelles étapes les énergies renouvelables pourront se substituer à la production de la centrale de Mühleberg dans le canton de Berne et de définir des mesures pour atteindre l'objectif visé.	Diverses mesures ont été décidées à cet effet dans la planification des mesures 2020–2023. La révision partielle de la LCEn en constitue un élément central.	En cours
			Déclaration de planification 4 Concerne le chap. 4.4 : Compte tenu de l'importance croissante de l'énergie solaire, le Conseil-exécutif intègre à ses objectifs sectoriels un objectif partiel quantifiable ambitieux pour l'énergie solaire, assorti de mesures pour l'atteindre.	Diverses mesures ont été décidées à cet effet dans la planification des mesures 2020–2023. La révision partielle de la LCEn en constitue un élément central.	En cours
			Déclaration de planification 4a Concerne le chap. 4.4 : Le Conseil-exécutif fournira des renseignements concrets sur la réalisation de nouveaux parcs éoliens et sur la mise en service de ceux qu'il envisage de créer.	Communiquée au Grand Conseil	Liquidé

			Déclaration de planification 5 Concerne le chap. 4.5 : L'évolution du besoin de chauffage doit être présentée de manière détaillée en distinguant le besoin lié à l'agrandissement du parc immobilier et le besoin du bâti existant.	La plateforme de données énergétiques et climatiques est développée de manière à ce qu'il soit possible de représenter cette évolution à l'avenir.	En cours
			Déclaration de planification 6 Concerne le chap. 4.5 : Le Conseil-exécutif détermine le taux d'assainissement quantitatif (production de chaleur et consommation d'énergie) qu'il vise pour les prochaines périodes de planification et les mesures nécessaires pour y parvenir.	Diverses mesures à cet effet ont été décidées dans la planification des mesures 2020-2023. La révision partielle de la LCEn constitue un élément central.	En cours
			Déclaration de planification 6a Concerne le chap. 4.5 : Le Conseil-exécutif réduit les obstacles à la production de chaleur issue du bois et de la biomasse et à la distribution de chaleur (réseau de chaleur) qui relèvent de l'aménagement du territoire.	Le canton est en contact avec la Confédération pour trouver des solutions appropriées. Des améliorations internes au canton ont été initiées.	En cours
			Déclaration de planification 6b Concerne le chap. 4.5 : Le Conseil-exécutif adapte les conditions de perception de subventions d'encouragement à la production de chaleur et à la distribution de chaleur (réseau de chaleur). Les subventions seront plutôt versées au démarrage des projets (aide initiale) qu'à l'issue des travaux.	Le démarrage de projets est encouragé par des subventions accordées pour des études de faisabilité. D'après les bases juridiques de la Confédération et des cantons, il n'est pas possible d'accorder une aide financière initiale. Seuls les projets ayant un impact effectif sur les émissions de CO₂ seront subventionnés. Une simple intention ne peut être soutenue financièrement par le programme cantonal d'encouragement.	Liquidé
			Déclaration de planification 6c Concerne le chap. 4.5 : Le remplacement d'anciennes installations de combustion alimentées au bois, peu efficaces et polluantes (particules fines), par des installations modernes de chauffage à biomasse sera promu de la même façon que le remplacement des installations de chauffage au mazout et des installations de chauffage électrique.	Le Conseil-exécutif peut envisager une incitation financière pour le remplacement de chauffages au bois par des chauffages au bois si des moyens financiers supplémentaires sont disponibles. Si la mesure était à nouveau soutenue dans le cadre d'un remaniement des prescriptions fédérales, le Conseil-exécutif serait disposé à l'intégrer au programme cantonal d'encouragement.	En cours
			Déclaration de planification 7 Concerne le chap. 7 : Pour les différentes mesures énumérées, les coûts qui en découlent doivent être énumérés soit globalement, soit par des exemples pris individuellement, en précisant comment le canton entend y contribuer. L'économie de CO₂ potentielle attendue doit en outre être spécifiée.	Le mandat sera rempli dans le cadre de la mise en œuvre 2020-2023.	Liquidé

Perspectives concernant la participation à BKW SA	15.06.2021		Déclaration de planification 1 Il est renoncé à une scission de BKW SA.	Il est renoncé à une scission de BKW SA.	Liquidé
			Déclaration de planification 2 Déclaration de planification de la minorité : Il est renoncé à une révision de la loi BKW (en vigueur depuis le 1 ^{er} octobre 2018) visant à permettre l'exercice d'une participation majoritaire.	Il est renoncé à une révision de la loi BKW .	Liquidé
			Déclaration de planification 3 Par analogie à la procédure du Conseil fédéral concernant Swisscom SA, dont les actions sont aussi négociées publiquement et dans laquelle la Confédération détient une participation majoritaire, le Conseil-exécutif agit comme suit. Le Conseil-exécutif définit la stratégie de propriétaire du canton ainsi que les objectifs stratégiques pour BKW SA au minimum tous les quatre ans ; dans le cadre de la participation majoritaire du canton et compte tenu des prescriptions légales, il assure que ceux-ci soient poursuivis. Un rapport périodique sur les objectifs atteints est rendu au Grand Conseil, au moins une fois par législature.	La stratégie de propriétaire sera mise à jour en 2022 conformément aux nouvelles lignes directrices sur la gouvernance des entreprises publiques. Une publication est également examinée dans ce cadre.	En cours
DIRECTION DE LA SANTÉ, DES AFFAIRES SOCIALES ET DE L'INTÉGRATION (DSSI)					
Examen des offres et des structures (EOS 2014) Bloc thématique 11 / Prestations complémentaires (débat financier)	18.11.2013		Les normes applicables actuellement aux foyers sont à la fois détaillées et superflues et elles génèrent des coûts élevés. Il faut assouplir les dispositions de l'ordonnance sur les foyers (OFoy) concernant la taille et l'équipement des chambres, les salles de bain et d'autres points et accorder plus de libertés aux foyers.	Dans le cadre de l'élaboration de la nouvelle loi sur les programmes d'action sociale (LPASoc) et de l'ordonnance y afférente (OPASoc), la pertinence des exigences en matière de locaux et d'aménagement a fait l'objet d'un examen. La LPASoc et l'OPASoc entrent en vigueur le 1 ^{er} janvier 2022.	Liquidé
Rapport du Conseil-exécutif sur la mise en œuvre de la stratégie de politique familiale du canton de Berne	17.11.2014		Le rapport sur la mise en œuvre de la stratégie de politique familiale est soumis au Grand Conseil tous les quatre ans, en alternance avec le rapport social.	Le rapport sur la politique familiale 2021 (ACE 546/2021) a été soumis au Grand Conseil lors de la session d'automne 2021. Le Grand Conseil en a pris connaissance et l'a assorti de déclarations de planification.	Liquidé
Rapport social 2015 : La lutte contre la pauvreté dans le canton de Berne	16.03.2016		Le rapport doit se baser principalement sur la statistique fédérale sur (les bénéficiaires de) l'aide sociale, qui permet de comparer les chiffres du canton de Berne avec ceux d'autres cantons et donne un point d'ancrage suisse.	La DSSI s'est fixé pour objectif à moyen et long terme de concevoir et de mettre en œuvre une stratégie d'action sociale. Dans le cadre des travaux menés, une décision relative à la date de parution et au contenu du prochain rapport sera prise en temps utile. Il est notamment prévu d'analyser plus en profondeur les effets des prestations sociales. Le prochain rapport ne sera élaboré que lorsque les grands projets en cours et les changements apportés au système social montreront leurs effets sur la population touchée par la pauvreté.	En cours
			La CSoc sera consultée au moment opportun, à l'occasion d'une séance, sur les priorités thématiques et les problématiques auxquelles le rapport devra répondre.	La DSSI s'est fixé pour objectif à moyen et long terme de concevoir et de mettre en œuvre une stratégie d'action sociale. Dans le cadre des travaux menés, une décision relative à la date de parution et au contenu du prochain rapport sera prise en temps utile. Il est notamment prévu d'analyser plus en profondeur les effets des prestations sociales. Le prochain rapport ne sera élaboré que lorsque les grands projets en cours et les changements apportés au système social montreront leurs effets sur la population touchée par la pauvreté.	En cours
			Vu la situation actuelle, le prochain rapport devra se concentrer en particulier sur la lutte contre la pauvreté et ses mesures, et concrètement sur les points suivants : recours à l'aide sociale dans le canton de Berne en comparaison avec le reste de la Suisse,	La DSSI s'est fixé pour objectif à moyen et long terme de concevoir et de mettre en œuvre une stratégie d'action sociale. Dans le cadre des travaux menés, une décision relative à la date de parution et au contenu du prochain rapport sera prise en temps utile. Il est notamment prévu d'analyser plus en pro-	En cours

			• état de la mise en œuvre des mesures déjà décidées, • bilan et stratégie de la lutte contre la pauvreté pour les années suivantes (le Conseil-exécutif classera les mesures par ordre de priorité et donnera une estimation de leur coût), • il faudrait par ailleurs compléter le rapport dans les domaines suivants : • situation des personnes âgées de plus de 50 ans, • évolution des coûts de l'aide sociale des personnes admises à titre provisoire et des personnes réfugiées reconnues, • effets des normes CSIAS révisées en 2016 sur la politique de lutte contre la pauvreté dans le canton de Berne.	fondeur les effets des prestations sociales. Le prochain rapport ne sera élaboré que lorsque les grands projets en cours et les changements apportés au système social montreront leurs effets sur la population touchée par la pauvreté.	
Politique du handicap du canton de Berne. Rapport du Conseil-exécutif 2016	07.06.2016		Les postes nouvellement créés seront compensés au sein de la DSSI.	Compte tenu de la forte charge de travail persistante liée au projet et des postes vacants dans le cadre du projet, il n'a pour l'instant pas été possible de compenser les postes nouvellement créés.	En cours
			Il convient de consulter les cliniques psychiatriques ou les spécialistes concernés s'il s'avère encore nécessaire de s'assurer du caractère approprié de la procédure d'évaluation des besoins particuliers et des prestations (PEBP) dans le domaine du handicap psychique.	Avec l'introduction de la loi sur les prestations de soutien aux personnes en situation de handicap (LPHand), le plan d'aide individuelle (IHP) remplacera la version 2 de la procédure d'évaluation des besoins particuliers et des prestations (PEBP2). Tous les besoins, quelle que soit la typologie ou quel que soit le degré de gravité du handicap, seront recensés au moyen de cet instrument d'évaluation des besoins. Un groupe IHP spécialisé a été mis sur pied afin de définir les modalités de l'IHP et la pratique relative à son utilisation. Il est composé de spécialistes des handicaps psychiques, de représentantes et représentants d'associations, de spécialistes des différents domaines de soins et de personnes directement concernées par le handicap. Pour choisir les participantes et participants, l'accent a notamment été mis sur le bagage socio-pédagogique et/ou sur l'expérience dans la prise en charge de différentes formes de handicap ainsi que sur les connaissances dans le domaine de l'évaluation des besoins avec d'autres outils (PEBP2, ROES).	Liquidé
			On se demandera par ailleurs s'il ne serait pas judicieux, afin de garantir un bon système de soins, de remplacer l'évaluation des besoins à l'aide de la PEBP par des indemnités forfaitaires pour certains types de handicap.	L'évaluation individuelle a pour objectif de cerner le soutien nécessaire à la personne concernée en matière de logement et de structure journalière, indépendamment de la typologie et du degré de gravité du handicap. Avec l'IHP, les besoins de toutes les personnes en situation de handicap seront réévalués individuellement. Des critères relatifs à la nécessité de contrôler les résultats seront définis dans l'ordonnance. Au vu de l'état d'avancement des travaux en cours, il n'est pas prévu d'instaurer des indemnités forfaitaires pour couvrir les besoins d'assistance individuels des personnes en situation de handicap. Les heures de prestations recensées dans le cadre de l'évaluation des besoins seront associées à des niveaux de besoins IHP clairement définis et uniformes.	Liquidé
			En plus de la variante dans laquelle les prestations sont fixées par la DSSI, on étudiera minutieusement l'option d'un service combiné d'évaluation des besoins et des prestations, sur le modèle de l'AI.	Conformément à la loi sur les prestations de soutien aux personnes en situation de handicap (LPHand), il incombe au Conseil-exécutif de régler la procédure d'évaluation des besoins. Celui-ci définit également les exigences et les tâches incombant aux services chargés de l'évaluation. Il n'est pas prévu de combiner évaluation des besoins et calcul des prestations ; ces deux processus doivent être séparés.	Liquidé

				S'agissant des personnes en situation de handicap qui vivent en institution, les besoins sont dans une large mesure évalués par des spécialistes travaillant dans les institutions concernées. Les services de consultation assument cette tâche pour les personnes en situation de handicap qui résident en logement privé. Le calcul des prestations est confié à un service d'évaluation mandaté par le canton. La procédure d'évaluation des besoins au moyen de l'outil IHP prévoit que la garantie de prestations soit basée sur une recommandation qualifiée et plausibilisée du service d'évaluation.	
			Au plus tard à l'entrée en vigueur de la législation sur l'aide sociale révisée, les frais d'évaluation seront facturés au forfait, avec des coûts normatifs. S'il existe un service combiné d'évaluation des besoins et des prestations, les frais seront également facturés au forfait, avec des coûts normatifs.	Conformément à la loi sur les prestations de soutien aux personnes en situation de handicap (LPHand), il incombe au Conseil-exécutif de régler la procédure d'évaluation des besoins. Selon le contexte, les institutions ou les services de consultation procèdent à l'évaluation des besoins. Les charges que les institutions doivent supporter en raison de cette tâche sont prises en compte dans le financement et ne sont pas indemnisées séparément. Les charges supportées par les services de consultation et par les services d'évaluation sont, quant à elles, indemnisées selon les modalités des contrats de prestations. Le montant des indemnités forfaitaires est en effet fixé dans les contrats de prestations annuels.	Liquidé
Politique du troisième âge du canton de Berne. Rapport du Conseil-exécutif 2016	07.06.2016		Domaine d'intervention n° 4 : prise en charge des personnes âgées atteintes de maladie Le canton de Berne tient compte de la charge de travail nécessaire à la prise en charge des personnes atteintes de démence en répartissant les ressources financières de façon adéquate.	Les besoins en soins spécialisés seront analysés dans le cadre d'un projet ; celui-ci vise également à examiner le recours à de nouvelles versions des instruments standardisés d'évaluation des besoins reflétant mieux le volume de soins dont ont besoin les personnes atteintes de démence.	En cours
			Communauté bienveillante (<i>caring community</i>) : Le canton soutient les projets et les initiatives qui exploitent les dernières avancées technologiques destinées aux personnes ayant besoin de soins et d'assistance et aux personnes aidantes.	Dans le cadre du projet « centre de vie, de travail et de santé pour les personnes âgées » une vision ainsi que les objectifs stratégiques ont été définis durant l'année sous revue. Des entretiens ont été menés avec les parties prenantes.	En cours
Rapport du Conseil-exécutif sur la mise en œuvre du postulat 039-2016 Stucki (Berne, PS-JS-PSA) : création d'un foyer pour les jeunes filles et jeunes femmes victimes de violence : détermination des besoins	04.03.2020		Une fois la stratégie d'aide aux victimes présentée, il s'agira de mettre en œuvre la stratégie de création d'un foyer pour jeunes filles et jeunes femmes victimes de violence.	La requête est examinée dans le cadre de la stratégie d'aide aux victimes du canton de Berne. La stratégie cantonale devrait être portée à la connaissance du Grand Conseil au second semestre 2022.	En cours
			Lors de la réalisation du projet de foyer pour jeunes filles et jeunes femmes victimes de violence, il faudra notamment envisager l'hébergement résidentiel dans les structures existantes relevant du domaine de l'aide à la jeunesse, et comparer avec les options existantes.	La requête est examinée dans le cadre de la stratégie d'aide aux victimes du canton de Berne. La stratégie cantonale devrait être portée à la connaissance du Grand Conseil au second semestre 2022.	En cours
			La création du foyer pour jeunes filles et jeunes femmes victimes de violence devra être mise en œuvre avant fin 2021 au plus tard.	La requête est examinée dans le cadre de la stratégie d'aide aux victimes du canton de Berne. La stratégie cantonale devrait être portée à la connaissance du Grand Conseil au second semestre 2022. La réalisation ne pourra se faire d'ici fin 2021 car des modifications juridiques devront être apportées. Ce point a déjà été soulevé par la DSSI à la session de printemps 2020.	En cours

Rapport du Conseil-exécutif au Grand Conseil en réponse au postulat 262-2014 Vanoni (Zollikofen, Les Vert-e-s) : modèles de prévoyance-temps	02.09.2020		Chiffre 4 du rapport Le Grand Conseil appuie les trois nouvelles approches énoncées dans le rapport pour renforcer l'engagement bénévole en faveur des personnes âgées dans le canton de Berne. Etant donné que l'attrait du bénévolat sur le long terme tend à s'amoin-drir, de nouvelles modalités de reconnaissance et d'encouragement du volontariat doivent être trouvées également pour d'autres domaines.	La DSSI prépare le projet de mise en œuvre des mesures mentionnées dans le rapport. Le projet pilote doit être lancé au premier semestre 2022.	En cours
			Chiffre 4 du rapport Le canton de Berne encourage les efforts visant à ce que les prestations destinées à faciliter le bénévolat soient accessibles au-delà des secteurs d'activité régionaux des structures spécialisées qui servent de relais dans le canton, et à ce que les zones rurales en particulier puissent y avoir recours.	La DSSI prépare le projet de mise en œuvre des mesures mentionnées dans le rapport. Le projet pilote doit être lancé au premier semestre 2022.	En cours
			Chiffre 4 du rapport Le canton incite et motive les communes à redoubler d'efforts pour renforcer la promotion du bénévolat, à tirer parti des synergies avec des initiatives privées et à soigner leur collaboration avec les structures spécialisées qui servent de relais dans le canton.	La DSSI prépare le projet de mise en œuvre des mesures mentionnées dans le rapport. Le projet pilote doit être lancé au premier semestre 2022.	En cours
			Chiffre 4 du rapport Lorsqu'il encourage le bénévolat, le canton œuvre pour soutenir efficacement le travail rémunéré et accroître la création de valeur ajoutée, l'objectif n'étant pas de faire reculer voire de remplacer le travail rémunéré. Le canton prend comme modèles les normes spécialisées (p. ex. celles de l'association nationale faîtière bénévol Suisse), notamment dans la mise en œuvre des approches 1 et 2).	La DSSI prépare le projet de mise en œuvre des mesures mentionnées dans le rapport. Le projet pilote doit être lancé au premier semestre 2022.	En cours
			Chiffre 4 du rapport, approche 2 (faire appel à des personnes du domaine de l'intégration) Dans les efforts déployés pour promouvoir le bénévolat auprès des personnes du domaine de l'intégration (approche 2 du rapport), il convient de veiller à ce que les activités bénévoles soient dûment encadrées et bien suivies, et qu'elles restent fondées sur le principe du volontariat.	La DSSI prépare le projet de mise en œuvre des mesures mentionnées dans le rapport. Le projet pilote doit être lancé au premier semestre 2022.	En cours
Stratégie de la santé 2020-2030 du canton de Berne	25.11.2020		Chiffre 8.1, Stratégie axée sur les soins. Dans sa mise en œuvre, une attention particulière doit être accordée aux questions comme la compétence de la population en matière de santé, la prévention et le développement de la promotion de la santé.	La DSSI tiendra compte de ce point lors de l'élaboration des stratégies partielles à compter de 2022.	En cours
			Chiffre 8.2, Objectifs et mesures : les soins somatiques et psychiatriques sont proposés sur la base du modèle échelonné de prise en charge.	La DSSI tiendra compte de ce point lors de l'élaboration des stratégies partielles à compter de 2022.	En cours
			Chiffre 8.2, Objectifs et mesures : Mesure A2 en relation avec le chiffre 9, Stratégies partielles : Les soins dans le domaine de l'addiction doivent être renforcés au niveau régional. Pour ce faire, les mesures suivantes doivent notamment être prises dans le cadre de la stratégie partielle « Encouragement des soins intégrés » : a) obligations de coopération contraignantes dans le cadre de contrats de prestations entre les différents fournisseurs de prestations de consultation et de prestations thérapeutiques en ambulatoire et en stationnaire ; processus transparents et réglementation des compétences entre fournisseurs de prestations ;	La DSSI tiendra compte de ce point lors de l'élaboration des stratégies partielles à compter de 2022.	En cours

			b) élimination des chevauchements de compétences entre les services de consultation ambulatoire (médicaux et non médicaux) et les prestations thérapeutiques ; c) en fonction de l'indication, aménager plus de passerelles entre les différentes offres thérapeutiques et sociothérapeutiques en cas d'addiction, en particulier dans le domaine stationnaire ; d) examiner si des fusions d'institutions sur le plan organisationnel sont envisageables pour harmoniser les processus thérapeutiques et faire naître des synergies ; e) plus grande coordination intercantonale et conventions sur les prestations d'aide en cas d'addiction dans les régions avec les cantons voisins.		
			Chiffre 8.3, Faiblesses et menaces hors du champ d'influence direct du canton de Berne : Si les demandes des prestataires de services et des autres partenaires du système de santé s'inscrivent dans la stratégie de la santé du canton de Berne, le canton les représente au niveau fédéral ou auprès de l'autorité appropriée.	La DSSI tiendra compte de ce point lors de l'élaboration des stratégies partielles à compter de 2022.	En cours
			Chiffre 9, Stratégies partielles : Lors de l'élaboration de toutes les stratégies partielles, une attention particulière doit être accordée aux soins intégrés.	La DSSI tiendra compte de ce point lors de l'élaboration des stratégies partielles à compter de 2022.	En cours
			Chiffre 9, Stratégies partielles : Une stratégie partielle d'accompagnement des personnes en fin de vie (<i>End of Life Care</i>) doit être intégrée aux stratégies partielles de la stratégie de la santé.	La DSSI tiendra compte de ce point lors de l'élaboration des stratégies partielles à compter de 2022.	En cours
			Stratégie de la santé du canton de Berne 2020-2030	La DSSI tiendra compte de ce point lors de l'élaboration des stratégies partielles à compter de 2022.	En cours
			Chiffre 9, Stratégies partielles : Dans la stratégie partielle « Encouragement des soins intégrés », il convient d'analyser également les structures de soins en réseau. Il est nécessaire en particulier de déterminer non seulement comment les prestations de soins peuvent mieux s'articuler mais aussi si d'autres structures intégrées de réseaux de soins (structures de soins) peuvent être recommandées.	La DSSI tiendra compte de ce point lors de l'élaboration des stratégies partielles à compter de 2022.	En cours
			La stratégie de la santé est établie selon la définition de la santé telle que stipulée dans la charte d'Ottawa, soit « (...) un état de complet bien-être physique, mental et social (...) ».	La DSSI tiendra compte de ce point lors de l'élaboration des stratégies partielles à compter de 2022.	En cours
Rapport sur la stratégie des coûts NA-BE	25.11.2020		La CSoc est informée au moins une fois par an de l'avancée de la mise en œuvre du projet NA-BE. Des auditions, notamment avec les partenaires régionaux, peuvent également avoir lieu dans ce cadre.	La CSoc a été informée fin octobre 2020 au sujet de l'avancée de la mise en œuvre du projet NA-BE. La DSSI informe la CSoc au moins une fois par an.	En cours

Rapport sur la politique familiale 2021	13.09.2021		Déclaration de planification n° 2 Majorité CSoc Au sujet du chiffre 6.1.1 : Dès que les ressources financières seront disponibles, donner la priorité à la réalisation du projet pilote portant sur le financement de la prise en charge d'enfants en situation de handicap dans des crèches régulières. Le projet pilote doit en particulier préciser les points suivants : • le cofinancement des assurances sociales, • la prise en compte des structures rurales, • la prise en compte des expériences réalisées par d'autres cantons.	Le Conseil-exécutif a décidé de permettre l'accès aux crèches régulières à tous les enfants en situation de handicap en vertu de la loi sur les programmes d'action sociale (LPASoc) et de l'ordonnance sur les programmes de soutien à l'enfance, à la jeunesse et à la famille (OEJF) en tenant compte des financements octroyés en amont (principe de subsidiarité) et aux mêmes conditions générales que les enfants sans handicap. Par conséquent, un projet pilote dédié à des cas isolés n'a plus lieu d'être. Dans le cadre du monitoring du système des bons de garde, la DSSI fera régulièrement un état des lieux de la situation pour les enfants porteurs de handicap.	Liquidé
			Déclaration de planification 3 Majorité CSoc Au sujet du chiffre 6.2.1 : Renoncer à l'introduction d'un pour mille de la masse salariale dévolue au financement de l'accueil extrafamilial.	Il est renoncé à l'introduction d'un pour mille de la masse salariale dévolue au financement de l'accueil extrafamilial.	Liquidé
			Déclaration de planification 4 Majorité CSoc Au sujet du chiffre 6.2.2 : Renoncer à la création de centres familiaux et à l'élaboration d'un guide par le canton.	Il est renoncé à la création de centres familiaux et à l'élaboration d'un guide par le canton.	Liquidé
			Déclaration de planification 5 Majorité CSoc Au sujet du chiffre 6.2.2 : Envisager des mesures et des interventions en faveur des familles particulièrement vulnérables issues de la migration, en s'appuyant notamment sur les résultats de l'étude du Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes (BFEG) publiée en octobre 2019 « Violence domestique dans le contexte de la migration ».	Des mesures et des interventions en faveur des familles particulièrement vulnérables issues de la migration seront évaluées dans le cadre de la stratégie cantonale d'aide aux victimes.	En cours
			Déclaration de planification 6 Majorité CSoc Au sujet du chiffre 6.2.3 : Renoncer à l'introduction de forfaits circonstanciels pour les familles.	Il est renoncé à l'introduction de forfaits circonstanciels pour les familles.	Liquidé
			Déclaration de planification 7 Majorité CSoc Au sujet du chiffre 6.2.3 : Renoncer pour l'instant à concevoir de nouvelles solutions en vue d'améliorer les ressources économiques des familles. Attendre les résultats de l'analyse de l'ensemble des dépenses en matière de sécurité sociale dans le canton de Berne pour débattre de nouvelles stratégies et les mettre en œuvre en étroite collaboration avec la DIJ et la FIN.	L'évaluation et la conception éventuelle de nouvelles mesures et stratégies visant à améliorer les ressources économiques des familles sont reportées jusqu'à ce que les résultats de l'analyse de l'ensemble des dépenses en matière de sécurité sociale soient disponibles.	En cours
Le paysage hospitalier bernois en mutation, rapport 2021	14.09.2021		Mise en œuvre : le Conseil-exécutif implique dans une large mesure l'ensemble des fournisseurs de prestations du domaine hospitalier dans les prochaines étapes de la mise en œuvre, en particulier pour ce qui concerne la concrétisation des objectifs. Ce faisant, il tient compte d'autres acteurs tels que les services de sauvetage ou les médecins de famille.	Cet aspect sera pris en compte lors de la mise en œuvre des mesures conformément à la feuille de route.	En cours
			Efficacité : dans le cadre des objectifs fixés pour le futur paysage hospitalier, le Conseil-exécutif explique quelles propositions d'adaptation apportent quelles améliorations concrètes et dans quelle mesure les adaptations prévues se répercutent sur les finances et la qualité pour les fournisseurs de prestations, le canton de Berne et le système de santé dans son ensemble.	Cet aspect sera pris en compte lors de la mise en œuvre des mesures conformément à la feuille de route.	En cours
			Couverture en soins : le Conseil-exécutif veille, lors de la définition des objectifs puis de l'adaptation des stratégies partielles, de la planification des soins et des listes des hôpitaux, à ce qu'une couverture hospitalière de base de qualité soit garantie dans toutes les régions du canton.	Cet aspect sera pris en compte lors de la mise en œuvre des mesures conformément à la feuille de route.	En cours

			Influence exercée par le canton : si le fonctionnement en réseau conformément au modèle <i>Hub and spoke</i> ne peut être assuré dans la mesure souhaitée, le canton exerce son influence dans le cadre de ses compétences, en particulier en tant que propriétaire des hôpitaux régionaux.	Cet aspect sera pris en compte lors de la mise en œuvre des mesures conformément à la feuille de route.	En cours
			Situation tarifaire : la plupart des hôpitaux publics ne parviennent pas à atteindre la rentabilité nécessaire pour pouvoir, à long terme, financer seuls les investissements. Le Conseil-exécutif s'engage à tous les niveaux en faveur de bases correctes pour le calcul des tarifs. En particulier, il veille à ce que les prestations ambulatoires des hôpitaux soient indemnisées de manière appropriée.	Cet aspect sera pris en compte lors de la mise en œuvre des mesures conformément à la feuille de route.	En cours
			Deuxième rapport à l'attention du Grand Conseil : en amont de l'entrée en vigueur d'un modèle développé concrètement par le Conseil-exécutif et par les fournisseurs de prestations et avant qu'une éventuelle modification de la loi sur les soins hospitaliers (LSH) ne soit examinée, le Grand Conseil doit pouvoir prendre position au sujet du modèle choisi sur la base d'un nouveau rapport du Conseil-exécutif.	Cet aspect sera pris en compte lors de la mise en œuvre des mesures conformément à la feuille de route.	En cours
			Surcapacité : dans le cadre du modèle <i>Hub and spoke</i> qui doit être mis en place, il est prévu de faire en sorte que la ville de Berne ne soit pas de nouveau en surcapacité. Il s'agit en particulier d'éviter que d'autres prestations des soins de base et les soins de base élargis ne soient transférés vers le centre par les centres hospitaliers régionaux (CHR). Le système de soins échelonnés (prestations ambulatoires et résidentielles) doit être maintenu.	Cet aspect sera pris en compte lors de la mise en œuvre des mesures conformément à la feuille de route.	En cours
			Les régions qui appliquent des modèles innovants afin de garantir la prise en charge intégrée bénéficient d'un soutien immédiat. Le financement est accordé en vertu de l'article 139, alinéa 1 de la loi sur les soins hospitaliers (LSH), en particulier au moyen d'une indemnisation dédiée aux prestations de gestion intégrée des soins.	Cet aspect sera pris en compte lors de la mise en œuvre des mesures conformément à la feuille de route.	En cours
DIRECTION DE LA SÉCURITÉ (DSE)					
Débat budgétaire 2017 ; PIMF 2019-2021 ; impôts	29.11.2017		Il faut montrer au Grand Conseil comment l'efficacité écologique des impôts sur les véhicules peut être améliorée dans le cadre de la révision de la loi sur la circulation routière.	Le Conseil-exécutif a étudié des modèles de taxation écologiques dans le cadre de la révision de la loi du 12 mars 1998 sur l'imposition des véhicules routiers (LIV ; RSB 761.611). Il a transmis le projet de révision le 18 novembre 2020 à la commission consultative.	Liquidé
Stratégie sportive du canton de Berne	27.03.2018	1	Les mesures relevant de « Formation et sport » sont prioritaires dans la mise en œuvre de la stratégie sportive.	Dans la mesure du possible, le Conseil-exécutif est disposé à traiter prioritairement les mesures relevant du domaine « Formation et sport » lors de la mise en œuvre de la stratégie sportive du canton de Berne. Il estime cependant que cette dernière doit être aussi globale que possible afin de déployer ses effets sur la population du canton de Berne. De ce fait, il prévoit de donner la priorité aux mesures, toutes catégories confondues, qui peuvent être réalisées facilement à partir de possibilités déjà données.	En cours
		2	Un plan cantonal des installations sportives doit être élaboré.	Les mesures proposées dans la stratégie sportive répondent déjà à cette requête. En raison de la situation financière, le Conseil-exécutif a décidé de ne pas encore mettre en œuvre cette mesure en 2021. La loi cantonale sur l'encouragement du sport, adoptée pendant la session de décembre 2021 et entrant en vigueur en 2022, contient une disposition en ce sens. La mise en œuvre de cette dernière débutera probable-	En cours

				ment pendant le second semestre de 2022. Le Conseil-exécutif examinera périodiquement le degré de mise en œuvre de la stratégie sportive.	
		6	Sport pour tous : le canton doit jouer un rôle de coordination essentiel. Il pose les bases pour les associations et présente les offres à disposition dans une banque de données centralisée.	Les mesures proposées dans la stratégie sportive répondent déjà à cette requête. En raison de la situation financière, le Conseil-exécutif a décidé de ne pas encore mettre en œuvre cette mesure. La loi cantonale sur l'encouragement du sport, adoptée pendant la session de décembre 2021 et entrant en vigueur en 2022, contient une disposition en ce sens. La mise en œuvre de cette dernière débutera probablement pendant le second semestre de 2022. Le Conseil-exécutif examinera périodiquement le degré de mise en œuvre de la stratégie sportive.	En cours
		7	Sport pour tous : le canton soutient les manifestations sportives d'envergure.	Les mesures proposées dans la stratégie sportive répondent déjà à cette requête. La mise en œuvre est en cours, mais elle dépend des moyens financiers du canton. Le Conseil-exécutif en examinera périodiquement l'avancement.	En cours
		8	Sport de haut niveau : le canton se concentre sur l'amélioration des conditions permettant de concilier les études, le travail et le sport.	Les mesures proposées dans la stratégie sportive répondent déjà à cette requête. La mise en œuvre est en cours. La loi cantonale sur l'encouragement du sport, adoptée pendant la session de décembre 2021 et entrant en vigueur en 2022, contient aussi une disposition en ce sens. Le Conseil-exécutif examinera périodiquement l'avancement de la mise en œuvre.	En cours
Indication de la nationalité des personnes ayant commis une infraction dans le canton de Berne	12.03.2019		Lorsque cela est possible, le canton de Berne doit lui aussi suivre la recommandation de la Conférence des commandants des polices cantonales de Suisse concernant l'indication de la nationalité dans les communiqués de presse.	Pour sensibiliser à ce sujet, il est prévu qu'une nouvelle lettre soit adressée au Parquet général.	En cours
Examen des effectifs de la Police cantonale	12.06.2019	1	Les heures supplémentaires du personnel de la Police cantonale seront réduites par compensation en corrélation avec une augmentation des effectifs.	Les vastes travaux de mise en œuvre sont en cours.	En cours
		3	Le canton poussera la réflexion sur le sous-domaine cybercriminalité / cyberrisques, le cas échéant avec d'autres cantons, et clarifiera la situation, les tâches du canton ainsi que les interfaces et la délimitation des compétences avec la Confédération. Il décrira la manière de procéder et indiquera les ressources en personnel nécessaires (spécialistes de la prévention, informaticiennes et informaticiens, pédagogues, etc.).	Les vastes travaux de mise en œuvre sont en cours.	En cours
		4	Les conditions d'engagement des collaboratrices et collaborateurs au bénéfice d'une formation de policière ou de policier seront aménagées de façon à ce que la Police cantonale bernoise ne soit pas désavantagée par rapport aux corps de police de cantons limitrophes lorsqu'elle recrute des policières et des policiers. A cet égard, le Conseil-exécutif tiendra compte de la situation financière et des conditions générales d'engagement du personnel cantonal.	Les vastes travaux de mise en œuvre sont en cours.	En cours
		5	Une fois la première étape terminée, une évaluation aura lieu et les effectifs de la police seront examinés. Le résultat sera présenté au Grand Conseil avant le crédit pour la deuxième étape.	Les vastes travaux de mise en œuvre sont en cours.	En cours
		6	La DSE informera périodiquement la Commission de la sécurité (CSéc) de l'avancement de la mise en œuvre de la première étape.	Les informations sont communiquées à la CSéc lors de ses séances ordinaires. Ce fut le cas pour la dernière fois le 26 octobre 2020. Le 20 septembre 2021, la Commission de gestion a été informée de l'avancement de l'augmentation des effectifs.	En cours

		7	L'augmentation des effectifs doit être utilisée de manière ciblée pour la lutte contre la criminalité et la compensation des heures supplémentaires, et non à d'autres fins comme le renforcement des contrôles routiers et la surveillance radar.	Les vastes travaux de mise en œuvre sont en cours.	En cours
Plan directeur de la stratégie de l'exécution judiciaire 2017-2032	02.09.2019	1	Conformément à l'objectif majeur du concordat « de prévoir de concert un nombre approprié de places pour l'exécution des peines et mesures », la DSE coordonne étroitement les travaux d'étude ultérieurs avec les autres cantons concordataires. Ce faisant, le canton de Berne garantit la création de capacités dans l'exécution des peines et des mesures qui soient rentables pour le concordat et pour le canton de Berne et répondent à leurs besoins à venir.	Cette requête est prise en compte dans le cadre de la mise en œuvre et du développement du plan directeur.	En cours
		2	Au cours des clarifications sur les différentes formes d'exécution et de l'optimisation des conditions d'exécution des peines et des mesures, des précisions sur le traitement réservé aux personnes présentant un trouble cognitif devraient être apportées au sein du concordat.	Cette requête est prise en compte dans le cadre de la mise en œuvre et du développement du plan directeur.	En cours
		3	Le Conseil-exécutif s'engage, lors de la prochaine adaptation du concordat, en faveur de la création d'une surveillance parlementaire intercantonale comparable à celle de l'Ecole intercantonale de police de Hitzkirch et de quelques concordats dans le domaine scolaire.	Le directeur de la sécurité a déposé cette requête auprès du secrétaire du concordat pour la prochaine modification du concordat.	Liquidé
		4	Le Conseil-exécutif met systématiquement en œuvre les recommandations du rapport de la Commission de gestion intitulé « Leçons tirées de la rénovation et de l'agrandissement du Foyer d'éducation de Prêles » dans les affaires de crédit concrètes relevant de l'exécution des peines et des mesures.	Cette requête est prise en compte dans le cadre de la mise en œuvre et du développement du plan directeur.	En cours
		5	Dans la mesure du possible, la Prison régionale de Bienne sera fermée rapidement.	Cette requête est prise en compte dans le cadre de la mise en œuvre et du développement du plan directeur.	En cours
		6	En ce qui concerne les sites de Hindelbank et de Thorberg, le Conseil-exécutif étudie si le canton pourrait garantir la couverture complète des coûts et la rentabilité d'éventuelles places supplémentaires. Il informe les commissions concernées à ce sujet et indique également si des réserves de terrain peuvent être utilisées et selon quelles modalités.	Cette requête est prise en compte dans le cadre de la mise en œuvre et du développement du plan directeur.	En cours
		7	La recherche d'une solution pour la détention administrative et sa mise en œuvre sont prioritaires.	Cette requête est prise en compte dans le cadre de la mise en œuvre et du développement du plan directeur.	En cours
		8	Dans l'hypothèse où le bâtiment annexe sur le site de Thoune n'entrerait pas en ligne de compte pour la détention administrative, une proposition permettant une exploitation rentable (nombre de places de détention et processus) devra être soumise au Grand Conseil.	Cette requête est prise en compte dans le cadre de la mise en œuvre et du développement du plan directeur.	En cours
		9	En ce qui concerne la construction d'un nouvel établissement pénitentiaire et d'une nouvelle prison régionale à Bienne / dans le Seeland, il convient d'étudier le site de Prêles, de le faire figurer parmi les options et de présenter les informations au Grand Conseil.	Cette requête est prise en compte dans le cadre de la mise en œuvre et du développement du plan directeur.	En cours
		10	Dans les nouveaux bâtiments, il convient de s'assurer qu'une construction modulaire permette de réagir facilement à l'évolution des besoins. Les différents types de détention seront rigoureusement séparés et seuls des établissements de taille rentable seront prévus.	Cette requête est prise en compte dans le cadre de la mise en œuvre et du développement du plan directeur.	En cours

		11	L'application des niveaux d'aménagement sera limitée au strict nécessaire.	Cette requête est prise en compte dans le cadre de la mise en œuvre et du développement du plan directeur.	En cours
		12	En ce qui concerne la réflexion sur l'avenir de l'Etablissement pénitentiaire de Thorberg, les commissions concernées seront informées régulièrement de la progression des travaux et des éclaircissements prévus.	Cette requête est prise en compte dans le cadre de la mise en œuvre et du développement du plan directeur. La DSE assure une communication transparente à ce sujet.	En cours
Analyse de la participation du canton de Berne à l'Ecole intercantonale de police de Hitzkirch (EIPH)	15.09.2021	1	Le Grand Conseil soutient la procédure prévue par le Conseil-exécutif et la dénonciation du concordat à titre préventif pour une sortie fin 2035.	La dénonciation à titre préventif sera soumise au Grand Conseil pour approbation durant la session de printemps 2022.	En cours
		2	Définir les objectifs suivants pour les négociations avec les autres concordataires pour le restant de la durée de validité du concordat : - ne pas augmenter le capital propre ; - ne pas accorder de contributions du canton de Berne pour l'assainissement de bâtiments non destinés aux activités de formation ou envisager la vente de ces bâtiments par l'école de police ; - faire réaliser par les parties au concordat une analyse des raisons de la dénonciation à titre préventif et faire élaborer des solutions pouvant être mises en œuvre avant 2035.	Les négociations commenceront une fois que le concordat aura été formellement dénoncé.	En cours
		3	La DSE informe régulièrement la Commission de la sécurité de l'avancée et du contenu des négociations.		En cours
DIRECTION DE L'INTÉRIEUR ET DE LA JUSTICE (DIJ)					
Réduction des primes (thématique 12, débat sur l'EOS)	25.11.2013		Eliminer les erreurs de système qui se traduisent par des réductions de primes inutiles.	Cette demande est examinée dans le cadre de la motion 004-2013, qui sera mise en œuvre à l'occasion de la prochaine modification de la LiLAMAM, dont l'entrée en vigueur est prévue le 1 ^{er} janvier 2022.	Liquidé
Controlling EDT 2017. Mise en œuvre du plan sectoriel cantonal en matière d'extraction de matériaux, de décharges et de transports	22.11.2017	6	Observation du marché I : Le Conseil-exécutif met en œuvre les consignes du plan sectoriel EDT selon lesquelles il appartient au canton d'observer l'évolution des prix du marché, des prestations et de la concurrence et de prendre des mesures en cas d'indices de défaillance du marché (principe 18).	La surveillance du marché relève de la compétence de la Commission fédérale de la concurrence (COMCO). Cette dernière ayant constaté des infractions aux règles de la concurrence dans la branche du béton lors de l'enquête sur les conditions de concurrence dans le secteur des matériaux de construction et des décharges, elle les a sanctionnées dans une décision du 28 février 2019. La procédure relative aux matériaux de construction et aux décharges du canton de Berne (KAGA) est encore pendante. Dès que cette deuxième décision de la COMCO aura été rendue, il conviendra de procéder à une évaluation de la situation et de déterminer la procédure à suivre.	En cours
		8	Observation du marché II : Le Conseil-exécutif s'assure que les données concernant l'évolution des prix du marché et de la concurrence soient recueillies et évaluées par le service responsable et que le rapport de controlling EDT en fasse état. A cet égard, les répercussions sur les coûts dans le canton de Berne doivent également être indiquées.	La surveillance du marché relève de la compétence de la Commission fédérale de la concurrence (COMCO). Cette dernière ayant constaté des infractions aux règles de la concurrence dans la branche du béton lors de l'enquête sur les conditions de concurrence dans le secteur des matériaux de construction et des décharges, elle les a sanctionnées dans une décision du 28 février 2019. La procédure relative aux matériaux de construction et aux décharges du canton de Berne (KAGA) est encore pendante. Dès que cette deuxième décision de la COMCO aura été rendue, il conviendra de procéder à une évaluation de la situation et de déterminer la procédure à suivre.	En cours

La coopération régionale face à son avenir. Conclusions tirées de l'évaluation de la Stratégie en faveur des agglomérations et de la coopération régionale (SACR)	22.11.2017		5 Concernant le principe directeur 5a Les périmètres préalablement définis pour la coopération régionale sont <u>en principe</u> conservés. Le modèle des conférences régionales, qui offre la possibilité de créer des sous-conférences, est suffisamment flexible pour permettre aux régions de Thounne – Oberland occidental et de Biel/Bienne – Seeland – Jura bernois de trouver des solutions individuelles ; <u>il convient en particulier de tenir compte des besoins des communes</u> . Les périmètres doivent en tous les cas être maintenus en la forme pour l'harmonisation de l'urbanisation et des transports et la politique régionale.	Le dialogue est ouvert depuis longtemps avec la région de Thounne – Oberland occidental et celle de Biel/Bienne – Seeland – Jura bernois. Si l'introduction d'une conférence régionale dans cette dernière n'est pas à l'ordre du jour en raison de la situation politique qui concerne les cantons de Berne et du Jura, la région de Thounne – Oberland occidental discute dans un esprit d'ouverture de possibilités de solutions flexibles adaptées à la région pour la coopération. Il convient à cet égard de tenir compte en particulier des besoins des communes. Pour l'heure, les échanges sont en cours et aucun résultat n'est connu. La balle est actuellement dans le camp de la région (ERT).	En cours
Rapport sur l'aménagement du territoire de 2018	28.11.2018		Page 10 du rapport sur l'aménagement du territoire de 2018 <u>Respect du contingent de SDA (surfaces d'assolement)</u> : Une carte des sols à élaborer par le canton donne des renseignements sur l'inventaire des SDA et des informations pertinentes concernant le canton de Berne.	Les travaux visant à dresser une carte de l'ensemble des sols du canton ont été entrepris. Une étude de faisabilité (programme détaillé) relative au relevé des informations pédologiques nécessaires a été réalisée. La mise en œuvre a commencé en 2020. Le financement initial, au cours des quatre premières années, dépend de la Wyss Academy for Nature at the University of Bern. Les autres étapes se dérouleront en étroite collaboration avec la Confédération.	En cours
			Utilisation de bâtiments existants situés hors de la zone à bâtir : <i>page 38 du rapport sur l'aménagement du territoire de 2018</i> - Les bâtiments existants situés hors de la zone à bâtir doivent pouvoir être utilisés dans la mesure où ils sont suffisamment bien desservis. - Les extensions de volume minimales destinées à améliorer l'exploitation des bâtiments existants situés hors de la zone à bâtir doivent généralement être possibles. Le Conseil-exécutif doit insister fermement au niveau fédéral, usant de tous les moyens qui s'offrent à lui, pour que les dispositions de la loi sur l'aménagement du territoire soient adaptées en conséquence.	Le Conseil-exécutif entend tout mettre en œuvre pour que les exigences formulées soient prises en compte dans le contexte de la révision partielle de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT 2) à l'échelle fédérale.	En cours
			Construire hors de la zone à bâtir : Le canton de Berne s'engage dans le cadre de la présente révision de la loi sur l'aménagement du territoire en faveur d'un accroissement de la marge de manœuvre des cantons et l'utilise dès que possible.	Le Conseil-exécutif entend tout mettre en œuvre pour que les exigences formulées soient prises en compte dans le contexte de la révision partielle de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT 2) à l'échelle fédérale.	En cours
			Il convient d'accélérer les processus du Service de l'aménagement local et régional de l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire et de raccourcir les délais de traitement.	Les processus d'examen préalable et d'approbation de l'OA-COT ont été examinés et améliorés chaque fois que possible. Dans le cadre du « groupe de contact Aménagement », des échanges nourris ont eu lieu avec l'Association des communes bernoises (ACB) afin d'élaborer de nouvelles approches pour simplifier et rationaliser les procédures. Pour la mise en œuvre, en plus des améliorations des processus, des modifications législatives sont en partie également nécessaires.	En cours
Programme gouvernemental de législature 2019-2022	05.03.2019		Concernant l'objectif 3 : Un renforcement des régions périphériques peut être atteint au moyen d'une sécurisation des structures décentralisées qui s'y trouvent. Il est possible aujourd'hui de « soutenir grâce au numérique » les structures décentralisées.	En adoptant la Stratégie pour une administration numérique du canton de Berne 2019 à 2022 et le programme gouvernemental de législature 2019 à 2022, le Conseil-exécutif a décidé de procéder à la numérisation systématique de l'administration publique bernoise. La transition numérique ne concerne pas uniquement l'administration cantonale mais aussi l'ensemble des structures composant l'Etat fédéral. Il s'agit par conséquent de rédiger une loi-cadre à cet égard, qui porte no-	En cours

				tamment sur la collaboration dans le domaine de la numérisation et sur les grandes lignes de l'organisation. En se fondant sur les conditions générales institutionnelles en vigueur, prévoyant cinq régions administratives et dix arrondissements administratifs, le Conseil-exécutif confirme également les structures décentralisées actuelles du canton.	
Raccourcir la durée des procédures	30.08.2019		La loi sur les constructions (LC) et le décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire (DPC) sont modifiées afin d'habiliter l'autorité d'octroi du permis de construire à faire payer aux opposantes et opposants les surcoûts occasionnés par les oppositions (notamment à cause du temps consacré au traitement des oppositions), dans la mesure où leurs demandes n'aboutissent pas.	La mise en œuvre sera examinée dans le cadre d'une prochaine révision de la loi sur les constructions.	En cours
Controlling EDT 2020. Mise en œuvre du plan sectoriel cantonal en matière d'extraction de matériaux, de décharges et de transports	22.03.2021		2 ^e question de principe – Plan d'affectation : Le Grand Conseil appuie l'intention du Conseil-exécutif d'examiner l'hypothèse d'un transfert de la compétence d'édicter les plans d'affectation ainsi que les répercussions d'un tel changement sur la législation et les besoins en ressources. Il s'agira pour le Conseil-exécutif d'examiner, en comparaison intercantonale, non seulement un transfert de cette compétence des communes au canton, mais aussi d'autres variantes, notamment un transfert aux exécutifs communaux.	La déclaration de planification est mise en œuvre avec les autres mandats politiques de réexamen relatifs aux compétences en matière d'aménagement du territoire (notamment les déclarations de planification en matière de transport et d'observation du marché, les travaux complémentaires du groupe de contact Aménagement relatif à l'optimisation des procédures d'approbation des plans et de recours en la matière, la mise en œuvre de la motion 257-2020, etc.). Une analyse proposant des mesures (y compris des modifications législatives) doit être soumise au Grand Conseil dans un rapport consacré au développement de la procédure d'édiction des plans d'affectation. Les travaux débiteront en 2022.	En cours
			5 ^e question de principe 5 – Transport : Le Grand Conseil estime que pour apprécier la réalisation du but du plan sectoriel EDT concernant la protection de l'être humain et de l'environnement, il est nécessaire de connaître les distances de transport moyennes. C'est pourquoi le Conseil-exécutif garantit que des données concluantes soient récoltées. Si nécessaire, il soumet au Grand Conseil une base légale pour la collecte des données	La coopération avec les représentantes et représentants de la branche (association KSE) est lancée. L'association cherche actuellement une solution dans le domaine du controlling des transports. Selon elle, les premiers résultats devraient être présentés dans six mois environ.	En cours
			Accélération des procédures : Le Conseil-exécutif se fixe comme objectif supérieur d'accélérer fortement les procédures d'aménagement dans le domaine EDT et soumet – si nécessaire – au Grand Conseil les dispositions légales en ce sens.	Les recherches visant à trouver des solutions pour accélérer les procédures d'aménagement sont déjà en cours dans d'autres domaines (groupe de contact Aménagement). Dans le cadre de la révision actuelle de la LC, des mesures sont présentées pour rendre les procédures d'édiction des plans plus efficaces, comme la mise en place d'un entretien initial entre l'OACOT et la commune ainsi que la possibilité offerte aux communes qui le souhaitent de demander elles-mêmes l'établissement de rapports officiels et techniques.	En cours
			Pallier la pénurie de décharges : Le Conseil-exécutif prend des mesures pour que des capacités de décharge soient disponibles non seulement en théorie – autrement dit inscrites dans le plan sectoriel – mais aussi dans les faits, et que le but du plan sectoriel EDT puisse être atteint en matière de sécurisation de l'élimination. Si nécessaire, le Conseil-exécutif soumet au Grand Conseil un projet de révision des dispositions légales.	L'OACOT s'emploie déjà de diverses manières à résoudre le problème du manque de décharges (rapports de controlling EDT présentés à intervalle régulier, optimisations de projets, etc.). Aucune autre démarche n'est prévue, car le Grand Conseil a rejeté des mesures ciblées (déclarations de planifications 3 « décharges propres aux projets » et 4 « décharges cantonales »). En outre, plus de 40 entreprises n'ont fourni aucune donnée relative à l'aménagement du territoire au canton dans le cadre du controlling cantonal EDT 20/21.	En cours

			Organisation : Le Conseil-exécutif s'assure qu'un office soit désigné pour superviser la conduite dans le domaine EDT et avoir une vue d'ensemble de la situation.	Le mandat confié à des tiers porte sur l'examen de la structure de l'organisation interne à l'administration et la formulation de recommandations d'optimisation.	En cours
DIRECTION DES FINANCES (FIN)					
Plan intégré mission-financement 2019-2021	28.11.2017		Concernant le plan des postes 2018, le pourcentage de postes doit être réduit de 3 pour cent dans toutes les Directions durant la période 2019-2021.	A la suite de cette déclaration de planification, 64,9 postes à plein temps ont été supprimés au sein des Directions et de la Chancellerie d'État entre 2019 et 2021 (y compris deux postes à plein temps dans l'administration décentralisée de la Direction de l'intérieur et de la justice). De plus amples informations sur la mise en œuvre de cette déclaration de planification sont disponibles dans le rapport du Conseil-exécutif sur le budget 2022 et PIMF 2023 à 2025 (chap. 2.5.2, p. 27 s.).	Liquidé
Plan intégré mission-financement 2020-2022	27.11.2018	1	La compensation du renchérissement pour le personnel cantonal doit être prise en compte de manière appropriée dans les chiffres concernant les années 2020 à 2022, la masse salariale ne devant pas changer dans les mêmes proportions.	Dans le budget 2022, le Conseil-exécutif a mis en œuvre une déclaration de planification plus récente, adoptée par le Grand Conseil le 24 novembre 2020, selon laquelle il convient de prévoir une croissance salariale de 0,3 pour cent pour 2022 (cf. déclaration de planification 1 sur le PIMF 2022 à 2024 ci-dessous).	Liquidé
		2	Le Grand Conseil soutient le Conseil-exécutif dans la mise en œuvre de la déclaration de planification Brönnimann dans les proportions demandées mais exige l'exclusion nette de l'administration décentralisée (préfectures, arrondissements administratifs, bureaux du registre foncier, offices des poursuites et des faillites, autorités de protection de l'enfant et de l'adulte).	Dans le cadre de la déclaration de planification Brönnimann, la Direction de l'intérieur et de la justice a supprimé un total de deux postes à plein temps dans l'administration décentralisée.	Liquidé
Plan intégré mission-financement 2022- 2024	24.11.2020	1	En 2022, supprimer uniquement 0,3 pour cent, plutôt que 0,7 pour cent, comme le proposent le Conseil-exécutif et la majorité de la CFin, de la masse salariale pour la progression individuelle ; amélioration du solde pour l'ensemble du canton de CHF 20,2 millions.	Le Conseil-exécutif a mis en œuvre cette déclaration de planification dans le budget 2022.	Liquidé
		2	Swiss Center for Design and Health : réduire les moyens supplémentaires de CHF 0,4 million par an sur le PIMF 2023-2024.	Le Conseil-exécutif a mis en œuvre cette déclaration de planification dans le PIMF 2024-2025. Il a dû renoncer à la réaliser dans le PIMF 2023 en raison d'une modification de la clé de financement entre la Confédération et le canton.	Liquidé
		3	Lutte contre le bostryche : réduire les besoins supplémentaires inscrits au PIMF 2023-2024 pour lutter contre la prolifération du bostryche de CHF 1 million par an.	Le Conseil-exécutif a mis en œuvre cette déclaration de planification dans le PIMF 2023 à 2025.	Liquidé
		4	Offensive biologique bernoise : réduire les moyens supplémentaires inscrits au PIMF 2023-2024 de CHF 0,5 million par an.	Le Conseil-exécutif a mis en œuvre cette déclaration de planification dans le PIMF 2023 à 2025.	Liquidé
		5	Augmentation des effectifs du corps de la Police cantonale : reporter d'un an la 5 ^e tranche de recrutement (report de 2024 à 2025), ce qui allège le PIMF 2024 de CHF 3,7 millions.	Le Conseil-exécutif a mis en œuvre cette déclaration de planification dans le PIMF 2024.	Liquidé
		6	Décharges prévues pour les membres du corps enseignant débutants (avec notamment un programme de mentorat) : réduire les moyens supplémentaires inscrits au PIMF 2023-2024 de CHF 0,5 million par an.	Le Conseil-exécutif a mis en œuvre cette déclaration de planification dans le PIMF 2023 à 2025.	Liquidé
		7	Mesures du programme gouvernemental de législation dans le domaine des hautes écoles : réduire l'augmentation des subventions de CHF 1 million de 2022 à 2024.	Le Conseil-exécutif a mis en œuvre cette déclaration de planification dans le budget 2022 et PIMF 2023 à 2025.	Liquidé

		8	Augmenter progressivement les ressources en personnel de l'Office des immeubles et des constructions (OIC) et prévoir les moyens financiers nécessaires dans les budgets et les plans intégrés mission-financement à venir. Prévoir à ce titre une compensation interne à l'administration (ensemble du canton) afin de ne pas saper les déclarations de planification existantes en ce qui concerne le nombre de postes pour l'ensemble du canton.	Le Conseil-exécutif a prévu d'augmenter de manière « échelonnée » les effectifs de l'OIC de 36,1 postes à l'horizon de planification quadriennal 2022 à 2025. Dans ce contexte, les ressources en personnel de la Direction des travaux publics et des transports <i>DEVRAIENT</i> être renforcées par 15,7 postes en 2022. A cet égard, il s'est prononcé contre une compensation interne à l'administration, les Directions et la Chancellerie d'État ne pouvant pas augmenter le nombre de postes à supprimer dans le cadre de la déclaration de planification du député Brönnimann sans réduire leurs prestations.	Liquidé																
		9	Compte des investissements : les investissements doivent être mieux mis à profit à court et moyen terme.	Pour exploiter les investissements budgétés à l'avenir, le Conseil-exécutif a adopté pour l'élaboration du budget 2021 et PIMF 2022 à 2024 ainsi que du budget 2022 et PIMF 2023 à 2025 plusieurs mesures qui figurent dans le budget 2022 et PIMF 2023 à 2025 (chap. 2.6.4, p. 32).	Liquidé																
Plan intégré mission-financement 2023 à 2025	06.12.2021	1	Pour les Archives Gosteli, le solde doit être augmenté de CHF 350 000 (en plus des CHF 100 000 prévus) conformément à la motion financière 129-2021 « Assurer le financement de la Fondation Gosteli, une institution de recherche d'importance nationale » adoptée lors de la session d'automne.	Le Conseil-exécutif a l'intention de tenir compte des besoins supplémentaires correspondants durant le processus de planification 2022.	En cours																
		2	Pour répondre à la motion 085-2019 Hässig et au postulat 111-2021 Schilt, tous deux adoptés, le solde en faveur du programme d'encouragement Energie doit être revu à la hausse ces prochaines années comme suit : <table><tr><td>Exercice</td><td>Budget/PIMF 2022/23-25</td><td>Augmentation</td><td>Futur montant</td></tr><tr><td>2023</td><td>CHF 22 mio.</td><td>+ 4 mio.</td><td>CHF 26 mio.</td></tr><tr><td>2024</td><td>CHF 23 mio.</td><td>+ 4 mio.</td><td>CHF 27 mio.</td></tr><tr><td>2025</td><td>CHF 23 mio.</td><td>+ 5 mio.</td><td>CHF 28 mio.</td></tr></table>	Exercice	Budget/PIMF 2022/23-25	Augmentation	Futur montant	2023	CHF 22 mio.	+ 4 mio.	CHF 26 mio.	2024	CHF 23 mio.	+ 4 mio.	CHF 27 mio.	2025	CHF 23 mio.	+ 5 mio.	CHF 28 mio.	Le Conseil-exécutif a l'intention de tenir compte des besoins supplémentaires correspondants durant le processus de planification 2022.	En cours
		Exercice	Budget/PIMF 2022/23-25	Augmentation	Futur montant																
		2023	CHF 22 mio.	+ 4 mio.	CHF 26 mio.																
		2024	CHF 23 mio.	+ 4 mio.	CHF 27 mio.																
	2025	CHF 23 mio.	+ 5 mio.	CHF 28 mio.																	
	3	Conformément aux exigences formulées dans l'initiative fédérale sur les soins infirmiers, le canton de Berne clarifie avec les établissements de soins concernés comment améliorer les conditions de formation et d'engagement dans le canton de Berne et met à disposition les ressources nécessaires à cette fin.	Lors du processus de planification 2022, le Conseil-exécutif étudiera de manière approfondie les conséquences financières de l'acceptation de l'initiative sur les soins au niveau cantonal. Les conclusions de cette réflexion serviront de base pour décider des moyens à inscrire dans le budget 2023 et PIMF 2024 à 2026.	En cours																	
	4	Dans le prochain budget 2023 et PIMF 2024-2026, un montant périodique supplémentaire de CHF 1 million par an devra être inscrit dans le groupe de produits « Santé publique » pour répondre à la demande formulée dans la motion 103-2021 et lutter efficacement contre la pénurie de main d'œuvre dans la formation en soins infirmiers ES.	Le Conseil-exécutif a l'intention de tenir compte des besoins supplémentaires correspondants durant le processus de planification 2022.	En cours																	
5	La subvention de CHF 110 000 à la Conférence cantonale bernoise des handicapés (cch) de Berne doit être maintenue.	Le Conseil-exécutif a l'intention de tenir compte des besoins supplémentaires correspondants durant le processus de planification 2022.	En cours																		
07.12.2021	6	S'agissant de la priorisation des investissements, il convient de privilégier la variante 2 (nouvel endettement d'un maximum de CHF 500 millions) conformément à la proposition du Conseil-exécutif.	La proposition de priorisation élaborée par le Conseil-exécutif à l'intention du Grand Conseil contient un nouvel endettement de CHF 500 millions.	Liquidé																	
	7	Lors du prochain processus de planification, les investissements dans le domaine des travaux publics devront également être priorités.	Lors du processus de planification 2022, le Conseil-exécutif établira également une priorisation des investissements dans le domaine des travaux publics.	En cours																	

		8	Dans le domaine de l'exécution judiciaire, la planification des projets est développée sur la base du plan directeur de la stratégie de l'exécution judiciaire, en particulier les travaux de construction d'un nouvel établissement pénitentiaire dans la région du Jura bernois/Seeland.	Selon le rapport de la CFin concernant le budget 2022 et PIMF 2023 à 2025, il convient de comprendre la présente déclaration de planification en ce sens que le plan directeur de la stratégie de l'exécution judiciaire doit être mise en œuvre « en tenant compte de la priorisation désormais établie ». Durant les délibérations du Grand Conseil sur la priorisation dans le domaine des bâtiments de la session d'hiver 2021, il a dès lors été dit à plusieurs reprises que cette déclaration de planification était de facto déjà réalisée.	Liquidé
		9	Le nouvel endettement (théorique aux yeux du Conseil-exécutif) correspondant à la variante 2 de la priorisation des investissements (nouveau endettement de CHF 500 mio) doit être réalisé conformément aux dispositions relatives aux freins à l'endettement définis dans la Constitution en vigueur (par des décisions prises à la majorité qualifiée).	Cette déclaration de planification consiste essentiellement à constater qu'à l'avenir (en attendant une modification des freins à l'endettement définis dans la Constitution) les décisions du Grand Conseil concernant le nouvel endettement prévu devront être prises à la majorité qualifiée. Cette exigence sera systématiquement rappelée dans les rapports du Conseil-exécutif sur les futurs budgets et plans mission-financement.	En cours
		10	S'agissant des projets d'investissement, il convient non seulement de les prioriser (en discutant de leur abandon, report ou mise en œuvre dans la planification) mais aussi d'en réduire le contenu à l'essentiel respectivement d'étudier les possibilités d'en diminuer les coûts.	Le Conseil-exécutif a l'intention de mettre en œuvre cette déclaration de planification. Il signale à cet égard que plusieurs projets pour lesquels un projet de construction existe déjà ont fait l'objet d'une série d'optimisations. Ces améliorations sont également indiquées dans le cadre de l'élaboration de projets de construction futurs. Il est néanmoins apparu par le passé que le potentiel d'économie qui en résulte est faible. Le Conseil-exécutif prévient donc de ne pas trop attendre de ces redimensionnements.	En cours
		11	Le Conseil-exécutif présente une fois par année au Grand Conseil l'état actuel de la priorisation des investissements, dans le cadre du budget/PIMF.	Le Conseil-exécutif présentera systématiquement l'état actuel de la priorisation dans ses rapports sur le budget et le plan mission-financement.	En cours
Engagement 2030 / Programme gouvernemental de législature 2019-2022	05.03.2019		Pour le Conseil-exécutif, le succès des projets et des mesures dépend de l'évolution de l'environnement financier. Ce dernier ne permettra pas un financement de tous les projets sur fonds propres. Le Conseil-exécutif est donc chargé de présenter au Grand Conseil et à la population, – à quelles conditions il entend accepter un nouvel endettement et donc une augmentation (provisoire) de l'endettement brut pour mettre en œuvre les investissements utiles qu'il prévoit, et – comment il entend piloter le processus requis de manière transparente avec ou sans nouveau fonds.	Parallèlement au processus de planification 2021, le Conseil-exécutif a élaboré une proposition de priorisation des investissements dans le domaine des bâtiments. Dans ce contexte, il a défini un niveau d'investissement pour les dix années à venir et déterminé le degré d'endettement supplémentaire que peuvent justifier les besoins d'investissement exprimés. La proposition de priorisation du Conseil-exécutif et le nouvel endettement y relatif sont expliqués en détail dans le rapport sur le budget 2022 et PIMF 2023 à 2025 (chap. 5, p. 57 ss).	Liquidé
Actualisation de la stratégie de propriétaire de la société Bedag Informatique SA (Bedag). (Postulat 028-2016 Köpfli)	04.06.2020	1	Le Conseil-exécutif est chargé de modifier la loi sur la société Bedag de manière à ce qu'il puisse aliéner lui-même une part ou la totalité de cette société. La loi doit prévoir la consultation préalable de la Commission des finances du Grand Conseil en cas de vente partielle ou complète de la société.	Cette demande fera l'objet de la révision de la loi Bedag au 1 ^{er} janvier 2023.	En cours
		2	Le Conseil-exécutif doit intervenir auprès de la société Bedag pour qu'elle réduise le champ d'activité 4 (développement de logiciels en faveur de tiers).	Une nouvelle évaluation des parts du chiffre d'affaires correspondantes peut être réalisée sur la base des chiffres de l'exercice 2021.	En cours

Rapport du Conseil-exécutif sur la rémunération des organes de direction stratégique et opérationnelle dans les participations cantonales	16.03.2021	1	Montant de la rémunération : le Conseil-exécutif s'engage en faveur d'une baisse générale des rémunérations visant à ce que le montant des rémunérations se situe dans la moyenne de celles des autres entreprises comparables. Il examine dans quelle mesure un plafonnement analogue au modèle appliqué au niveau fédéral serait approprié.	Dans les lignes directrices sur la gouvernance des entreprises publiques, le Conseil-exécutif a repris les principes directeurs de la rémunération des organes de direction stratégique et opérationnelle. Ces principes définissent les critères que les organisations chargées de tâches publiques doivent respecter pour la fixation de la rémunération et les autres conditions contractuelles des organes de direction stratégique et opérationnelle (ch. 13.1). Les lignes directrices disposent également que le montant de la rémunération des organes de direction stratégique et opérationnelle des organisations chargées de tâches publiques doit être mesuré et ne pas dépasser le montant de la rétribution versée à ces organes dans des entreprises comparables (ch. 13.3). Désormais, le compte rendu annuel indique en outre systématiquement les rémunérations versées aux organes de direction stratégique et opérationnelle des organisations chargées de tâches publiques des premiers et deuxième cercles. Cette mesure permet d'identifier tout écart marquant par rapport à l'exercice précédent. Le Conseil-exécutif considère par conséquent qu'il n'existe aucune nécessité urgente d'intervenir en ce qui concerne la première partie de la déclaration de planification. S'agissant du « plafonnement », le Conseil-exécutif s'est déjà prononcé clairement contre cette idée dans le cadre du rapport sur la rémunération. Au niveau fédéral, les discussions à ce sujet sont toujours en cours. Le gouvernement attend donc la suite des débats.	En cours
		2	Respect des principes directeurs : le Conseil-exécutif informe sur le respect des principes directeurs dans le compte rendu annuel sur les organisations chargées de tâches publiques. Il informe chaque année sur les rémunérations des organes de direction stratégique et opérationnelle et sur les modèles qui les sous-tendent. Pour ce faire, il exploite la marge de manœuvre juridique.	Depuis 2021, les rémunérations des organes de direction stratégique et opérationnelle sont systématiquement indiquées dans le cadre du compte rendu annuel du Conseil-exécutif sur les organisations chargées de tâches publiques des premiers et deuxième cercles. Le compte rendu est publié sur le site web de la FIN. Cette mesure permet d'identifier tout écart marquant par rapport à l'exercice précédent. Les explications relatives aux modèles de rémunération des différentes organisations chargées de tâches publiques ne figurent par contre pas dans ce compte rendu. De l'avis du Conseil-exécutif, ces indications dépasseraient le cadre du compte rendu, déjà vaste. Les deux entreprises cotées en bourse, à savoir la BCBE SA et BKW SA, fournissent par exemple des informations très détaillées et exhaustives sur les modèles de rémunération dans leurs rapports de gestion. Selon le Conseil-fédéral, il serait inutile de reprendre et de répéter toutes ces informations dans son compte rendu annuel. Sans compter que cela nuirait à la lisibilité du document. Cet argument vaut également pour le « respect des principes directeurs » demandé. Une information annuelle sur les huit principes directeurs ancrés dans les lignes directrices sur la gouvernance des entreprises publiques au niveau des organisations chargées de tâches publiques entraînerait une charge administrative très élevée (en termes de personnel). L'examen annuel du principe 13.3 auprès de l'ensemble des 43 organisations chargées de tâches publiques des premiers et deuxième cercles du <i>modèle des trois cercles</i>, par exemple, impliquerait d'effectuer des comparaisons transversales. Or l'expérience a démontré que la réalisation de ces comparaisons transversales dans le cadre de l'élaboration du compte rendu	Liquidé

				sur la rémunération des organes de direction stratégique et directionnelle représente une charge énorme pour le personnel. En raison des ressources limitées, le Conseil-exécutif renonce donc à mettre en œuvre cette demande.	
		3	Activités annexes : le Conseil-exécutif s'engage pour que les conseils d'administration des participations cantonales définissent des règles relatives aux activités annexes des membres de la direction et informe sur les activités annexes dans le compte rendu annuel sur les organisations chargées de tâches publiques.	Certaines organisations chargées de tâches publiques comme la BCBE SA ou la BKW SA définissent aujourd'hui déjà explicitement dans leurs statuts le nombre des mandats ou des activités annexes admissibles. D'autres ont fixé des règles similaires dans leurs règlements internes. Le Conseil-exécutif considère donc qu'il n'y a pas de besoin généralisé d'établir une telle réglementation. Le Conseil-exécutif est en outre d'avis que les règles consistant à limiter le nombre maximal d'activités annexes ne sont pas toujours pertinentes. Le temps consacré à un mandat peut en effet fortement varier d'un cas à l'autre. A noter par ailleurs que l'obligation de fidélité exigée dans le droit du travail (art. 321a CO) établit déjà des limites claires concernant les activités annexes de membres de direction engagés selon le droit privé. En vertu de cette obligation, il est interdit d'effectuer non seulement un travail pour un tiers qui fait concurrence à l'employeur mais aussi des activités annexes qui entraînent une baisse de la performance. Enfin, l'exigence formulée dans la déclaration de planification concernant l'information sur les activités annexes des membres des organes de direction dans le cadre du compte rendu annuel sur les organisations chargées de tâches publiques n'est pas réalisable. Le compte rendu 2020, par exemple, présentait le développement des activités d'un total de 43 organisations chargées de tâches publiques. Si l'on part de l'hypothèse que chaque direction compte cinq membres, le compte rendu devrait informer sur les activités annexes de 215 personnes. La collecte et la mise à jour annuelle des données relatives aux activités annexes de ces personnes généreraient donc une charge administrative énorme, pour une plus-value que, pour les motifs exposés ci-avant, le Conseil-exécutif estime minime. Au vu de cette pesée des intérêts, le Conseil-exécutif renonce à mettre en œuvre cette déclaration de planification.	Liquidé
Rapport sur l'impact fiscal des mesures d'économie d'énergie (mise en œuvre P 199-2016)	09.06.2021	1	Éliminer autant que possible les inégalités de traitement lors de la révision de la loi sur les impôts.	La déclaration de planification est mise en œuvre dans le cadre de la révision 2024 de la loi sur les impôts.	En cours
		2	S'atteler directement à la révision de la loi sur les impôts.	La déclaration de planification est mise en œuvre dans le cadre de la révision 2024 de la loi sur les impôts.	En cours
		3	Éliminer les effets pervers des installations solaires.	La déclaration de planification est mise en œuvre dans le cadre de la révision 2024 de la loi sur les impôts.	En cours